

2008

RAPPORT

Annuel

Document de référence



Sommaire



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 mars 2009 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	4
<i>1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</i>	4
<i>1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</i>	4
<i>1.3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES</i>	5
<i>1.4. RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES, SOCIÉTALES ENVIRONNEMENTALES ET DE SÉCURITÉ</i>	6
<i>1.5. ATTESTATION DES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES, SOCIÉTALES ENVIRONNEMENTALES ET DE SÉCURITÉ</i>	6
<i>1.6. RESPONSABLES DE L'INFORMATION</i>	7
<i>1.7. POLITIQUE DE L'INFORMATION</i>	7
<i>1.8. CONSULTATION DES DOCUMENTS</i>	8
2. ACTIVITÉS	9
<i>2.1. CHIFFRES CLÉS</i>	10
<i>2.2. HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ</i>	12
<i>2.3. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ</i>	14
<i>2.4. GESTION DES RISQUES ET LITIGES</i>	23
<i>2.5. PERSPECTIVES 2009</i>	26
3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	27
<i>3.1. DONNÉES JURIDIQUES DE PORTÉE GÉNÉRALE</i>	28
<i>3.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE</i>	32
<i>3.3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ</i>	34

Sommaire

<i>3.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ SÉCHÉ ENVIRONNEMENT SA</i>	44
<i>3.5. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 30 AVRIL 2009</i>	46

4. RAPPORT DE GESTION **53**

<i>4.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2008</i>	54
<i>4.2. DÉROULEMENT DE L'EXERCICE</i>	56
<i>4.3. STRUCTURE DU GROUPE</i>	67
<i>4.4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS</i>	69
<i>4.5. FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</i>	69
<i>4.6. PERSPECTIVES 2009</i>	69
<i>4.7. PARTIES PRENANTES</i>	84
<i>4.8. DONNÉES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES</i>	99
<i>4.9. AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT</i>	100

5. DONNÉES FINANCIÈRES **101**

<i>5.1. LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008</i>	102
<i>5.2. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</i>	160
<i>5.3. LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008</i>	162
<i>5.4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX</i>	182
<i>5.5. AUTRES DONNÉES FINANCIÈRES</i>	187

6. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL **189**

<i>6.1. INFORMATIONS PÉRIODIQUES</i>	190
<i>6.2. INFORMATIONS PERMANENTES</i>	191

7. TABLEAU DE CORRESPONDANCE **192**

Chapitre 1

Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1. Responsable du document de référence	p 4
1.2. Attestation du responsable du document de référence	p 4
1.3. Responsables du contrôle des comptes	p 5
1.4. Responsable du contrôle des données environnementales, sociales, sociétales environnementales et de sécurité	p 6
1.5. Attestation du responsable du contrôle des données environnementales, sociales, sociétales environnementales et de sécurité	p 6
1.6. Responsable de l'information	p 7
1.7. Politique de l'information	p 7
1.8. Consultation des documents	p 8



Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1. Responsable du document de référence

M. Joël Séché, président du Conseil d'administration de Séché Environnement.

1.2. Attestation du responsable du document de référence

“J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (page 54 du présent document) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Le président du Conseil d'administration,

M. Joël Séché

Changé, le 10 mars 2009



1.3. Responsables du contrôle des comptes

Les Commissaires aux comptes de la Société sont :

KPMG - SA

Franck Noël
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
7, boulevard Einstein
BP 41125
44311 Nantes cedex 3

ACOREX AUDIT

Jean-Claude Bonneau
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie d'Angers
24, place d'Avesnières
53000 Laval

Le mandat de KPMG a été conféré par l'Assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2006 pour une durée de 6 ans. Il expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Le mandat d'ACOREX AUDIT a été conféré par l'Assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2006 pour une durée de 6 ans. Il expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont les suivants :

(EN MILLIERS D'EUROS)	KPMG		ACOREX	
	2007	2008	2007	2008
Mission d'audit				
- Commissariat aux comptes, certification	320	275	163	181
- examen des comptes individuels	51	111	61	68
Missions accessoires	6	/	6	/
Sous total 1	377	386	230	250
Autres prestations				
- Juridique, fiscal et social	9	7		
- Autres				
Sous total 2	9	7		
TOTAL	386	393	230	250

1 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes



1.4. Responsable du contrôle des données environnementales, sociales, sociétales environnementales et de sécurité

Bureau Veritas Consulting

Frédéric CAILLAUD

10, rue Jacques Daguerre
92565 Rueil-Malmaison Cedex

1.5. Attestation du responsable du contrôle des données environnementales, sociales, sociétales environnementales et de sécurité

A la demande de Séch^é Environnement, et en application de sa politique développement durable, Bureau Veritas a mis en œuvre les procédures décrites ci-après, en vue d'attester les valeurs relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2008, des indicateurs environnementaux et sociaux de Séch^é Environnement.

Ces tableaux ont été préparés sous la responsabilité des services ressources humaines, environnement et sécurité du Groupe. Ils concernent tous les sites industriels français du Groupe. L'objectif des travaux de Bureau Veritas était de s'assurer de la sincérité de l'ensemble des chiffres présentés dans ces tableaux, pour les 12 mois correspondant à l'année 2008.

Les procédures suivantes ont été mises en œuvre :

- sur une base représentant les différentes activités, Bureau Veritas a revu sur place au VIGEANT (SVO) et à STRASBOURG (TREDI) par sondage, les valeurs présentées par les sites en les rapprochant de pièces justificatives et en vérifiant les différentes hypothèses et formules de calcul.
- Bureau Veritas a revu, par sondages, la fiabilité des procédures de contrôle interne et des systèmes d'agrégation des données environnementales et sociales.
- Bureau Veritas a revu la correcte centralisation et totalisation des chiffres issus du reporting interne développement durable de chaque site dans les tableaux.

Sur la base des travaux effectués, Bureau Veritas est d'avis que les informations décrites ci-dessus relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sont sincères.

Paris, le 30 Janvier 2009

Bureau Veritas

Frédéric CAILLAUD



1.6. Responsable de l'information

M. Jean Geissler

**Directeur administratif
et financier**

Tél : 33 (0) 2 43 59 60 60

Fax : 33 (0) 2 43 59 60 61

1.7. Politique de l'information

Le Groupe publie conformément aux obligations réglementaires son chiffre d'affaires trimestriel, ainsi que ses résultats semestriels et annuels selon les délais légaux.

Le Groupe organise également deux réunions SFAF (Société Française des Analystes Financiers) par an à l'occasion de la publication de ses résultats, ainsi que des visites de site.

Le rapport annuel du Groupe est disponible sur notre site Internet :

www.groupe-seche.com

Calendrier des publications

CA annuel 2008 :
3 février 2009

Résultats annuels 2008 :
9 mars 2009

CA 1^{er} trimestre 2009 :
28 avril 2009

CA 1^{er} semestre 2009 :
28 juillet 2009

Résultats 1^{er} semestre 2009 :
25 août 2009

CA 3^{ème} trimestre 2009 :
28 octobre 2009

Date des réunions SFAF

Résultats annuels 2009 :
10 mars 2009

Résultats 1^{er} semestre 2009 :
26 août 2009

**Assemblée générale
des actionnaires :**
30 avril 2009

**Participation au Salon
ACTIONARIA :**
20 et 21 novembre 2009



Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.8. Consultation des documents

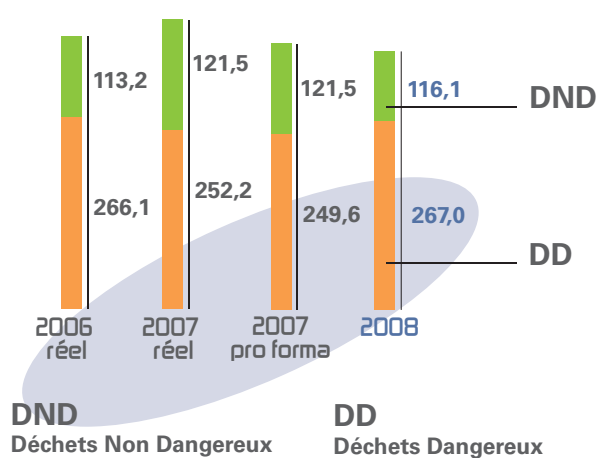
L'ensemble des documents visés par l'article 24 de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 est mis à la disposition du public, au Siège social du Groupe, pendant la durée de validité du présent document de référence.

2 Activités

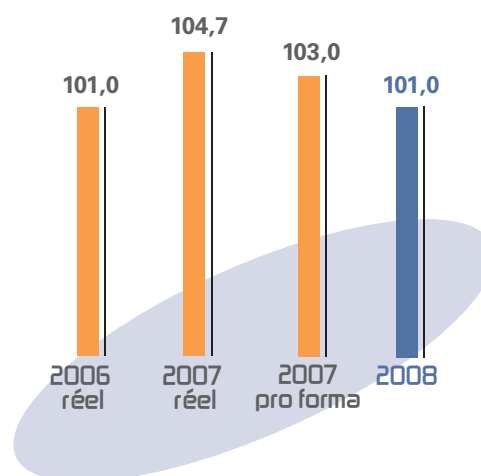


2.1. Chiffres clés

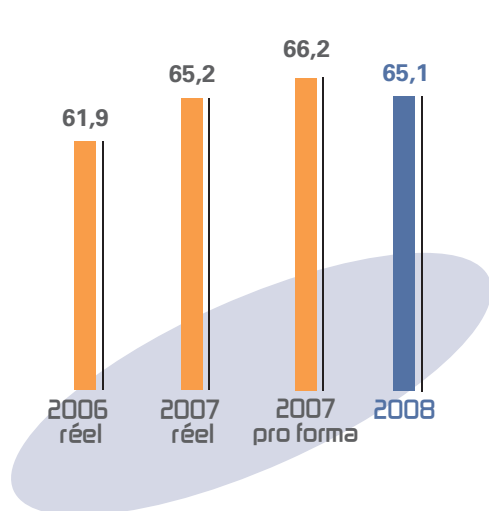
Evolution du chiffre d'affaires en M€



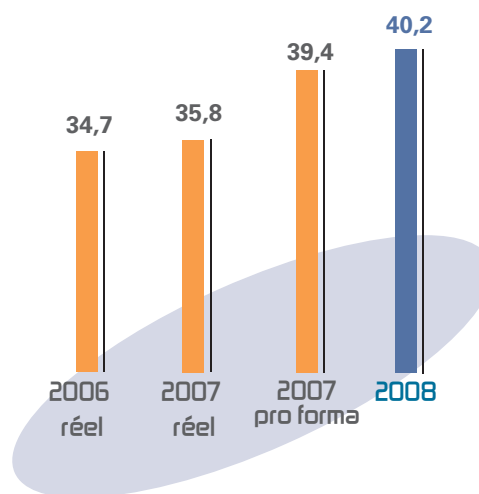
Excédent Brut d'Exploitation en M€



Résultat opérationnel courant en M€

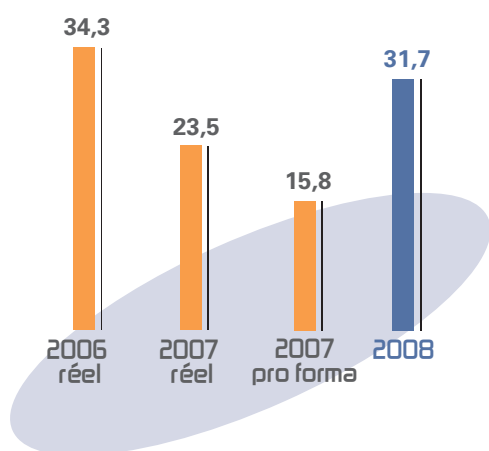


Résultat net (part de Groupe) en M€

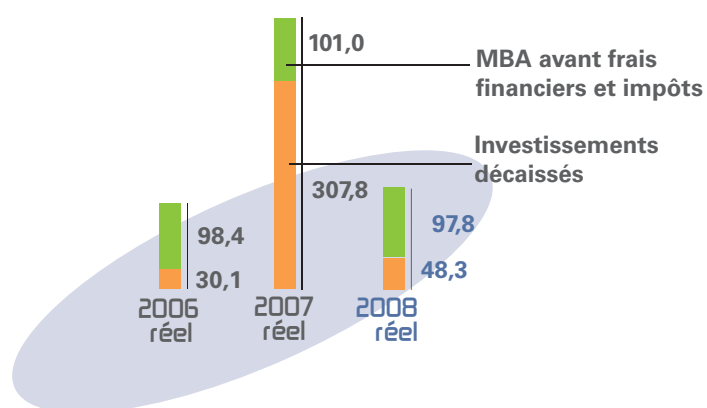




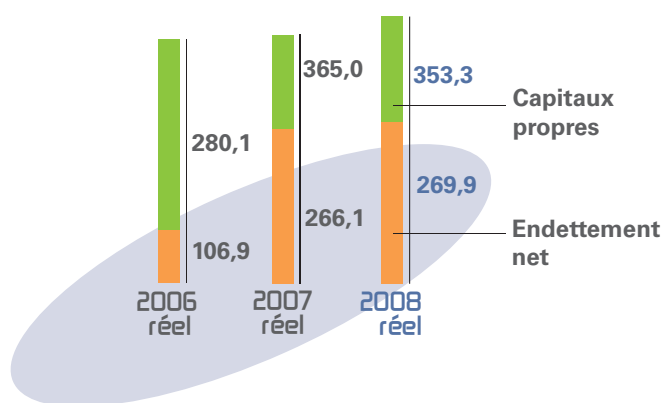
Résultat net des sociétés intégrées en M€



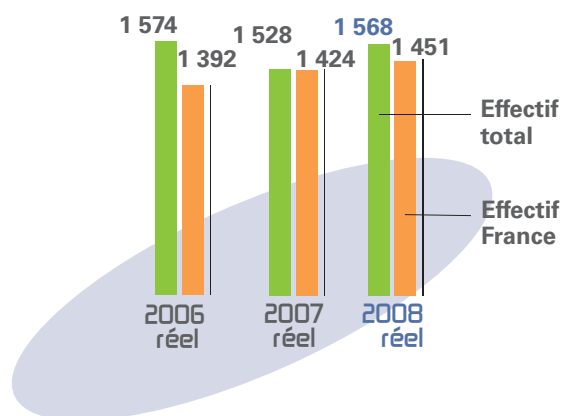
Investissements décaissés et MBA avant frais financiers et impôts en M€



Capitaux propres (yc minoritaires) et endettement net en M€



Effectifs au 31 décembre



2 Activités



2.2. Historique de la société

	FINANCIER / BOURSIER	TECHNICO - ECONOMIQUE	GOVERNANCE / ENVIRONNEMENTAL
Début des années 80		Reprise par Joël Séché de la petite entreprise familiale de travaux publics. Positionnement progressif sur les métiers de l'environnement.	
1985		Ouverture du centre de stockage de classe 2 (ordures ménagères et assimilées) à Changé (53).	
1994		Création du "parc d'activités déchets", concept innovant, qui regroupe de nombreuses offres de services pour le traitement des déchets des collectivités locales et des industriels, dont un centre de stockage de classe 1.	
1996			Reconnaissance de la réussite de l'entreprise au travers de la certification environnementale ISO 14001, la première décernée au monde dans son domaine d'activité.
1997	Entrée au second marché de la Bourse de Paris.	Ouverture d'un biocentre et d'une unité de traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux.	
2001	Acquisition d'une stature nationale avec le rachat d'Alcor qui lui permet de devenir un acteur important de la filière des déchets en France.		



	FINANCIER / BOURSIER	TECHNICO - ECONOMIQUE	GOVERNANCE / ENVIRONNEMENTAL
2002		Renforcement de la position en clientèle industrielle par l'acquisition de Tredi (incinération, traitements physico-chimiques, décontamination pyralène, ...).	Obtention de la première certification pour la santé et la sécurité du personnel, selon le référentiel OHSAS 18001, décernée à une entreprise de stockage de déchets en France.
2004	Recentrage sur le cœur de métier : le traitement et le stockage des déchets. L'ensemble des moyens humains et financiers est concentré sur cet objectif, et les activités périphériques (collecte, tri, recyclage de matières premières secondaires) qui figuraient parmi les actifs acquis d'Alcor et de Tredi, sont cédées à des professionnels de ces métiers.		
2005		Extension de capacités autorisées à Tredi Salaise, Drimm et SVO.	
2006			Montée de la Caisse des Dépôts et Consignations au capital de Séché Environnement à hauteur de 14,07% et émission réservée à la Caisse des Dépôts et Consignations de 596 408 bons de souscription d'actions.
2007	Création (à hauteur de 33%) du consortium HIME en partenariat avec CDC et AXA Infrastructures pour l'acquisition de 100% du Groupe Novasaur, troisième intervenant de l'eau en France.		Montée de la Caisse des dépôts et Consignations au capital de Séché Environnement à hauteur de 20,0% par l'exercice de ses bons de souscription.
2008	<p>Titres admis au compartiment A du marché Euronext Paris et éligibilité aux OSRD.</p> <p>Entrée du titre dans l'indice SBF 120.</p>	<p>Création de Sénergies (production d'énergie verte sur le site du Vigeant).</p> <p>Démarrage de l'unité de traitement des gaz en bouteilles à Saint Vulbas.</p> <p>Nouveau traitement des fumées à Strasbourg.</p> <p>Mise en Service de la nouvelle turbine à gaz pour valorisation du biogaz à Changé.</p>	<p>Resserrement du partenariat avec la Caisse des Dépôts concernant la Saur (option d'achat permettant la prise de majorité, évolution de la gouvernance et changement du contrôle managérial en faveur de Séché Environnement).</p> <p>Prix Frost & Sullivan décerné à Séché Environnement.</p>



2.3. Activités de la Société

2.3.1. Un positionnement original sur le marché des déchets

2.3.1.1. Un métier de spécialiste pour une typologie large de déchets

On ne vit pas avec ses déchets. Les déchets doivent être évacués car leur présence est ressentie comme une atteinte à la dignité, qui va bien au-delà de la perception des nuisances induites (sanitaires, olfactives, visuelles). Mais les repousser hors de la vue ne règle en rien le problème de leur devenir. La nature ne permet pas à elle seule de fermer les cycles de vie par la biodégradabilité, et ne saurait en tout état de cause absorber la diversité et les volumes croissants des déchets produits par l'activité humaine.

La dualité du déchet s'exprime dans ce geste premier de celui qui l'a généré et ne veut plus le voir ni s'en souvenir - il le jette, le pousse hors de sa vue -, et dans celui des professionnels qui le prennent en charge pour en contrôler les nuisances potentielles et en extraire des ressources nouvelles ou cachées.

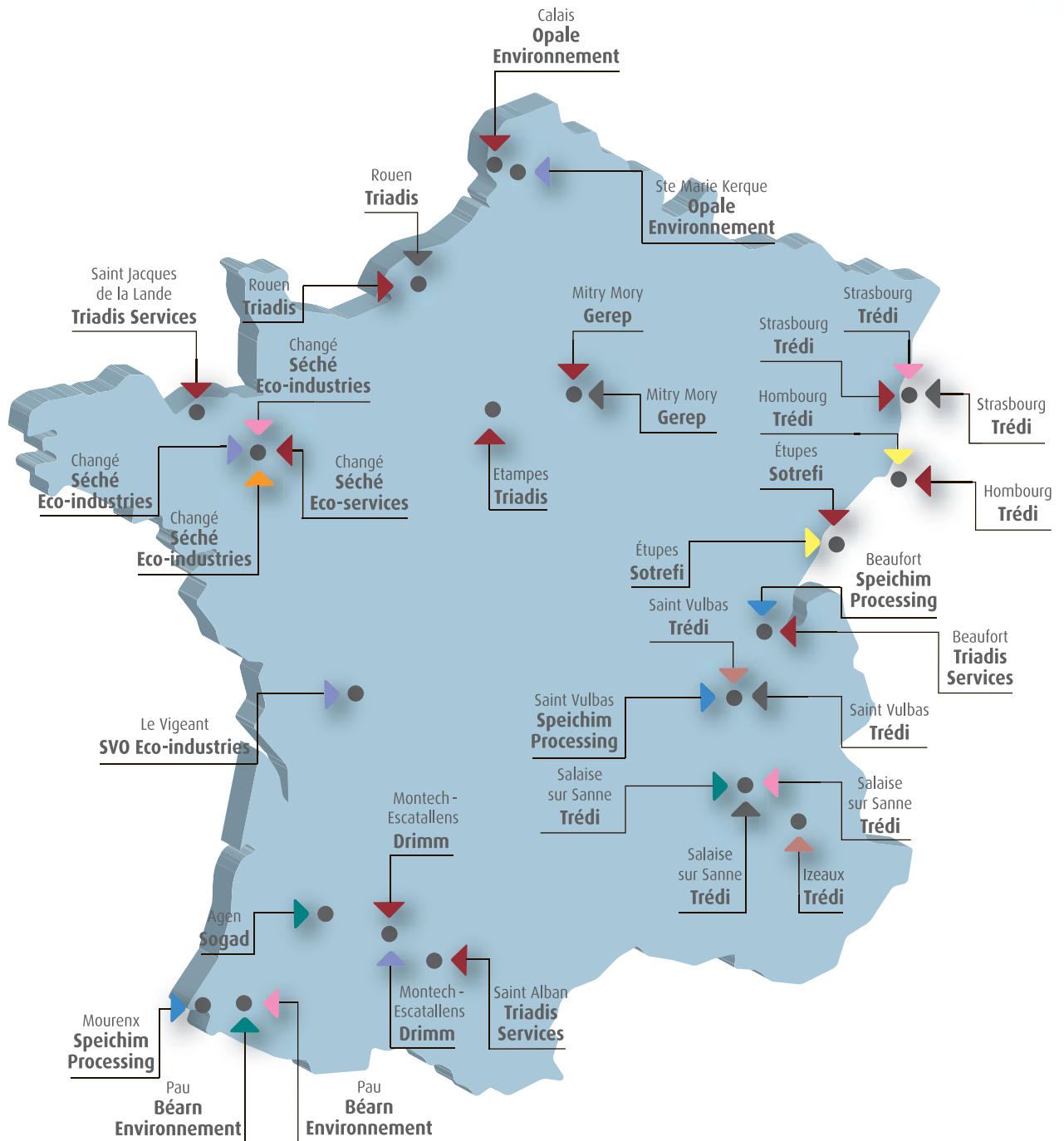
La raison d'être de Séché Environnement en découle et, par la valorisation, le traitement et le stockage des déchets dans le respect de l'homme et de la nature, le Groupe contribue à une fonction sociétale importante, à la croisée des impacts humains potentiels (santé et bien-être) et de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (impacts de l'activité, valorisation matière énergétique).










Le cœur de métier de Séché Environnement est la prise en charge de la pollution générée par les activités humaines et de développer les différentes voies de valorisation des déchets. Pour mener à bien cette mission, Séché Environnement s'est progressivement dotée de la panoplie la plus grande d'outils performants, réglementairement conformes (traitements thermiques et stockage avec valorisation énergétique, outils spécifiques pour certains déchets particuliers) pour pouvoir prendre en charge le spectre le plus large de déchets. Son intervention constitue le dernier maillon du cycle de vie de biens, manufacturés ou non, de leur fabrication à leur fin de vie.

Séché Environnement se caractérise par ce positionnement original en aval des opérations de collecte et de tri des déchets, qu'ils soient dangereux ou non et se consacre à leur valorisation, leur traitement et au stockage des déchets ultimes. Les déchets des divers types sont orientés vers les filières de traitement les mieux adaptés, en fonction de leur nature chimique et de leur forme physique, voire de leur caractéristique bactériologique. Ces choix prennent bien évidemment en compte des contraintes techniques (faisabilité), réglementaires (autorisations) et économiques.



2.3.1.2. Les implantations du Groupe en France



- | | | | | | |
|--|--------------------------------------|---|-------------------------------|---|---|
|  | Plateforme de tri et de regroupement |  | Régénération de solvants |  | Déchets d'activités de soins à risques infectieux |
|  | Stockage Classe 1 |  | Oxydation thermique DD et DIB |  | Traitements physico-chimiques |
|  | Stockage Classe 2 |  | Oxydation thermique OM et DIB |  | Traitements des PCB |

2 Activités



2.3.1.3. Au cœur d'une réglementation trentenaire

"Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou l'eau, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination..." Code de l'environnement - article L.541-2.

2.3.1.3.1. Les grands principes législatifs

Le Code de l'environnement regroupe dans le livre V "Prévention des pollutions, des risques et de nuisances", l'ensemble des textes législatifs liés à la gestion des déchets et aux obligations d'élimination faites à tous les producteurs. Il intègre notamment la loi fondatrice en matière de déchets en France : la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975.

Ce texte a attribué à la politique des déchets trois axes fondamentaux :

- éliminer les déchets de façon satisfaisante pour l'environnement et pour la santé ;

- faciliter la récupération de l'énergie et des matériaux dans les traitements des déchets ;

- responsabiliser en posant le principe du "pollueur-payeur".

Sur le fond, trente ans plus tard, les objectifs sont restés constants, complétés par trois autres, issus de la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 :

- prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets ;

- limiter le transport des déchets ;

- mieux informer le public ;

- de nombreux autres textes sont venus compléter cet arsenal législatif, pour la plupart d'entre eux traduits en droit national de directives européennes.

La responsabilité du producteur

Le producteur de déchets est responsable de ses déchets de la collecte à l'élimination finale. Les déchets dangereux doivent être traités séparément (article L.541-1 du Code de l'environnement).

Toute entreprise doit pouvoir, à la demande de l'administration, justifier de l'origine, la nature, les caractéristiques, les quantités, la destination et les modalités d'élimination de ses déchets.

(article L.541-2 du Code de l'environnement).

La planification

Institués par la loi du 1^{er} juillet 1992, les plans ont pour but la programmation et la gestion des moyens d'élimination des déchets sur le territoire national. Les plans départementaux ou inter-départementaux concernent les ordures ménagères et les déchets assimilés, les plans régionaux ou inter-régionaux concernent les déchets dangereux.

Le financement

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est perçue sur le traitement des déchets, à l'exception de la valorisation matière et des installations type bioréacteur à condition de maîtriser et valoriser la totalité du biogaz produit (loi de finances rectificative pour 2006).

Cette taxe est modulée selon la qualité environnementale des sites de stockage considérés.



Les transports

Le transport des déchets dangereux doit répondre aux normes ADR (Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par la route), qui définissent des règles précises en terme d'équipement des véhicules, de formation du personnel... (arrêté du 1^{er} juin 2001).

2.3.1.3.2. Le fonctionnement des installations de traitement est codifié

La loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, constitue le cœur du dispositif légal de prévention des risques et des pollutions engendrées par les activités industrielles, elle s'applique aux installations de traitement de déchets.

Les centres de stockage

Arrêté du 9 septembre 1997 sur les installations de stockage de déchets ménagers et assimilés (fixant des normes d'exploitation et imposant le captage et le traitement des rejets) ;

Directive du 26 avril 1999 uniformisant en Europe les normes techniques et environnementales (déjà anticipé en France par les textes nationaux) ;

Arrêté ministériel du 30 décembre 2002 relatif au stockage des déchets dangereux.

Depuis le 1^{er} juillet 2002 (loi Lalonde de 1992), seuls les déchets ultimes sont susceptibles de stockage.

L'exploitant du centre de stockage a des responsabilités croissantes :

- création d'une bande d'isolement de 200 mètres autour du site de stockage ;
- renforcement des règles d'admission des déchets sur les sites et traçabilité ;
- surveillance des sites pendant une durée minimale de 30 ans après leur exploitation ;
- constitution de garanties financières afin d'assurer le respect des obligations de remise en état du site après la fin de l'exploitation.

Les unités d'incinération

Directive européenne du 4 décembre 2000 harmonisant et renforçant les règles applicables à l'incinération des déchets ;

Transposition en droit français par deux arrêtés du 20 septembre 2002, fixant une échéance d'application obligatoire au 28 décembre 2005.

Des investissements d'anticipation sont consentis par les traitants de déchets dans le cadre des nouvelles normes européennes applicables aux rejets atmosphériques, aux effluents aqueux, à l'émission de dioxines et furanes par les installations d'incinération. Leur objectif est d'accroître les performances techniques en matière de limitation des émissions et d'assurer leur contrôle permanent :

- normes plus sévères portant sur les poussières, les métaux lourds, le monoxyde d'azote, les dioxines ;

- seuils limites pour les rejets dans l'eau afin d'éviter tout transfert de pollution ;
- comptes-rendus à l'Administration et au public (CLIS).

L'écologie industrielle s'inscrit dans les priorités actuelles de la politique déchets

Fixation de nouveaux objectifs de diminution des quantités mises en décharge ou incinérées ;

Réduction de la production de déchets et développement du recyclage ;

Amélioration de l'acceptabilité des installations de traitement par des mesures financières incitatives au bénéfice des communes d'accueil d'installations de traitement ;

Renforcement de l'information des citoyens.

Une part de ces objectifs peut être atteinte par la mise en place de politiques d'écologie industrielle dans les territoires.

2 Activités



2.3.2 Le meilleur traitement pour chaque déchet soigneusement analysé

2.3.2.1. L'incinération

L'incinération s'adresse aux déchets organiques ou contenant des pollutions organiques.

La zone de chalandise est fonction de la spécificité des déchets : les plus toxiques d'entre eux, nécessitant des installations dédiées, ont un marché national, voire international.

- les producteurs de déchets dangereux incinérables sont issus de l'industrie dans son ensemble, en particulier la chimie et le secteur pétrolier ;
- la clientèle de déchets non dangereux est composée des collectivités territoriales et des activités commerciales.

Le principe repose sur l'oxydation directe des déchets dans un foyer, le but de l'opération étant la transformation intégrale des matières organiques contenues dans les déchets en vue de les rendre totalement inertes.

Le pouvoir calorifique des déchets est suffisant pour mener à bien la combustion, sans recours à des

appoints d'énergies fossiles (fioul, gaz naturel). La chaleur produite par cette combustion est récupérée sous forme de vapeur d'eau dans une chaudière qui, à son tour, peut actionner un ensemble turbine et alternateur pour produire de l'énergie électrique. La valorisation énergétique s'effectue à ces deux niveaux (vapeur et électricité), et ne subsisteront pour stockage que des résidus ultimes à la quantité limitée et à la toxicité contrôlée (imbrûlés et mâchefers).

À ce titre, les énergies renouvelables produites ont également un impact favorable sur la maîtrise de l'effet de serre.

La conception technique des usines dépend des caractéristiques des déchets qui y sont incinérés. En particulier, le type de four utilisé (tournant ou à grille) et sa taille, sont dimensionnés en fonction de la proportion des produits solides ou liquides, de leur pouvoir calorifique et de la capacité souhaitée. La nature chimique des déchets (teneur en halogènes en particulier) influence les choix des modes de traitement des fumées.

Les gaz issus de la combustion doivent faire l'objet d'une post-combustion (brûlage complémentaire) à très haute température, de manière à provoquer leur oxydation complète. Un refroidissement brutal des gaz permet d'éviter la recombinaison des molécules, en

particulier de celles qui sont indésirables, telles les dioxines.

Des techniques spécifiques d'épuration des fumées terminent le traitement avant rejets contrôlés à l'atmosphère.

L'eau utilisée pour certains lavages de gaz est traitée par des systèmes de filtration spécifiques, puis après de nombreux contrôles et analyses, elle est réutilisée dans le process, puis rejetée.

2.3.3. Le stockage

2.3.3.1. Le stockage des déchets ménagers

Le stockage des déchets ménagers et assimilés s'adresse aux déchets ultimes, c'est-à-dire la fraction qui ne peut être recyclée ou valorisée dans les conditions techniques et économiques du moment.

La clientèle se compose de collectivités territoriales comme d'industriels, selon la nature des déchets : OM pour les premiers, déchets non dangereux pour les deux. La zone de chalandise est régionale pour les déchets ménagers et assimilés.

Le stockage de déchets ménagers et assimilés est une solution présentant des atouts écologiques indéniables à condition d'être réalisé dans de bonnes conditions.



C'est pourquoi les installations du Groupe sont construites dans un souci de sécurité maximale à long terme allant au-delà des simples prescriptions réglementaires.

Le biogaz (méthane principalement) est capté tout au long de la vie du stockage et est, dans la plupart des cas, valorisé comme énergie renouvelable dans le cadre d'utilisations internes aux sites, ou de partenariats locaux comme la déshydratation de fourrages par une coopérative agricole à Changé. La décision gouvernementale, applicable dès l'été 2006, d'augmenter de 50% le tarif de rachat de l'électricité produite à partir du biogaz de décharge ou de méthanisation est une incitation complémentaire et forte au développement de telles installations de valorisation.

Le Groupe est particulièrement attentif à la sécurité passive assurée par l'étanchéité du site : il accorde un soin particulier à la qualité de la couche d'argile et aux géomembranes qui tapissent le fond et les flancs des alvéoles.

Les déchets stockés sont ainsi isolés du milieu environnant, et en particulier des ressources en eau.

La sécurité active est assurée par un réseau de drainage. Celui-ci permet d'extraire par gravité naturelle les lixiviats (effluents liquides de la décomposition des déchets) en vue de leur traitement en station d'épuration.

Les technologies les plus récentes y sont mises en œuvre (osmose inverse).

2.3.3.2. Le stockage des déchets dangereux ultimes

Le stockage des déchets dangereux (dit de classe 1) s'adresse aux déchets ultimes de l'industrie, c'est-à-dire la fraction qui ne peut être recyclée ou valorisée, souvent résidus de premiers traitements de déchets qui en ont retiré la fraction "utile" (matière et énergie), généralement de nature minérale et sous forme solide.

Les résidus des incinérateurs d'ordures ménagères (REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération) sont également stockés en centre de classe 1. La clientèle est alors composée de collectivités locales.

Les déchets font l'objet d'une procédure d'acceptation stricte, et seront stabilisés préalablement à leur stockage si leur état physique ou leur nature chimique le justifie.

Les procédures de traçabilité dans les alvéoles de stockage sont réalisées par un système de repérage topographique GPS dans un espace à trois dimensions qui permet de localiser les déchets qui seront stockés dans des alvéoles conçues à cet effet.

La zone de chalandise est nationale.

Séché Environnement, qui a toujours eu à cœur de s'inscrire dans une perspective de sécurité sur le long terme, devance les prescriptions réglementaires en matière de conception des alvéoles de stockage.

Les opérations successives de terrassement, de mise en place des systèmes d'étanchéité et de pose des réseaux de captage des effluents sont contrôlées par un organisme extérieur et sous plan d'assurance qualité.

La première étape consiste à réaliser les terrassements, c'est à dire améliorer et contrôler l'imperméabilité de l'argile et donner à l'alvéole une déclivité telle que les effluents liquides puissent être extraits gravitairement (écoulement naturel vers un point bas de collecte).

Sur l'alvéole terrassée vient se positionner un premier réseau de drainage qui permettra de contrôler le bon fonctionnement du système d'étanchéité mis en place par la suite. Puis successivement, vont être posés un géotextile qui a pour but de protéger la géo-membrane, élément clé du dispositif d'étanchéité, une géo-membrane, à nouveau un géotextile et enfin un réseau de drainage.

Séché Environnement, toujours en avance sur la réglementation, double la mise en superposant un second dispositif d'étanchéité identique au premier. Le fait de superposer deux géo-membranes renforce considérablement la sécurité de l'alvéole, car la probabilité que les deux soient détériorées au même endroit est quasi nulle.

2 Activités



2.3.4. La valorisation matière et les autres traitements de déchets dangereux

2.3.4.1. Le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux

En complément pour les activités d'incinération et de stockage, Séché Environnement assure le traitement de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI). Deux technologies alternatives sont mises en œuvre :

- l'hygiénisation avant stockage ou incinération dans un incinérateur pour ordures ménagères ;
- l'incinération à très haute température dans des incinérateurs pour déchets dangereux équipés et autorisés à cet effet.

2.3.4.2. La décontamination des appareils électriques souillés aux PCB

Les PCB (polychlorobiphényles), plus connus sous les noms commerciaux de Pylène ou Askarel, ont été largement utilisés comme diélectriques dans les transformateurs et les condensateurs pour leur stabilité chimique et leur ininflammabilité.

L'impact de ces produits très complexes, sur la santé et l'environnement, a progressivement imposé l'arrêt de leur production dans les années 1980. Sous l'impulsion d'une directive européenne, tous ces transformateurs devront être éliminés d'ici fin 2010, et les pollutions éventuellement liées (sols contaminés) traitées.

Peu d'opérateurs au monde savent décontaminer ces appareils, et Tredi s'est fait une réputation internationale en ce domaine. Sur ses sites de Saint-Vulbas ou d'Izeaux, il procède à la décontamination et permet le recyclage des métaux présents dans ces transformateurs (cuivre, tôles magnétiques...) et du chlore sous forme d'acide chlorhydrique. Actif sur ce secteur de marché, le Groupe traite également les autres isolants qui présentent dangerosité ou risques comme le SF6. Les déchets dangereux sont ensuite incinérés sur place, assurant une sécurité et une traçabilité sans faille.

2.3.4.3. Les traitements physico-chimiques

Le traitement physico-chimique est réservé aux déchets industriels dangereux liquides souvent de nature minérale, des huiles et des produits toxiques (métaux lourds, cyanure, arsenic ou chrome) ou dont la nocivité réside dans des pH extrêmes (acides ou basiques) ou à la présence d'hydrocarbures.

Les principaux producteurs de ce type de déchets sont les industries chimiques, métallurgiques, pétrolières, de traitement de surface, et ateliers de mécanique. La zone de chalandise est régionale pour les déchets simples à traiter, et nationale pour les déchets les plus dangereux (plus forte valeur ajoutée).

Selon leur nature, les déchets peuvent être soumis à divers traitements, parmi lesquels :

- la neutralisation des pH (acides bases) ;
- la précipitation d'hydroxydes métalliques ;
- la décyanuration, la déchromatation ;
- le traitement des effluents sur résines échangeuses d'ions ;
- le cassage des émulsions huileuses par centrifugation et séparation de phases ;
- un traitement biologique peut être appliqué seul, ou en complément de finition, à ces déchets.

2.3.4.4. La purification d'intermédiaires de synthèse et la régénération de solvants

Le Groupe a développé une activité de purification d'intermédiaires chimiques de synthèse par distillation, sous forme de travail à façon, pour le compte de la pharmacie, de la cosmétique, de



la parfumerie, de l'agrochimie et de la chimie fine. Il purifie des intermédiaires de synthèse nécessaires à la production du produit fini et travaille en back up de production.

Il est l'un des quelques acteurs internationaux à maîtriser la technique de rectification sous un vide poussé.

Le Groupe assure également la purification, principalement en travail à façon, de solvants de nettoyage issus des industries traditionnelles, fabricantes ou utilisatrices de produits à base de solvants, tels la peinture, les encres et les vernis (fabricants) ou l'automobile, l'imprimerie et le bâtiment (utilisateurs).

Sur ce segment, le Groupe s'appuie essentiellement sur la compétitivité des installations de sa filiale Speichim Processing, due à la polyvalence unique de son outil de production (colonnes de distillation de diamètres et à nombre de plateaux variés).

2.3.4.5. Le traitement des gaz industriels

Industriels, laboratoires, organismes publics ou privés ont l'obligation réglementaire de veiller à l'élimination des gaz industriels. Ces déchets nécessitent une prise en charge sécurisée dans des unités de traitement spécifiques.

Pour le gaz, le Groupe met à disposition de ses clients une offre globale de collecte et de traitement thermique en filière directe qui apporte toutes les garanties, quels que soient leurs contenants et l'état de ceux-ci.

La technique du caisson hyperbars assure une extraction sécurisée des gaz de leur emballage, et une parfaite détoxification et élimination de ceux-ci.

2.3.5. Les éco-services

2.3.5.1 La logistique

Une équipe réactive et compétente en risques chimiques et en transport de matières dangereuses intervient sur les sites industriels pour réaliser l'évacuation des déchets vers les plates-formes dans le respect de la réglementation.

Ces installations intermédiaires constituent une solution de proximité : collecte, regroupement, transit, tri, conditionnement ou prétraitement des déchets avant leur prise en charge par les filières adaptées y sont réalisés en toute sécurité par des chimistes qualifiés.

Soucieux d'offrir à ses clients un service complet, Séché Environnement possède une filiale dédiée au transport des déchets qui applique l'accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR). Certifiée OHSAS 18001, elle est équipée de matériel adapté à chaque type de résidus, conditionnés ou en vrac, liquides ou solides.

Outre la gestion optimisée des flux et la maîtrise de l'exécution du transport, elle présente un autre atout majeur : sa rapidité d'intervention qui lui permet d'agir au plus vite sur les lieux d'une pollution accidentelle.

Les centres de tri de déchets issus de collectes sélectives des collectivités territoriales ou des industriels, affinent les séparations de matières réalisées à la source par le producteur de déchets, de manière à mettre sous une forme directement exploitable ces matières premières secondaires que sont les plastiques, papiers-cartons...

Les plateformes de regroupement des déchets dangereux en gisement diffus ou en faible quantité, issus des ménages ou de l'artisanat, procèdent à l'identification des déchets, à leur mise en sécurité, en vue d'une orientation vers la filière de traitement la mieux adaptée.

2.3.5.2. La réhabilitation de sites

En matière de réhabilitation de sites pollués, Séché Environnement propose à ses clients la prise en charge de toutes les étapes d'un chantier. L'analyse rigoureuse de la situation, réalisée en concertation avec le propriétaire du site, permet de définir des objectifs et des choix techniques.

Dotée d'unités mobiles de déconstruction, de traitement ou de décontamination, Séché Eco Services réalise le démantèlement d'installations industrielles et les travaux de terrassement et de confinement. Séché Eco Services possède les qualifications techniques Qualibat 1112 (démolition), 1312 (terrassement) et 1513 (désamiantage).

2 Activités



2.3.5.3. La déshydratation des boues

Les entreprises produisent, au travers du traitement de leurs effluents industriels, des quantités de boues qui doivent être traitées ou valorisées. Séché Environnement leur propose des solutions globales de prise en charge de ces boues industrielles. L'offre sur mesure de Séché Eco Services comprend le conseil, l'évaluation, la solution de prise en charge des boues résiduelles.

Les unités de déshydratation fixes ou mobiles utilisent un procédé développé dans le Groupe qui permet de traiter toutes les boues.

Provenant d'une lagune ou directement d'une station de traitement, les boues sont dans un premier temps homogénéisées, avec le flocculant idoine, puis déshydratées, dans une unité mobile ou fixe, par centrifugation ou par filtration. L'eau, récupérée pendant cette étape du process, est traitée.

Les boues, une fois déshydratées, sont conditionnées puis transférées vers leur lieu d'élimination ou de valorisation matière ou énergétique lorsque cela est possible.

2.3.5.4. La synergie des métiers et les contrats multiservices

Fort de son organisation, Séché Environnement a mis en œuvre les synergies de ses métiers au service de sa clientèle, industrielle ou du secteur tertiaire. Ces complémentarités permettent d'améliorer la compétitivité du Groupe face à la montée des préoccupations environnementales de ses clients et au caractère de plus en plus contraignant des réglementations.

Au titre de l'externalisation des services environnementaux de ses clients, Séché Environnement prend en charge leur problématique "déchets" dans le cadre de contrats de gestion globale, ses clients pouvant ainsi concentrer leurs moyens sur leur propre cœur de métier.

La réponse à l'attente de la clientèle repose sur un partenariat étudié en fonction de ses besoins :

- uniformisation des modes de gestion et généralisation des meilleures pratiques ;
- interface avec les outils de gestion interne du client ;

- recherche de la productivité du service déployé ;
- veille technologique et mise en place des meilleures pratiques en matière de valorisation et traitement ;
- échange d'expertise en matière de réduction des déchets à la source ;
- réduction du coût de gestion des déchets.



2.4. Gestion des risques et litiges

La société a procédé à une revue de ses risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

2.4.1. La gestion des risques

2.4.1.1. Risques industriels et écologiques

L'activité de Séché Environnement comporte des risques industriels en tous points comparables à la majorité de ceux rencontrés dans l'industrie avec toutefois des spécificités fortes :

- une présence régaliennne particulièrement marquée, preuve du degré d'implication des pouvoirs publics en matière d'élimination des déchets ;
- un risque de pollution reposant sur la nature même des substances traitées par définition très variées.

2.4.1.1.1. Risques réglementaires

Cette activité est soumise à un cadre réglementaire strict fixant des normes minimales en matière de collecte et de traitement des déchets.

Les grands principes législatifs

Le Code de l'environnement regroupe dans le livre V "Prévention des pollutions, des

risques et de nuisances", l'ensemble des textes législatifs liés à la gestion des déchets et aux obligations d'élimination faites à tous les producteurs. Il intègre notamment les deux lois fondatrices en matière de déchets en France :

- la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 posant le principe du "pollueur - payeur", modifiée par la loi du 12 juillet 1992 sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux ;
- la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, qui constitue le cœur du dispositif légal de prévention des risques et des pollutions engendrées par les activités industrielles.

Le cadre législatif institue les principes suivants :

Responsabilité du producteur : le producteur de déchet est responsable de ses déchets de la collecte à l'élimination finale. Les déchets dangereux doivent être traités séparément (article L.541-1 du Code de l'environnement). Par ailleurs, toute entreprise doit pouvoir, à la demande de l'administration, justifier de l'origine, la nature, les caractéristiques, les quantités, la destination et les modalités d'élimination de ses déchets. (article L.541-2 du Code de l'environnement) ;

Planification : institués par la loi du 1er juillet 1992, les plans ont pour but la programmation et la

gestion des moyens d'élimination des déchets sur le territoire national. Les plans départementaux, ou interdépartementaux concernent les ordures ménagères et les déchets assimilés, les plans régionaux ou interrégionaux concernent les déchets industriels dangereux ;

Le financement : la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est perçue sur le traitement des déchets, à l'exception de la valorisation matière. Cette taxe est majorée pour les sites de stockage non autorisés. Les sites certifiés profitent à l'inverse d'une réduction de taux de TGAP ;

Les transports : le transport des déchets dangereux doit répondre aux normes ADR (Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par la route), qui définissent des règles précises en terme d'équipement des véhicules, de formation du personnel... (arrêté du 1^{er} juin 2001).

Codification du fonctionnement des installations de traitement

Les sites de traitement de déchets du Groupe, des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sont soumis à autorisation préfectorale d'exploiter. Cette dernière a un caractère durable sans limitation temporelle.

2 Activités



Les autorisations préfectorales d'exploiter des centres de stockage répondent aux exigences de l'arrêté du 9 septembre 1997 sur les installations de stockage de déchets ménagers et assimilés (fixant des normes d'exploitation et imposant le captage et le traitement des rejets), de la Directive du 26 avril 1999 uniformisant en Europe les normes techniques et environnementales (déjà anticipé en France par les textes nationaux) ainsi que de l'arrêté ministériel du 30 décembre 2002 relatif au stockage des déchets dangereux. Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 2002 (loi Lalonde de 1992), seuls les déchets ultimes sont susceptibles de stockage. L'exploitant du centre de stockage a des responsabilités croissantes (création d'une bande d'isolement de 200 mètres autour du site de stockage ; renforcement des règles d'admission des déchets sur les sites et traçabilité ; surveillance des sites pendant une durée minimale de 30 ans après leur exploitation ; constitution de garanties financières afin d'assurer le respect des obligations de remise en état du site après la fin de l'exploitation).

Les autorisations préfectorales d'exploiter les unités d'incinération sont quant à elles soumises aux exigences de la Directive européenne du 4 décembre 2000 harmonisant et renforçant les règles applicables à l'incinération des déchets transposée en droit français par deux arrêtés du

20 septembre 2002, fixant une échéance d'application obligatoire au 28 décembre 2005. Par ailleurs, des investissements d'anticipation sont consentis par les traitants de déchets dans le cadre des nouvelles normes européennes applicables aux rejets atmosphériques, aux effluents aqueux, à l'émission de dioxines et furanes par les installations d'incinération.

Leur objectif est d'accroître les performances techniques en matière de limitation des émissions et d'assurer leur contrôle permanent (normes plus sévères portant sur les poussières, les métaux lourds, le monoxyde d'azote, les dioxines ; seuils limites pour les rejets dans l'eau afin d'éviter tout transfert de pollution ; comptes-rendus à l'administration et au public (CLIS)).

Si un site de stockage ne respectait pas les prescriptions figurant dans l'autorisation préfectorale d'exploiter le concernant, l'autorité préfectorale pourrait prendre des mesures en conséquence : les dispositions légales détaillées ci-dessous présentent le processus de remise en cause d'autorisations préfectorales telles que celles dont disposent Sécché Environnement :

- conformément à l'article 17-1 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, le préfet, agissant à sa propre initiative ou à la demande de tiers, peut imposer une limitation de durée et un volume maximum de déchets stockés ;

- conformément à l'alinéa 1 de l'article 6 de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, le préfet peut imposer, afin de protéger le voisinage, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature, l'environnement ou la conservation des sites, des prescriptions complémentaires à celles figurant dans les arrêtés préfectoraux déjà rendus susceptibles d'atténuer ou d'aggraver les prescriptions initiales ;
- conformément à l'article 14-2 de la loi de 1976, les communes intéressées, leurs groupements ou les tiers peuvent déférer à la juridiction administrative, dans le cadre d'un recours de plein contentieux, une autorisation d'exploiter une installation classée délivrée par le préfet, en raison des inconvénients et charges que le fonctionnement d'une installation classée peut présenter pour l'environnement.

Dans ce contexte réglementaire, le groupe est exposé d'une part au risque de renforcement des prescriptions légales et réglementaires (qui pourrait induire des coûts et investissements importants de nature à obérer la rentabilité de l'activité) et d'autre part à la suspension voire au retrait ou au non renouvellement des autorisations d'exploiter.



La maîtrise de la conformité réglementaire mise en place par Séché Environnement découle tout à la fois d'une veille réglementaire permanente, de la participation à des groupes de travail au niveau professionnel en vue de devancer les réglementations et d'audits réglementaires par des agents spécialement formés, relatifs à la bonne application des règles.

La politique de qualité conduite par Séché Environnement, matérialisée par le système de management visant l'organisation elle-même (ISO série 9000), l'environnement (ISO série 14000) ainsi que la santé et la sécurité (OSHA 18001) est détaillée dans des manuels adaptés aux caractéristiques de chaque site et déclinant la politique QSSE du Groupe.

La bonne intégration des sites dans leur environnement tant écologique qu'économique ou humain est un souci constant marqué par la présence d'écologues chargés d'y veiller en permanence. Les contacts qu'ils assurent avec le voisinage proche et la Société civile en général permettent au Groupe de mesurer la validité des efforts de l'entreprise en ce domaine.

Il convient de noter que la Société n'a pas eu connaissance au cours de l'exercice 2008 à l'exception de la requête précisée ci-dessous, d'une quelconque action qui pourrait être le prémisses d'un éventuel recours qui s'insérerait quoiqu'il en soit dans une procédure interactive permettant à la Société de mettre en œuvre des mesures correctives visant à satisfaire les éventuelles requêtes de tiers ou du préfet.

Le Groupe souhaite toutefois préciser que le département du Tarn et Garonne a informé la société de sa décision de se désister de l'instance en cours auprès du tribunal administratif de Toulouse, instance introduite par lui-même en 2006 à l'encontre du préfet concernant certaines caractéristiques techniques de l'autorisation d'exploiter sur le site de Montech.

Risques environnementaux

Par son activité, Séché Environnement peut générer deux natures de pollution possible : "accidentelle" d'une part, "chronique" d'autre part :

- les pollutions "accidentelles" font l'objet d'une couverture via le programme d'assurance du Groupe (responsabilité civile - atteinte à l'environnement) ;
- les pollutions "chroniques" correspondent aux pollutions que l'accumulation de polluants au-delà d'une charge critique propre à chaque récepteur peut induire.

Qu'elle soit accidentelle ou chronique, le Groupe met en œuvre les contrôles nécessaires à la détection de toute pollution : tous les sites du Groupe bénéficient d'une surveillance organisée des impacts et effets de leurs rejets - qu'ils soient liquides, solides ou gazeux. Des études faunistiques et floristiques sont par ailleurs réalisées de façon régulière, soit lors de renouvellement ou d'extension, soit à la demande des pouvoirs publics, soit pour satisfaire les légitimes demandes des commissions locales d'information et de surveillance imposées ou créées à l'initiative du Groupe.

Un dispositif de réduction des impacts lors d'événements accidentels a été mis en place dans le Groupe. Ce dispositif comprend des organisations permettant de protéger le personnel, les populations et l'environnement lors d'accidents. Suivant la taille du site et la réglementation applicable, ces dispositifs s'appellent plan interne de secours, ETARE (ETAbli- sement REpertorié), POI (Plan d'Opération Interne) ou PPI (Plan Particulier d'Intervention).

Les informations disponibles au jour d'établissement du présent document permettent de préciser que Séché Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe et pour lesquelles les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour en assumer la complète résorption.

2.4.1.2. Risques politiques ou liés à l'activité internationale

La nature des activités ainsi que leur implantation géographique à travers le monde (bien que restant centrée sur l'Europe), expose le Groupe à certains risques d'instabilité politique et économique.

Au jour de l'établissement du présent document, Séché Environnement n'a pas connaissance de risques de nature politique pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou les résultats du Groupe.

2 Activités



2.4.1.3. Risques financiers

Les risques financiers auxquels le Groupe estime être exposés ainsi que les modalités de gestion de ces risques sont exposés dans le rapport de gestion, en page 69 du présent document de référence.

2.4.1.4. Risques liés aux tiers

La Société estime ne pas avoir de dépendance spécifique à l'égard de l'un de ses clients, ni à l'égard de ses fournisseurs.

2.4.1.5. Dépendance du Groupe à l'égard de brevets et licences

Séché Environnement n'a aucune dépendance à l'égard de brevets et de licences.

2.4.2. Litiges et faits exceptionnels

L'activité du Groupe l'expose à des risques de nature juridique. Les litiges et faits exceptionnels significatifs affectant Séché Environnement sont décrits dans la note 5.4 des notes sur le bilan de l'annexe aux comptes consolidés de Séché Environnement.

Hormis ces litiges, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est mena-

cée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

2.4.3. Politique d'assurance

Le Groupe est assuré auprès de compagnies d'assurance notoirement connues sur la place, dans le cadre d'un programme global dont bénéficient toutes les sociétés du Groupe Séché Environnement dès lors qu'elles sont détenues (directement ou indirectement) à plus de 50% de droits de vote et/ou de capital et dont il assure la gestion. Les termes et conditions de ce programme d'assurance sont revus et ajustés annuellement dans le cadre de négociations aux meilleurs des intérêts du Groupe.

Les principales polices souscrites sont :

- l'assurance "dommage aux biens / pertes d'exploitation" avec une garantie principale de 100 millions d'euros et des limites et/ou sous-limites pour les extensions de garantie ;
- l'assurance "responsabilité civile y compris atteintes à l'environnement" avec un plafond de garantie, tous dommages confondus et par période d'assurances de 30 millions d'euros et des limites et des sous-limites pour les extensions de garantie. En effet, les respon-

sabilités environnementales découlant de la transposition en droit français de la Directive Européenne 2004/35/CE du 21/04/04 ont été intégrées dans la police Responsabilité Civile ;

- l'assurance "pertes financières suite à faute inexcusable de l'employeur" pour une limite par période d'assurance de 10 millions d'euros ;
- l'assurance du parc Automobile, des collaborateurs en missions occasionnelles ;
- l'assurance pour les véhicules et les voyages à l'étranger.

Le montant total des primes payées sur l'exercice 2008 au titre de ces polices s'est élevé à 3,3 millions d'euros. En 2007, il s'était élevé à 3,3 millions d'euros. Ce montant a été répercuté sur chaque filiale couverte par application d'une clé de répartition.

2.5. Perspectives 2009

Le Groupe se fixe pour 2009 comme priorité de préserver sa solidité financière :

- hypothèse de stabilité des agrégats financiers en 2009 ;
- objectif de CAPEX limité à 30 M€ sur 2009 ;
- renforcement de la maîtrise des coûts ;
- stabilité des ratios.

Chapitre 3

Gouvernement d'entreprise



3.1. Données juridiques et de portée générale	p 28
3.2. Renseignements concernant les organes d'administration, de direction	p 32
3.3. Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures du contrôle interne mises en place par la Société	p 34
3.4. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Sèche Environnement SA	p 44
3.5. Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2009	p 46

3 Gouvernement d'entreprise



3.1. Données juridiques de portée générale

3.1.1. Dénomination sociale et Siège social

Dénomination sociale :
Séché Environnement SA

Siège social : lieu-dit
"Les Hêtres"

53811 Changé

3.1.2. Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'administration de droit français, régie par le Code de commerce.

3.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 8 juillet 1976 pour une durée de 99 ans, et ce à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés sauf prorogation ou dissolution anticipée. La Société a été immatriculée le 10 août 1976 au Registre du commerce et des sociétés de Laval.

3.1.4. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'acquisition et la détention du capital de toutes sociétés ainsi que la gestion de la détention de ce capital ;
- le développement, directement ou indirectement, de toute activité de gestion et d'élimination des déchets et de dépollution et de décontamination des sols ;
- la gestion administrative, commerciale et informatique ainsi que toutes prestations, opérations commerciales et financières tendant à faciliter ou à développer l'activité ci-dessus ou toutes activités similaires ou connexes ;
- l'activité de transports routiers, de services de transports publics de marchandises et de location de véhicules automobiles de transports de marchandises ;
- tous travaux publics et privés d'aménagement des terres et des eaux, voiries, parcs et jardins ;
- l'achat, la vente de tous matériaux de récupération ;

- la création, l'acquisition, et l'exploitation sous toutes ses formes directes et indirectes de tous brevets se rapportant à son objet ;
- l'achat, la vente, l'édification, la prise à bail, l'exploitation sous toutes ses formes de tous immeubles, entrepôts, fonds de commerce et d'industries similaires ou connexes, toutes participations dans semblables entreprises ;
- la prise d'intérêts par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations, ou de tout autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant à son objet social et en général, dans toutes entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle-même ou des filiales auraient des intérêts ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ; ou simplement susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires de la Société en France et à l'étranger ;



- et plus généralement, toutes opérations pouvant directement ou indirectement se rattacher à l'objet social ci-dessus énoncé et le rendre plus rémunérateur, que ces opérations soient financières, mobilières ou immobilières, sans rien excepter.

3.1.5. Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Laval sous le numéro B 306 917 535.

Code APE :7010Z.

3.1.6. Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

3.1.7. Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

3.1.8. Répartition des bénéfices (article 41 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice ;

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve "dit réserve légale" ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, "la réserve légale" est descendue au-dessous de cette fraction ;

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire. Toutefois, l'Assemblée générale a la faculté de prélever sur ce bénéfice, avant distribution des dividendes, les sommes qu'elle juge convenables de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine librement l'affectation ou l'emploi ;

En outre, l'Assemblée générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués ;

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer ;

Les pertes, s'il en existe, sont après approbation des comptes par l'Assemblée générale, inscrites à un compte spécial, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

3.1.9. Paiement des dividendes (article 42 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

3 Gouvernement d'entreprise



Aucune répétition de dividendes ne peut être exigée des actionnaires, hors le cas de distribution de dividendes fictifs ou d'intérêts fixes ou intercalaires qui sont interdits par la loi.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

Lorsqu' un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa.

L'Assemblée générale ordinaire a la faculté d'accorder à tout actionnaire pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution une option entre son paiement en numéraire ou en actions dans les conditions légales et réglementaires.

3.1.10. Assemblées générales (Titre V des statuts)

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblées générales.

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Elles sont réunies dans tous lieux précisés dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, et également de la propriété de ses titres sous la forme soit, s'il est titulaire d'actions nominatives, d'une inscription en compte de ses titres, soit, s'il est titulaire de titres au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'une attestation de participation.

Sous réserve de ce qui précède, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales, de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles.

Sous réserve de ce qui suit, à égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit au même nombre de voix et chaque action donne droit à une voix au moins. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Les délibérations des Assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, ainsi que les Assemblées spéciales, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.



3.1.11. Franchissements de seuils statutaires (article 13.3 des statuts)

Toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant 3% ou 5% du capital ou des droits de vote de la Société, ou au-delà du seuil de 5% du capital ou des droits de vote de la Société, toute fraction supplémentaire égale à 1% du capital ou des droits de vote de la Société, doit en informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de cinq jours à compter du franchissement dudit seuil, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus. La même obligation s'impose, dans les mêmes délais, lorsque la participation d'un actionnaire devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

A la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital social, le non-respect de cette obligation est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

A l'obligation d'information ci-dessus s'ajoute l'obligation d'information des franchissements de seuils prévue par la loi (dispositions de l'article L 233-7 du Code de commerce).

3.1.12. Droits de vote double (article 33 des statuts)

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété.

Cette résolution prend effet le 8 octobre 1997. En conséquence, toute action entièrement libérée à cette date pour laquelle il est justifié d'une inscription nominative au nom du même propriétaire depuis au moins quatre ans confère, dès le 8 octobre 1997, un droit de vote double à son propriétaire.

3.1.13. Actions faisant l'objet d'un usufruit (article 14 des statuts)

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 1998, le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et dans les Assemblées générales extraordinaires.

Cette résolution, qui déroge à l'article L 225-108 du Code de commerce, prend effet le 11 décembre 1998.

3.1.14. Identification des détenteurs de titres au porteur (TPI)

La Société est en droit de demander, à tout moment, conformément à l'article L 228-2 du Code de commerce, contre rémunération à sa charge, à Euroclear, organisme chargé de la compensation des titres, le nom, où s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

3 Gouvernement d'entreprise



3.2. Renseignements concernant les organes d'administration, de direction

3.2.1. Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

3.2.1.1. Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration vous est présentée dans le présent chapitre, dans le rapport du président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

3.2.1.2. Mandats des administrateurs

Les mandats des différents administrateurs de Séché Environnement vous sont présentés dans le rapport de gestion, pages 79 à 81 du présent document de référence.

3.2.1.3. Fonctionnement du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration vous est présenté dans le présent chapitre,

dans le rapport du président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

3.2.2. Intérêts des dirigeants

3.2.2.1. Rémunération des dirigeants - mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux vous est présentée dans le rapport de gestion, pages 81 à 83 du présent document de référence.

3.2.2.2. Opérations conclues avec les mandataires sociaux ou avec les actionnaires

Les opérations conclues entre la Société et ses mandataires sociaux ou, à compter de l'entrée en vigueur de la loi n° 2002-420 en date du 15 mai 2002, ses actionnaires détenant une fraction de ses droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit de sociétés

actionnaires, la Société les contrôlant, au cours de l'exercice 2008 sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Aucune autre opération ne présentant pas le caractère d'opération courante, consentie à des conditions normales, n'a été conclue au cours de l'exercice 2008 entre la Société et ses mandataires sociaux ou, à compter de l'entrée en vigueur de la loi n° 2002-420 en date du 15 mai 2002, ses actionnaires détenant une fraction de ses droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit de sociétés actionnaires, la Société les contrôlant. De même, aucun prêt ou aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des dirigeants.

3.2.3. Schémas d'intéressement du personnel

Les pratiques en matière d'épargne salariale (intéressement, participation, plan d'épargne) au sein de Séché Environnement restent marquées par l'histoire et la situation propre de chaque périmètre (Séché, Alcor, Tredi).



3.2.3.1. L'intéressement et la participation

Quelques accords d'intéressement et de participation ont été signés dans les différentes sociétés du Groupe, qui associent à des degrés divers le personnel à la performance de leur société d'appartenance.

La participation est calculée principalement sur les résultats fiscaux des sociétés concernées.

L'intéressement est, quant à lui, assis sur le résultat net ou sur le résultat d'exploitation. Il est également fait application de seuils de déclenchement et de plafond.

En fonction des sociétés, il existe, ou non, des accords de participation ou d'intéressement.

3.2.3.2. Plans d'Epargne d'Entreprise

Le Groupe Séché a mis en place, début 2007 un plan d'épargne Groupe, permettant à toutes les sociétés du Groupe disposant d'un accord de participation ou d'intéressement d'y adhérer. Le support de ce plan d'épargne est le FCPE Séché Croissance, investissant en actions Séché Environnement. Au 31 décembre 2008, 20 500 actions étaient détenues par les salariés du Groupe au travers de ce support.

3.2.3.3. Options de souscriptions ou d'achat d'actions

Les délégations au Conseil d'administration décidées par les Assemblées générales extraordinaires de la Société vous sont présentées au chapitre 4 du présent document, dans la partie relative aux parties prenantes (pages 74 à 76 du présent document).

3 Gouvernement d'entreprise



3.3. Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Mesdames, Messieurs
les actionnaires,

En ma qualité de président du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

3.3.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

3.3.1.1. Composition du Conseil d'administration

La Société Séch  Environnement est constitu e sous la forme d'une soci t  anonyme   Conseil d'administration.

Les statuts de S ch  Environnement disposent que le Conseil d'administration comprend trois membres au moins et dix huit membres au plus. Au 31 d cembre 2008, le Conseil d'administration de votre soci t  est compos  de cinq membres dont trois sont jug s ind pendants, c'est   dire qu'ils n'entretiennent aucune relation avec le Groupe susceptible de compromettre l'exercice de leur libert  de jugement.

Au cours de l'exercice 2008, des jetons de pr sence ont  t  attribu s aux administrateurs, de fa on  galitaire. Chaque administrateur a per u la somme de 12 000 euros. Au cours des exercices pr c dents, aucun jeton de pr sence n'avait  t  attribu  aux administrateurs.

La dur e des fonctions des administrateurs, nomm s par l'Assembl e g n rale ordinaire, est de 6 ans. Elle expire   l'issue de l'Assembl e g n rale qui statue sur les comptes de l'exercice  coul  et tenue dans l'ann e au cours de laquelle expire leur mandat. Ils peuvent  tre r voqu s   tout moment par l'Assembl e g n rale ordinaire des actionnaires, m me si cette r vocation ne figure pas   l'ordre du jour.

Les fonctions de Pr sident et de Directeur g n ral sont assum es par Jo l S ch . Il a  t  assist  jusqu'au 12 octobre 2008 d'un Directeur g n ral d l gu , Philippe Leblanc.



Aucune limitation formelle n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur général et du Directeur général délégué.

Au 31 décembre 2008, la composition détaillée du Conseil d'administration est la suivante :

		DATE DE 1 ^{ÈRE} NOMINATION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT
Président-directeur général et administrateur	Joël SÉCHÉ	19 octobre 1981	19 mai 2006
Administrateurs	Thérèse BIGEON (1)	19 octobre 1981	19 mai 2006
	Jean-Pierre VALLÉE	29 novembre 1993	19 mai 2006
	Groupe CDC représenté par Jean BENSALD	12 décembre 2006	
	Philippe VALLETOUX	11 mai 2007	

(1) Mère de Joël Séché.

Chaque administrateur est informé des responsabilités essentielles qui lui incombent et reste soucieux de l'intérêt de tous les actionnaires dans les débats auxquels il prend part au sein du conseil et dans sa participation aux décisions, qui ont toujours été prises de manière collégiale. Il reçoit et peut se faire communiquer toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

3.3.1.2. Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Plus particulièrement :

- il fixe les principes essentiels de comportement et d'action qui doivent prévaloir en toutes circonstances au sein du Groupe et demande compte rendu de leur application. A ce titre, il a

défini, dans le cadre de l'élaboration d'une charte de développement durable, 7 engagements qu'il s'attache à promouvoir au sein du Groupe. De même, il a établi et diffusé un code de déontologie boursière et nommé un déontologue au sein du Groupe ;

- il définit les objectifs stratégiques du Groupe, en accord avec l'actionnaire majoritaire et Président-directeur général et en s'appuyant sur les travaux préparatoire du Comité de direction ;
- il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie ;
- il contrôle la gestion de la Société et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché.

3.3.1.3. Travaux et mode de fonctionnement du Conseil d'administration

3.3.1.3.1. Le Conseil d'administration

Afin de remplir les objectifs qu'il s'est assigné, le Conseil d'administration de la Société a adopté un mode de fonctionnement garantissant une prise de décision éclairée.

Le Conseil d'administration se réunit régulièrement sur tous les sujets dont il a la responsabilité, et chaque administrateur est informé du calendrier annuel des réunions afin d'assurer la meilleure disponibilité de chacun. Tout changement dans l'agenda initial fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux administrateurs. Ils ont également la possibilité de se faire représenter.

3 Gouvernement d'entreprise



Le Conseil d'administration est réuni sur convocation de son Président, ou s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois sur convocation d'au moins 1/3 de ses membres. Sur l'exercice 2008, le Conseil n'a été convoqué que par le Président.

L'ordre du jour est communiqué dans des délais permettant à chaque administrateur une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé, au cours duquel tous les administrateurs ont la possibilité de poser toutes les questions nécessaires à leur bonne compréhension :

- de la stratégie de la Société et du Groupe ;
- de l'activité. Notamment, un point est effectué en Conseil chaque trimestre. Le budget est également présenté au Conseil d'administration ;
- de l'information financière diffusée par le Groupe aux actionnaires et au marché ;
- de toutes les questions diverses relevant de la responsabilité du Conseil d'administration.

Les séances sont présidées par le Président ou, en son absence, par un administrateur choisi par ses collègues pour chaque séance.

Au cours de l'année 2008, le Conseil d'administration de Séch Environnement s'est réuni 7 fois sur 7 réunions planifiées. Le taux

de présence moyen (tenant compte des administrateurs présents et représentés) sur l'ensemble des réunions s'est élevé à 94,3%.

Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- examen des comptes consolidés annuels (31/12/07), et semestriels (30/06/08), et délibérations sur les obligations qui lui incombent en la matière ;
- examen du budget 2008 révisé et 2009 ;
- examen de l'activité trimestrielle ;
- examen des projets de développement ;
- examen des dossiers significatifs d'acquisition et d'optimisation juridique à leurs différents stades d'avancement ;
- préparation des résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires.

Du fait de la structure d'entreprise patrimoniale du Groupe, avec un actionariat familial prédominant, un nombre limité d'administrateur et une présidence exercée par le principal actionnaire, le Conseil d'administration ne s'est pas encore doté de comités spécifiques de nomination, d'audit ou de rémunérations, ces tâches étant à ce jour dévolues aux structures de management disposant

de larges délégations pour la mise en œuvre d'une gouvernance de Groupe.

Toutefois, il est précisé que dans le cadre du renforcement de la Caisse des Dépôts et Consignations au capital de Séch Environnement, un pacte d'actionnaires a été mis en place entre le Groupe CDC, Joël Siché et la Société civile Amarosa aux termes duquel, entre autres, peut être créé :

- un Comité d'audit (composé de 3 membres) qui veillera à l'exactitude et la sincérité des comptes consolidés du Groupe, à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires, ainsi qu'au management des risques. Il aura par ailleurs également un rôle consultatif sur tous les sujets relatifs à l'environnement ;
- un Comité stratégique et d'investissement (composé de 5 membres), qui veillera à assister le Conseil d'administration sur l'élaboration du plan d'affaires glissant à trois ans et du budget prévisionnel annuel d'exploitation et d'investissement du Groupe.

L'animation quotidienne de la stratégie du Groupe est assurée par les principaux dirigeants du Groupe sous la direction de Joël Siché. Une réunion est organisée chaque semaine afin de permettre une optimisation de la conduite du



Groupe concernant l'activité, le développement de projets, les finances et les ressources humaines. Ces réunions permettent le pilotage de l'ensemble des activités opérationnelles stratégiques et optimisent l'allocation des investissements. Chacun prend,

au quotidien, les mesures nécessaires au sein de son domaine d'intervention pour assurer la mise en œuvre des orientations préconisées dans le cadre de ces réunions. Chacun en rend compte devant ses pairs.

3.3.1.4. Rémunération des membres du Conseil d'administration

Les administrateurs de Séché Environnement ont perçu 60 000 € de jetons de présence au cours de l'exercice 2008, répartis de façon égalitaire entre eux.

Seul monsieur Séché perçoit une rémunération en sa qualité de Président directeur général, qui se décompose comme suit :

(EN EUROS)	JOËL SECHE
Part fixe	300 000
Part variable	/
Avantage en nature	13 663
Participation	/
Jetons de présence	12 000
TOTAL	325 663

Aucun des administrateurs de la Société n'a perçu de rémunération ou d'avantage de toute nature de la part des sociétés contrôlées par la Société.

Il n'a été consenti aucune option de souscription d'actions aux administrateurs. Par ailleurs, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres du Conseil d'administration.

3.3.1.5. Evaluation du Conseil d'administration et des comités

Le rôle du Conseil d'administration ainsi que son fonctionnement ne sont pas à ce jour formalisés dans un règlement intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'administration n'a, à ce jour, pas procédé à l'examen de son mode de fonctionnement.

3.3.2. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les articles 26 à 37 des statuts de Séché Environnement précisent l'ensemble des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale de la Société. Les statuts, comme l'ensemble des documents visés par l'article 24 de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, sont mis à la disposition du public, au siège social du Groupe.

Par ailleurs, le rapport de gestion de votre Société précise de façon régulière l'ensemble des informations requises par l'article L225-100-3 du Code de commerce et, en particulier :

- le détail de l'actionnariat et des droits de vote ;
- l'existence de pactes d'actionnaires dont la société a connaissance ;
- Les dispositions relatives à la rémunération des mandataires sociaux.

3 Gouvernement d'entreprise



3.3.3. Procédures de contrôle interne dans le Groupe et indicateurs de développement durable

3.3.3.1. Définition du contrôle interne

Séché Environnement, en se référant au cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers définit le contrôle interne comme l'ensemble des dispositifs mis en place au sein de son organisation visant à assurer :

- que l'activité du Groupe et des acteurs de l'entreprise s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- que chacun agit en application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- un bon fonctionnement des processus internes et notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs, à l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources ;
- la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne s'appuie au sein du Groupe tout à la fois sur des procédures et pratiques destinées à garantir l'application des politiques définies, que sur une prise de conscience de l'ensem-

ble des acteurs de leur responsabilité dans l'organisation et la fiabilité du contrôle interne. Il s'applique à l'ensemble des filiales sur lequel le Groupe exerce un contrôle exclusif.

Toutefois, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne mis en place dans l'organisation actuelle de l'entreprise et du Groupe ne peut apporter l'assurance absolue que par son existence, tous les risques sont éliminés et on ne peut exclure la possibilité que certains contrôles soient contournés ou outrepassés.

3.3.3.2. Organisation générale du processus de contrôle interne dans la Société

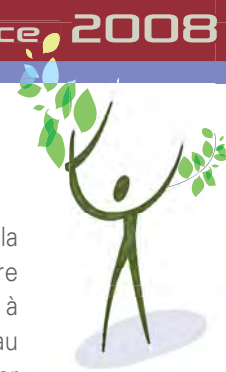
L'architecture du contrôle interne de la Société s'appuie sur cinq composantes majeures, détaillées ci-dessous.

3.3.3.2.1. L'environnement de contrôle interne

Un corpus de valeurs communes impliquant chaque acteur de l'entreprise

La mise en œuvre, la pérennité et l'efficacité du processus de contrôle interne au regard des objectifs qui lui sont assignés, est l'affaire de tous les acteurs de l'entreprise. Ceux-ci garantissent,

d'une part par le respect des procédures, d'autre part par la remontée des anomalies éventuellement constatées, une évaluation permanente des processus et une amélioration de leur efficacité. La démarche de contrôle interne du Groupe se fonde donc sur un système de valeurs affiché, mettant l'accent sur le comportement responsable de tous les acteurs de l'entreprise. Elle a vocation à s'appliquer dans toutes les sociétés contrôlées ou dans lesquelles le Groupe maîtrise la gestion opérationnelle. L'importance pour le Groupe d'un comportement responsable de ces acteurs a été particulièrement mis en exergue dans sa démarche de développement durable : en effet, Séché Environnement, qui se veut une entreprise citoyenne, a pleinement pris la mesure de son utilité sociétale et de l'empreinte de son activité dans les sphères économiques, environnementales, sociales et sociétales. Cette prise de conscience l'a conduite à définir clairement les engagements que toutes ses composantes doivent contribuer à décliner. Elle a notamment conduit à la formalisation d'une charte de développement durable ainsi que de sept engagements forts qui, déclinés en code de comportement et d'action accessible à tous, ont permis d'apporter à chacun des acteurs du Groupe les repères de son action et la res-



ponsabilisation de ces derniers sur les enjeux de celle-ci. Ce code de comportement et d'actions a été complété, début 2005, par un code de déontologie diffusé auprès de l'ensemble des acteurs de l'entreprise disposant ou pouvant disposer d'informations confidentielles et/ou privilégiées.

Une organisation mêlant étroitement une centralisation des fonctions transversales et une décentralisation des fonctions opérationnelles

La sensibilisation des acteurs du Groupe au contrôle interne est assurée par un environnement favorisant une définition et une animation centralisée des orientations stratégiques, des fonctions transversales et des procédures et principes en découlant, et une responsabilisation décentralisée de la gestion opérationnelle des activités.

Le Président directeur général relaie auprès des principaux cadres dirigeants la stratégie du Conseil d'administration, ces derniers orientant alors en fonction les activités du Groupe et le cadre de contrôle interne dans lequel elles s'inscrivent. Ensembles, ils garantissent, par un suivi régulier des activités, la cohérence de ces dernières par rapport à la ligne fixée.

L'organisation centralisée des fonctions supports (trésorerie, contrôle de gestion, consolidation, informatique, juridique, sécurité, développement durable, veille réglementaire) permet une diffusion uniforme des grandes orientations et objectifs de la direction. Le suivi et la gestion centralisée

des risques et contentieux majeurs visent également à garantir une indépendance de jugement et limiter les conflits d'intérêts. Les règles, procédures, et principes à appliquer dans la mise en œuvre des actions rattachables à chaque fonction support sont formalisées et diffusées par les différents services centraux concernés.

Pour autant, la gestion opérationnelle des filiales du Groupe reste décentralisée sur les directeurs de site et chacun est responsabilisé aux enjeux de sa fonction en terme de contrôle interne. Cette décentralisation repose sur des délégations de pouvoir définies dans les statuts des filiales du Groupe. Chaque directeur de site a à rendre compte de l'utilisation faite de ces délégations de pouvoir auprès de la Direction générale.

3.3.2.2. Management des risques

Le management des risques est au cœur de la démarche du Groupe, tant en terme de développement durable que de contrôle interne. Les risques majeurs auxquels le Groupe est confronté étant de différentes natures (industriels et écologiques, politiques ou liés à l'activité internationale, financiers), les processus de détection, d'analyse et de résolution sont multiples.

Concernant les risques industriels, l'activité du Groupe est marquée par une présence régaliennne forte, preuve du degré d'implication des pouvoirs publics en matière d'élimination des déchets. La maîtrise de la conformité réglementaire mise en place par Sécché

Environnement découle tout à la fois d'une veille réglementaire permanente, de la participation à des groupes de travail au niveau professionnel en vue de devancer les réglementations et d'audits réglementaires par des agents spécialement formés. D'un point de vue environnemental, le Groupe met en œuvre les contrôles nécessaires à la détection de toute pollution. Tous les sites de Sécché Environnement bénéficient d'une surveillance organisée des impacts et effets de leurs rejets. Des études faunistiques et floristiques sont par ailleurs réalisées de façon régulière, soit lors de renouvellement ou d'extension, soit pour satisfaire les légitimes demandes des commissions locales d'information et de surveillance imposées ou créées à l'initiative du Groupe. Enfin, un dispositif de réduction des impacts lors d'événements accidentels a été mis en place dans le Groupe. Il comprend des organisations permettant de protéger le personnel, les populations et l'environnement lors d'accidents.

Une centralisation du reporting des risques majeurs a été mise en place, impliquant le service juridique et à destination des principaux dirigeants du Groupe. Elle vise à assurer une connaissance la plus en amont possible des enjeux pour le Groupe et des actions émises ou à mettre en œuvre.

3 Gouvernement d'entreprise



3.3.3.2.3. Activités de contrôle interne

Composantes indispensables de toute organisation de contrôle interne, les activités de contrôles sont tout à la fois :

- prises en charge par les opérationnels dans leurs actions quotidiennes. Leur mode opératoire se doit de respecter les processus et procédures définis pour leur fonction et s'inscrit dans le système de valeurs promu par le Groupe ;
- assurées par la mise en place de différents reporting (financier ou non financier, qualitatif ou quantitatif) dans le cadre desquels, les fonctions en charge de la centralisation des informations assurent une analyse critique des données.

Ces dernières activités de contrôle sont adossées à l'organisation centralisée du Groupe et s'appuie sur quelques fonctions supports rattachées directement à la direction financière Groupe : contrôle de gestion Groupe, consolidation, trésorerie, audit interne, informatique, juridique.

Contrôle de gestion Groupe

Le contrôle de gestion Groupe participe activement au processus budgétaire tout au long de l'année. En s'appuyant sur le réseau des contrôleurs de gestion des filiales, il garantit la remontée périodique des données du reporting et de leur fiabilité, et assure

un suivi mensuel des résultats et des écarts par rapport au budget.

Il assure la diffusion régulière et circonstanciée d'informations synthétiques à la direction générale et aux administrateurs. Par ailleurs, il travaille conjointement avec le service consolidation pour assurer la cohérence des données financières à chaque arrêté.

Consolidation statutaire

L'équipe dédiée à l'élaboration de la consolidation statutaire veille à diffuser une information financière fiable et respectueuse des réglementations en vigueur. Elle diffuse les instructions du Groupe en matière de principes comptables d'arrêté. Elle réalise une consolidation "en râteau". En privilégiant l'absence de palier de consolidation, elle s'assure de disposer des informations financières les plus précises possibles. Elle dispose également systématiquement des conclusions des audits réalisés par les Commissaires aux comptes des filiales. Elle assure également les retraitements de consolidation pure, sur la base des liasses remontées par les filiales au format IFRS : Depuis le passage aux nouvelles normes, celles-ci assurent directement les retraitements IFRS. Elle contrôle systématiquement la prise en compte par les filiales de ces retraitements afin de garantir une uniformité dans les traitements effectués et d'identifier les besoins de formation complémentaire. Enfin, toutes les opérations et

retraitements complexes font l'objet, quant à leur comptabilisation, d'une revue par les Commissaires aux comptes du Groupe le plus en amont possible.

3.3.3.2.4. Pilotage du contrôle interne

Le Groupe entend développer, au travers d'une approche encore naissante d'audit interne, une démarche d'évaluation et d'amélioration de son processus de contrôle interne.

L'audit interne organise aujourd'hui ses travaux en fonction des orientations que lui fixe la Direction générale : il coordonne sous le contrôle de la Direction générale l'élaboration et la mise à jour des procédures et principes comptables du Groupe et en assure la diffusion la plus large et la plus adaptée ; Il procède à la réalisation de missions ponctuelles diligentées par la Direction générale qui en définit les objectifs, en entend les recommandations et en oriente les plans d'actions ; Il s'attache à définir les moyens de mettre en place une démarche d'auto-évaluation dont l'objectif est la réalisation de diagnostics réguliers sur la qualité des processus de contrôle interne en vigueur, la sensibilisation et la responsabilisation des responsables opérationnels sur les enjeux du contrôle interne.



3.3.3.2.5. Information, communication et contrôle interne

Dans un souci toujours permanent de fiabilisation et d'intégrité de l'information financière, le Groupe s'appuie sur un progiciel de gestion intégré (Entreprise Ressource Planning) désormais déployé sur l'ensemble des filiales françaises en intégration globale. Il s'appuie sur un plan comptable et une architecture analytique unique, dont la mise à jour est pilotée par les services comptables et contrôle de Gestion Groupe. Une équipe du service informatique est spécifiquement dédiée à cet outil et aux besoins des utilisateurs.

En terme de flux d'informations, il assure des schémas comptables communs et, en garantissant l'existence de contrôles automatiques pertinents, assurent la régularité de la comptabilisation des opérations. Les systèmes d'information connexes (comme le logiciel de consolidation, ou le système de reporting), sont interfacés autant que possible avec ce progiciel comptable. Par ailleurs, l'ensemble de l'architecture informatique est gérée de façon centralisée : tout investissement informatique dans le Groupe doit être validé par la Direction informatique, qui assure, par son contrôle, une cohérence de l'architecture informatique, la sécurité, la disponibilité, la pérennité et l'intégrité des systèmes.

Les informations produites issues de ces systèmes d'information, et contrôlées dans le cadre des différents reporting en vigueur, font l'objet d'une transmission à la

Direction sous forme d'indicateurs synthétiques jugés pertinents par elle. La diffusion, en externe, de l'information financière est assurée par le service de communication financière, en étroite collaboration avec la Direction et notamment la Direction financière.

3.3.3.3. Présentation des procédures de contrôle interne mises en place

3.3.3.3.1. Procédures de contrôle interne destinées à contrôler les activités

Les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et destinées à contrôler les activités visent à garantir que les actes de gestion et opérations de chaque société du Groupe ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini dans les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, et plus particulièrement par le Conseil d'administration.

Elles portent sur les principaux cycles composant l'activité (procédure achats - procédures ventes (simple et offre globale) - procédure investissements - procédure de recouvrement - procédure de centralisation de trésorerie) et s'accompagnent de processus de suivi de l'activité : processus budgétaire, processus de reporting mensuel destiné à identifier les écarts et mettre en place les actions correctrices nécessaires.

Elles font l'objet d'un travail particulier de mise à jour destiné à faire converger les pratiques du Groupe vers un cadre référent et prendre en compte la démarche d'uniformisation des systèmes d'information.

Chaque procédure est visée par la Direction générale. Elle décrit les objectifs généraux qui lui sont assignés, son domaine d'application et son périmètre, détaille toutes les étapes de la procédure précise les modalités de surveillance de la procédure mise en place par le Groupe et la nécessité de l'implication de tous ;

Le processus budgétaire, qui implique chaque filiale, la Direction du Groupe et le contrôle de gestion Groupe en fonction support :

- permet la confrontation des objectifs que s'assigne chaque filiale avec les orientations stratégiques élaborées au plus haut niveau et un accord de chacun sur la façon de les décliner concrètement ;
- garantit, par le biais de deux révisions annuelles, la prise en compte du déroulement effectif de l'activité, des orientations nouvelles précisées par la Direction et la déclinaison des mesures correctrices éventuelles.

Le processus de reporting mensuel, dont la fiabilité et la centralisation sont assurées par le contrôle de gestion Groupe, permet à la Direction du Groupe de disposer d'un suivi mensuel de l'activité et de la réalisation concrète des objectifs assignés.

3 Gouvernement d'entreprise



3.3.3.3.2. Procédures de contrôle interne garantissant la conformité aux lois et réglementation en vigueur - indicateurs de développement durable

Dans le secteur d'intervention de prédilection du Groupe, il ne saurait être question "d'activité" et de "pérennité" sans un respect strict du cadre législatif et réglementaire qui définit les normes minimales et les bonnes pratiques en matière de collecte, de traitement des déchets, d'exploitation des sites d'incinération, de revalorisation et d'enfouissement. En effet, la plupart des sites d'exploitation du Groupe sont soumis à autorisation préfectorale d'exploiter et le respect de cette autorisation est une priorité absolue.

Séché Environnement a depuis de nombreuses années fait état de sa maturité sur ces sujets sensibles, qui s'inscrit dans la démarche plus large qu'est sa politique de développement durable. Il compte renforcer encore ses actions dans ce domaine grâce à un suivi rigoureux de ses performances au-delà de toute imposition réglementaire.

Cette démarche se traduit pour le périmètre France par :

- un processus de veille réglementaire permanente conduisant le Groupe à se fixer autant qu'il lui est possible un niveau d'exigence plus restrictif, tant sur les modalités d'acceptation

et de traitement des déchets que sur la conception des différents sites et la préservation de ces derniers ;

- une démarche de certification de ses installations de traitement de déchets (ISO 9001 version 2000 - 14001 - OHSAS 18001) qui a pour préalable la mise en place de procédure et modes opératoires visant à la maîtrise des activités susceptibles d'avoir une influence sur la sécurité et l'environnement ;
- l'adoption d'une charte de développement durable en sus des chartes environnementales, sécurité et qualité existantes dans le Groupe, largement diffusée auprès des acteurs de l'entreprise et du Groupe ;
- l'élaboration et la diffusion à l'ensemble des agents du Groupe de codes de comportement et d'actions explicitant les exigences contenues dans les 7 engagements du Groupe ;

De la même façon la Société s'attache à fournir à l'ensemble des parties prenantes du Groupe des informations comparatives, d'une année sur l'autre, sur l'ensemble des paramètres fondamentaux liés à sa politique de développement durable.

3.3.3.3.3. Procédures de contrôle interne destinées à assurer la fiabilité des informations financières et leur conformité aux lois et réglementation en vigueur

L'organisation mise en place vise à garantir une information financière fiable et conforme aux principes comptables généraux et aux référentiels et méthodes adoptés par le Groupe qui s'inscrivent eux-mêmes dans le cadre réglementaire français. Par ailleurs elle vise à garantir le respect des obligations de la fonction financière et comptable en matière d'informations des acteurs de l'entreprise ainsi que de l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, investisseurs, administration ...).

Le rôle de la fonction financière, dans cette organisation est primordial. Elle assure :

- la cohérence et l'intégrité du système d'information, vers lequel elle demande au service informatique Groupe la migration de toutes les filiales françaises ;
- la diffusion des procédures propres aux processus financiers, et garantit leur correcte mise en œuvre. Pour cela, elle émet à chaque arrêté une note d'instructions de clôture et de principes comptables prévalant à l'établissement des comptes de toutes les filiales. Ces notes sont actualisées et mise à jour régulièrement pour tenir



compte de l'expérience des arrêtés précédents. Par ailleurs, lors des arrêtés semestriels et annuels, l'intervention des Commissaires aux comptes dans chacune des filiales fait l'objet de conclusions systématiquement transmises aux Commissaires aux comptes du Groupe et au service consolidation. Un suivi des remarques émises est mis en place, pour analyse, mesure des enjeux au niveau du Groupe et mise en place d'actions correctrices ;

- la formation et l'information régulière des équipes comptables, aux fins d'assurer un niveau de compétence minimum tout en permettant un partage des bonnes pratiques dans le Groupe ;
- la mise à jour et l'analyse de la pérennité de l'outil de consolidation et son interface avec le système d'information comptable et de reporting du Groupe. Les principaux paramétrages sont assurés par l'équipe consolidation avec l'appui du prestataire, et la diffusion des modifications apportées s'effectue directement en central ou par le biais de mises à jour envoyées directement aux filiales. La formation de tout nouvel utilisateur dans le Groupe est assurée par les équipes de consolidation Groupe ;
- un lien permanent entre les équipes de consolidation statutaire et de contrôle de gestion groupe, afin de permettre la production le plus en amont possible de données prévision-

nelles consolidées. Ce reporting mensuel fait l'objet d'un contrôle régulier par rapport aux données réelles issues du processus de consolidation ;

- le traitement des opérations significatives du Groupe (acquisition, cession, restructuration) ayant un impact sur les informations financières produites par le Groupe ;
- la communication des informations comptables et financières à destination des organes de direction et d'administration ;
- l'intégrité du processus de remontée et de validation des informations figurant dans le document de référence, le respect de la réglementation AMF ainsi que la qualité de la relation avec les services comptables de l'AMF ;
- le contrôle des données diffusées dans le cadre de la communication financière du Groupe.

Le Président du
Conseil d'administration,

Joël Séché



3 Gouvernement d'entreprise

3.4. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Séché Environnement SA.

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Séché Environnement S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;



- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Nantes et Laval, le 4 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

KPMG AUDIT

Département de KPMG SA

Franck Noël

Associé

ACOREX AUDIT

Jean-Claude Bonneau

Associé



3.5. Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2009

3.5.1. Rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 30 avril 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués ce jour en Assemblée générale afin de soumettre à votre approbation huit résolutions dont l'objet est présenté dans le présent rapport.

3.5.1.1. Résolution relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Approbation des comptes

Les trois premières résolutions portent sur l'approbation des comptes annuels de Séché Environnement ainsi que des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008, sur l'affectation du résultat, et sur la mise en paiement, à compter du 12 juin 2009, du dividende, fixé à 1,30 euro par action, payable en numéraire.

Les informations relatives à la gestion de l'exercice 2008, aux comptes sociaux et aux comptes consolidés, ainsi qu'au projet d'affectation du résultat figurent dans le rapport annuel de gestion de l'exercice 2008.

Conventions réglementées

La quatrième résolution vise à approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce qui font l'objet d'un rapport spécial de vos Commissaires aux comptes.

Jetons de présence

La cinquième résolution vise à fixer le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à la somme de 60 000 euros pour l'exercice en cours.

Autorisation à donner au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la société

Par la sixième résolution, votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, à faire acheter par la Société ses propres actions, représentant jusqu'à 10%

du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Cette autorisation, qui se substituera à celle conférée par l'Assemblée générale du 25 avril 2008, est sollicitée pour une période de dix huit mois. Elle est destinée à permettre à la société, en conformité avec les dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- d'attribuer des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux



de la Société et/ou de son groupe ou dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment pour le service d'options d'achat ou au titre de plans d'épargne groupe ou d'attribution gratuite d'actions ;

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital dans le cadre de la réglementation boursière ;
- de remettre des actions à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'annuler des actions ainsi acquises sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire;

Nous vous proposons de fixer le prix unitaire maximum d'achat à 90 euros, et d'affecter un montant global maximum de 77 713 830 euros à ce programme de rachat.

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, y compris par utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés ou de bons, dans les conditions prévues par les autorités de marché et que la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

3.5.1.2. Résolution relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

La septième résolution soumet à votre approbation l'autorisation pour le Conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités. Le montant d'augmentation de capital susceptible d'être réalisé ne pourra excéder le montant nominal de 160 769 euros.

Cette autorisation, qui se substituera à celle conférée par l'Assemblée générale du 11 mai 2007, est sollicitée pour une période de vingt six mois.

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder à la réduction du capital par annulation d'actions détenues en propre par la société

La huitième résolution a pour objet, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre de programmes autorisés d'achat de ses propres actions et de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à la réduction du capital en une ou plusieurs fois dans les proportions et aux époques qu'il décidera par annulation des actions ainsi acquises dans la limite de 10% du capital social par périodes de 24 mois.

Cette autorisation sera valable pour une durée de dix huit mois à compter du jour de l'Assemblée et privera d'effet l'autorisation antérieure donnée par l'Assemblée générale du 25 avril 2008 par le vote de sa quatorzième résolution.

Vous voudrez bien vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'administration

3 Gouvernement d'entreprise



3.5.2. Texte des résolutions

3.5.2.1. Partie ordinaire

Première résolution

(Examen et approbation des opérations et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne, du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice, et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration :

- approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration, qui font apparaître un résultat net après impôt bénéficiaire de

32 953 608,82 Euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ;

- approuve en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code Général des Impôts mentionné dans ces comptes, qui s'élève à 69 343 euros ainsi que le montant de l'impôt qui en résulte, soit 23 877 euros.

L'Assemblée générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

(Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés, et des comptes consolidés qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil

d'administration qui font apparaître un résultat net part du groupe bénéficiaire de 31 707 878,85 Euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice de 32 953 608,82 euros décide de l'affectation et de la répartition suivantes proposées par le Conseil d'administration :

- distribution de la somme de 11 225 331 euros ;
- affectation de 21 728 277,82 euros au compte "Report à Nouveau".

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 1,30 euro par action ;

Le dividende sera mis en paiement à compter du 12 juin 2009.



Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, ce dividende au titre de l'exercice 2008 ouvre droit, pour les personnes physiques, à la réfaction de 40%.

En outre, il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'abattement, correspondant :

EXERCICE	DIVIDENDE	ELIGIBLE À LA RÉFACTION
2005	0,85 €	40%
2006	1,30 €	40%
2007	1,30 €	40%

Quatrième résolution

(Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les opérations et les conventions conclues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et énoncées dans ce rapport et donne quitus aux administrateurs à cet égard.

Cinquième résolution

(Jetons de présence)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, fixe à

la somme de 60 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration au titre de l'exercice en cours.

Sixième résolution

(Autorisation à donner en vue du rachat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation

dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif 863 487 actions au jour de la convocation de la présente Assemblée, ou représentant jusqu'à 5% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif 431 743 actions au jour de la convocation de la présente Assemblée s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

L'Assemblée Générale décide que, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre

3 Gouvernement d'entreprise



d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-avant correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des achats en vue :

- de l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Sèche Environnement par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de l'attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son groupe ou dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment pour le service d'options d'achat ou au titre de plans d'épargne groupe ou d'attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital dans le cadre de la réglementation boursière ;
- de la remise d'actions en l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- de l'annulation des actions ainsi acquises, ainsi que le cas échéant celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat d'actions antérieures, sous réserve de l'approbation par une Assemblée générale à venir ultérieurement statuant dans sa forme extraordinaire de la réduction de capital qui en résulterait;
- et, à ces fins, de conserver les actions rachetées, les céder ou les transférer par tous moyens tels que décrits ci-après dans le respect de la réglementation en vigueur, et notamment par cession en bourse ou de gré à gré, par offre publique de vente ou d'échange, par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés, et/ou d'annuler les actions ainsi acquises ainsi que celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat antérieures sous réserve d'une autorisation donnée par l'Assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 90 euros. Le montant maximum des fonds que la Société pourra consacrer dans l'ensemble aux opérations de rachat d'actions est de 77 713 830 euros.

L'Assemblée générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, y compris par utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés ou de bons, dans les conditions prévues par les

autorités de marché et que la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la sixième résolution de l'Assemblée générale de la Société du 25 avril 2008.



3.5.2.2. Partie Extraordinaire

Septième résolution

(Autorisation au Conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes)

L'Assemblée générale, par dérogation à l'article L 225-96 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées générales ordinaires, dans le cadre des articles L. 225-129-1 et L. 225-130 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités.

L'Assemblée autorise le Conseil d'administration à décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente (30) jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.

Le montant d'augmentation de capital susceptible d'être réalisé dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder le montant nominal de 160 769 euros ou

de sa contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée, et ne pourra, en tout état de cause, être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices qui existent lors de l'augmentation de capital.

L'Assemblée générale confère au conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs, conformément à la loi et aux statuts à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et en assurer la bonne fin.

La présente délégation est donnée pour une durée de vingt-six (26) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la 12^{ème} résolution de l'Assemblée générale de la société du 11 mai 2007.

Huitième résolution

(Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions faisant l'objet de la sixième résolution soumise à

la présente Assemblée générale, ou des programmes d'achat autorisés antérieurement de même que dans le cadre de programmes d'achat qui seraient autorisés par des assemblées postérieures ;

- et confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à la réduction de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation des actions ainsi acquises dans la limite de 10% du capital social (le cas échéant, tel qu'ajusté pour tenir compte des opérations effectuées sur le capital postérieurement à la date de la présente assemblée) par périodes de 24 mois, arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, imputer le cas échéant la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous les postes de réserves et/ou de primes, procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la 14^{ème} résolution de l'Assemblée générale de la Société du 25 avril 2008.



3.5.3. Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires aux fins de l'informer sur la réalisation des opérations d'achat d'actions qu'elle a autorisées dans le cadre d'un programme de rachat

L'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2008, par le vote de sa sixième résolution, a délégué au Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les pouvoirs nécessaires aux fins de faire racheter, en bourse ou de gré à gré, par la Société, ses propres actions dans la limite de 10% des actions représentatives de son capital social. Cette délégation a été consentie pour une durée de 18 mois.

Cette résolution a mis fin à la précédente délégation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 dans les mêmes conditions, et dont il vous a été fait état de la réalisation lors de la précédente Assemblée générale des actionnaires.

En application des dispositions de l'article L225-209 alinéa 2 issue de la loi n° 2006-842 du 26 juillet 2006, le Conseil d'administration vous rend compte de l'usage qu'il a fait de cette délégation pour la période courant du 26 avril 2008 au 31 décembre 2008 :

Nombre de titres achetés, cédés, transférés depuis le début du programme	2 793
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	0,7%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	
Nombre de titres détenus en portefeuille	61 301
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	2 522 537 €
Valeur de marché du portefeuille au 31/12/2008 (en euros)	2 715 328 €

Le Conseil d'administration

4 Rapport de gestion



4.1. Faits marquants de l'exercice 2008

4.1.1. Nouveaux accords au sein du consortium de HIME

L'année 2008 a été marquée par la mise en place d'accords complémentaires entre les actionnaires de HIME visant à permettre le rapprochement de Séché Environnement et Saur autour d'une nouvelle équipe de direction animée par Joël Séché, nommé président exécutif de HIME et Saur, et Olivier Brousse, nommé Directeur général de HIME et Saur.

La mise en place de cette nouvelle équipe de Direction est assortie d'aménagement des règles de gouvernance visant trois objectifs majeurs :

- garantir les intérêts financiers des co-actionnaires avec la mise en place d'un comité de surveillance et la confirmation des dispositions du pacte précédent relatives aux droits de veto financiers ;
- garantir le respect des contraintes réglementaires au regard des règles de concurrence par l'adoption d'un mécanisme de ring-fencing aux termes duquel Coved - qui peut intervenir sur des marchés identiques à ceux du Groupe Séché - est placée sous la responsabilité exclusive d'Olivier Brousse ;

- permettre le déploiement d'une démarche industrielle et commerciale structurée afin d'optimiser la performance du Groupe Saur en cohérence avec la stratégie de Séché Environnement.

Par ailleurs la Caisse des dépôts et Séché Environnement ont resserré leur partenariat stratégique, la Caisse des dépôts octroyant à Séché Environnement une option d'achat portant sur 18% du capital de HIME. Cette option est exercable à l'initiative de Séché Environnement du 27 mai 2008 au 26 mai 2012 sous réserve de l'accord des banques prêteuses de HIME. L'exercice de cette option porterait la participation de Séché Environnement à 51% et donnerait à Séché Environnement le contrôle du sous-groupe HIME avec :

- la mise en place d'une nouvelle gouvernance pour HIME dont les principales dispositions portent sur l'abandon du mécanisme du ring-fencing et la modification des règles de nomination au sein du comité de surveillance de HIME ;
- un mécanisme de liquidité (actif à compter du transfert des 18% à Séché Environnement) qui donne à Séché Environnement le droit d'acquérir le solde des 49% du capital de HIME restant entre les mains d'AXA, de la Caisse des dépôts

et de Cube 4 au plus tard en 2018. Toutefois, avant 2018 et à partir de 2013, les minoritaires pourront proposer à Séché Environnement d'acquérir le solde des 49%, Séché Environnement restant libre de donner suite ou non à la proposition.

- le renforcement du partenariat entre la Caisse des dépôts et Séché Environnement au travers d'une modification de la durée du pacte d'actionnaire liant Joël Séché et la Caisse des dépôts au sein de Séché Environnement, prolongeant celle-ci jusqu'en avril 2022.

L'ensemble de ces accords, alliant solidité de l'actionariat et stratégie industrielle ambitieuse et pérenne, crée les conditions optimales du développement de Saur et permet l'émergence d'une nouvelle offre de services à l'Environnement en France.



4.1.2. Positionnement dans les énergies renouvelables en lien avec nos activités

Dans une moindre mesure, l'année a également été marquée par la création par Séch  Environnement et Sergies d'une filiale commune - Senergies - en vue de la production d' lectricit  dans la Vienne   partir d' nergies renouvelables. D tenue   80% par S ch  Environnement et   20% par Sergies (soci t  d' conomie mixte locale exer ant une activit  de distribution et de production d' nergie), Senergies a vocation   d velopper dans un premier temps une activit  de valorisation du biogaz sur le site du Vigeant.

4.1.3. Optimisation du p rim tre historique

S ch  Environnement a pris une participation dans la SCI la Noiseraie   hauteur de 20%, en partenariat avec la soci t  Brangeon Services.

Par ailleurs, dans le cadre de l'optimisation de son p rim tre historique, S ch  Environnement a proc d  en 2008 :

-   la cession de sa participation de 49% dans la soci t  SEA. Cette op ration, qui g n re pour le Groupe un r sultat consolid  de cession de 1,2 million d'euros s'inscrit dans une transaction mettant d finitivement fin

au contentieux qui opposait depuis 2002 S ch  Environnement au co-actionnaire dans SEA ;

-   au renforcement des fonds propres de sa filiale Opale Environnement pour un montant de 960 milliers d'euros par le biais d'une incorporation de compte-courant. Cette augmentation des fonds propres a pour objectif, en pr vision d'investissements significatifs pour cette filiale dans le domaine de la production d' nergie, de pr venir une situation d favorable au regard des contraintes r glementaires de sous-capitalisation ;
-     une recapitalisation de sa filiale hongroise Hungaropec,   hauteur de 2,5 millions d'euros par incorporation d'une partie de son compte-courant. Cette op ration a permis la reconstitution des capitaux propres de cette soci t  et le respect de la l gislation hongroise en la mati re. Dans la mesure o  le co-actionnaire n'a pas souhait  participer   l'op ration, la participation du Groupe au capital de Hungaropec est pass e sur le second semestre 2008   99,6% contre 87% ant rieurement ;

4 Rapport de gestion



4.2. Déroulement de l'exercice

4.2.1. Activité en 2008

EXTRAITS DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (EN MILLIONS D'EUROS)	2006 RÉEL	2007 RÉEL	2007 PF	2008 RÉEL
CHIFFRE D'AFFAIRES	379,3	373,7	371,1	383,2
Excédent brut d'exploitation	101,0	104,7	103,0	101,0
Résultat opérationnel courant	61,9	65,2	66,2	65,1
Résultat opérationnel	61,6	61,0	65,9	65,4
Résultat financier	(7,5)	(5,8)	(7,2)	(5,1)
Impôts	(19,4)	(19,4)	(19,3)	(20,1)
Résultat net des sociétés intégrées	34,8	35,8	39,4	40,2
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	Ns	(12,2)	(23,2)	(8,7)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (PDG)	34,3	23,5	15,8	31,7

4.2.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par Sêché Environnement sur l'exercice 2008 s'élève à 383,2 millions d'euros versus 373,7 millions d'euros sur 2007 en données publiées et 371,1 millions d'euros en données pro-forma, ce qui représente une évolution de 2,5%

en données réelles et 3,3% en données pro-forma.

En données pro-forma et à taux de change constant, la croissance s'établit également à 3,3%, le Groupe ne supportant pas d'effet de change significatif.

L'impact des variations de périmètre sur le chiffre d'affaires 2007

est de - 2,6 millions d'euros. Il s'explique principalement par la cession de Tribel en 2007 (impact de - 4 millions d'euros) et l'acquisition d'UTM en 2007 (impact de + 1,4 million d'euros).

4.2.1.1.1. Ventilation du chiffre d'affaires par filières

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	2006 RÉEL		2007 RÉEL		2007 PF		2008 RÉEL	
PAR FILIÈRE	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%
Traitement des DD	266,1	70,2%	252,2	67,5%	249,6	67,3%	267,0	69,7%
Traitement des DND	113,2	29,8%	121,5	32,5%	121,5	32,7%	116,1	30,3%
TOTAL	379,3	100%	373,7	100%	371,1	100%	383,2	100%



Dans un souci de cohérence avec l'évolution des marchés et de leur segmentation, le Groupe a décidé, à compter de 2008 de ventiler ses activités sur 2 filières répondant aux nouvelles définitions des déchets en vigueur : les "Déchets Dangereux" (ex-DID) d'une part, les "Déchets Non Dangereux" (ex-DIB / OM) d'autre part. Le chiffre d'affaires affecté sur 2007 aux activités "Amonts" a été réparti pour 35,2 millions d'euros sur la filière DD et pour 24,2 millions d'euros sur la filière DND. Sur 2006, la répartition du chiffre

d'affaires des activités "Amonts" a été respectivement de 53 millions d'euros sur la filière DD et de 22,1 millions d'euros sur la filière DND.

Sur les filières de traitement des "DD", la croissance du chiffre d'affaires s'élève à 7% (en données pro-forma), et enregistre une forte progression sur le quatrième trimestre (+12%). Sur cette filière, le Groupe a bénéficié de la bonne tenue de ses marchés de niche (PCB, valorisation de produits techniques, dépollution ...).

Les filières de traitement des déchets non dangereux affichent une évolution de - 4,3%. Ce retard d'activité constaté en 2008 reflète la conjonction d'un effet de base défavorable par rapport à un exercice 2007 particulièrement fort, d'une situation de marché atypique au plan local, et d'un décalage des ventes d'énergie issue de la valorisation de biogaz.

4.2.1.1.2. Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	2006 RÉEL		2007 RÉEL		2007 PF		2008 RÉEL	
	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE								
Filiales en France	352,7	93,0%	349,7	93,6%	349,7	94,2%	360,2	94,0%
Filiales à l'international	26,6	7,0%	24,0	6,4%	21,4	5,8%	23,0	6,0%
TOTAL	379,3	100%	373,7	100%	371,1	100%	383,2	100%

Les activités des filiales internationales du Groupe se concentrent désormais :

- en Espagne sur les métiers de la régénération de solvants ;
- en Hongrie sur le métier du traitement des déchets dangereux ;

- en Amérique Latine sur les métiers de prétraitement, prescriptrices d'activité pour les installations de traitement en France.

Sur l'exercice, l'activité des filiales internationales du Groupe a présenté en données pro-forma un taux de croissance de 7,5%. Cette croissance est le résultat d'un bon niveau d'activité des métiers du stockage (Hongrie), de la régénération et du traitement (Espagne).

4 Rapport de gestion



4.2.1.2. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation du Groupe (EBE) s'élève à 101,0 millions d'euros, en recul de - 3,8 millions d'euros en données réelles publiées (soit - 3,6%). En données proforma, l'EBE affiche un recul de 2,1 millions d'euros (soit - 2,0%), ce dernier étant impacté négativement sur 2008 par :

- un effet de base défavorable, 2007 ayant été marqué par la prise en compte d'un effet positif non récurrent de 1,5 million d'euros lié à des régularisations sur exercices antérieurs de taxes (suite à un travail d'optimisation). Retraité de cet effet, l'EBE 2007 serait ressorti à 101,5 millions d'euros ;
- l'augmentation du coût de l'énergie supportée par le Groupe (+ 2,4 millions d'euros) . Hors cet effet, le Groupe aurait affiché un EBE de 103,4 millions d'euros ;

Le périmètre France génère l'essentiel de l'EBE du Groupe : ce dernier affiche un EBE de 98,6 millions d'euros en 2008 contre 100,5 millions d'euros en 2007 données pro-forma.

Sur le périmètre de nos filiales à l'international, l'EBE est stable, s'établissant au 31 décembre 2008 à 2,6 millions d'euros contre 2,5 millions d'euros sur l'exercice précédent en données pro-forma. Sur ce périmètre, le Groupe conjugue le dynamisme des activités

en zone euro (notamment en Espagne) et la moindre performance des activités de la zone Amérique.

4.2.1.3. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'établit à 65,1 millions d'euros (17% du chiffre d'affaires). Il affiche un léger recul de 1,1 million d'euros par rapport à 2007 (données proforma), année sur laquelle le Groupe extériorisait un ROC de 66,2 millions d'euros. Cette évolution du ROC provient principalement de l'évolution de l'EBE (- 2,1 millions d'euros) :

- cumulée à la progression des dotations aux amortissements de 1,5 million d'euros en lien avec l'augmentation des investissements constatée depuis deux ans ;
- mais compensée par l'effet favorable du débouclage des principaux litiges portant sur le sujet "sous-traitance" dans le dossier BEFS-PEC, conduisant à une reprise nette de provision pour 2,8 millions d'euros.

4.2.1.4. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au résultat opérationnel courant, majoré des plus ou moins values de cessions d'actifs corporels, incorporels et titres consolidés et minoré des éventuelles dépréciations d'actifs corporels et incorporels.

Pour l'exercice 2008, le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 65,4 millions d'euros (soit 17,1% du chiffre d'affaires) contre 65,9 millions d'euros (soit 17,7% du chiffre d'affaires) en 2007 données pro-forma.

Cette quasi-stabilité du résultat opérationnel trouve son origine dans l'évolution du ROC (- 1,1 million d'euros), absorbée par le résultat de cession de la société SEA (1,2 millions d'euros).

4.2.1.5. Résultat financier

Le résultat financier ressort en 2008 à - 5,1 millions d'euros, contre - 7,2 millions d'euros en 2007 (données pro-forma) soit une amélioration de 2,1 millions d'euros.

Cette évolution trouve son origine principalement dans les faits suivants :

- une diminution du coût de la dette net des effets de la couverture, principalement du fait de la qualité de cette dernière (effet positif sur le résultat de 1,1 million d'euros) ;
- sur 2007, Séché Environnement avait été pénalisé par l'évolution défavorable du dollar et des monnaies affiliées pesant sur l'évaluation des avances faites aux filiales étrangères hors cœur de métier. Ces variations ne se reproduisant pas sur 2008, le poste "autres produits et charges financières" s'améliore de 0,8 million d'euros.



4.2.1.6. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt supportée par le Groupe reste stable à 5,2% du chiffre d'affaires, passant de 19,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 en données pro-forma à 20,1 millions d'euros.

Le taux facial d'impôt ressort à 33,4%. Le taux d'impôt effectif du Groupe est de 34,43%. Cette différence s'explique essentiellement

par l'existence dans le résultat d'éléments s'imputant sur les moins-values long terme du Groupe.

4.2.1.7. Résultat des sociétés intégrées

Le résultat des sociétés intégrées progresse de 0,8 million d'euros, pour s'établir à 40,2 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ceci traduit principalement l'amélioration du résultat financier, dans un contexte de stabilité du résultat opérationnel.

4.2.1.8. Quote-part dans le résultat des entreprises associées

Le résultat des entreprises associées intégrées dans les comptes du Groupe se décompose de la façon suivante :

(EN MILLIONS D'EUROS)	2007		PF 2007		2008	
	HIME	AUTRES (*)	HIME	AUTRES (*)	HIME	AUTRES (*)
Résultat opérationnel courant	74,2	0,1	69,8	0,1	70,0	NS
Résultat financier	(84,2)	(0,1)	(120,5)	(0,1)	(119,1)	0,1
Impôt	27,6	NS	(21,1)	NS	20,9	(0,1)
Résultat net (pdg) des entreprises associées	(37,2)	0,1	(70,6)	0,1	(26,7)	0,1
QP du résultat net des entreprises associées	(12,3)	0,1	(23,3)	0,1	(8,8)	0,1
TOTAL QP DU RÉSULTAT NET DES ENTR. ASSOCIÉES	(12,2)		(23,2)		(8,7)	

(*)Les autres entreprises associées sont la Barre Thomas, SEA (jusqu'à la date de cession), et la Sci Noiseraie.

Nous rappelons que seule la dernière ligne du tableau est intégrée dans le compte de résultat du Groupe sur le poste "quote part dans le résultat des entreprises associées".

La variation du poste sur l'exercice 2008 résulte de l'amélioration significative du résultat du sous-groupe HIME, intégré à 33% dans les comptes du groupe Séché.

4 Rapport de gestion



Les principaux éléments d'activité du Groupe HIME sont présentés dans le tableau joint :

RÉSULTAT HIME PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ			31/12/2008 (RÉEL)			
(EN MILLIONS D'EUROS)			31/12/07 (PF)			
	EAU	PROPRETE	TOTAL	EAU	PROPRETE	TOTAL
Chiffre d'affaires	1 162,7	309,3	1 472,1	1 224,7	312,2	1 536,9
% croissance				5,3%	0,9%	4,4%
EBE	126,7	35,0	161,8	129,8	36,9	166,7
% CA	10,9%	11,3%	10,5%	10,6%	11,8%	10,9%
ROC	64,1	5,6	69,8	60,7	9,3	69,9
% CA	5,5%	1,8%	4,5%	5,0%	3,0%	4,6%
RO	64,1	6,2	70,3	60,0	9,3	69,3
% CA	5,5%	2,0%	4,6%	4,9%	3,0%	4,5%
Résultat financier			(120,5)			(119,1)
Impôts			(21,1)			20,9
Résultat Net (PdG)			(70,6)			(26,7)
OP DÉTENUE PAR SÉCHÉ			(23,3)			(8,8)

Activité "Eau"

Sur l'activité "Eau", le sous-groupe HIME extériorise une croissance de son chiffre d'affaires de 5,3% (celui-ci s'établissant pour l'année 2008 à 1 224,7 millions d'euros), un EBE de 129,8 millions d'euros (en progression de 3,1 millions d'euros par rapport à 2007 en données comparables) et un résultat opérationnel de 60,0 millions d'euros (en repli de 4,1 millions par rapport à 2007 en données comparables). Ces évolutions contrastées de l'EBE d'une part et du résultat opérationnel d'autre part s'expliquent principalement par :

- l'effet favorable d'une augmentation organique de l'activité et du plan d'économies lancés courant

2007, induisant - malgré l'augmentation du coût de l'énergie et de la participation - une amélioration de l'EBE ;

- l'effet défavorable d'une légère augmentation de la charge d'amortissement liée à l'augmentation des investissements sur les deux dernières années ;
- la prise en compte sur le premier semestre 2008 de coûts ponctuels consécutifs au débouclage du LBO.

Activité "Propreté"

Compte tenu des règles de ring fencing en vigueur, Séché Environnement dispose d'infor-

mations très synthétiques sur l'activité propreté et ne commente pas son évolution.

La combinaison de l'évolution respective des résultats opérationnels de l'activité "Eau" et de l'activité "Propreté" conduit HIME à dégager un résultat opérationnel de 69,3 millions d'euros, en léger repli de -1,0 million d'euros par rapport à 2007 (données pro-forma). Avec un résultat financier relativement stable (à -119,1 millions d'euros en 2008 contre -120,5 millions d'euros en 2007 données pro-forma), l'amélioration du résultat net de HIME trouve sa source dans l'amélioration du poste impôt, l'année 2007 ayant été impactée défavorablement par la combinaison des



effets du regroupement d'entreprise et de ceux de la limitation des déficits activés à un horizon raisonnable.

Le bilan du sous-groupe HIME au 31/12/08 peut se synthétiser comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/07	31/12/08
Actifs non courants	3 129	3 088
Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie	948	981
Trésorerie et équivalents de trésorerie	216	162
Capitaux propres (y.c. intérêts minoritaires)	355	241
Passifs non courants	2 687	2 607
Passifs courants	1 251	1 383

Les actifs non courants sont principalement composés de goodwill (1 988 millions d'euros), d'immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles (1 054 millions d'euros) ;

Les passifs (courants et non courants) se décomposent comme suit :

31/12/07 (PF)			31/12/2008 (RÉEL)			
	NON COURANT	COURANT	TOTAL	NON COURANT	COURANT	TOTAL
Dettes financières	2 018	29	2 047	2 072	141	2 213
Provisions	668	10	678	534	11	545
Autres passifs	1	1 204	1 205	1	1 228	1 229
Impôt exigible		8	8		3	3
TOTAL	2 687	1 251	3 938	2 607	1 383	3 990

Conformément aux normes IFRS, les obligations convertibles émises par HIME sont comptabilisées :

- pour 378,2 millions d'euros en dettes financières ;

- pour 84,3 millions d'euros en capitaux propres.

Il est également précisé que le poste provisions non courantes intègre une provision pour impôt

différé passif de 223,2 millions d'euros dont 250 millions au titre de l'affectation en immobilisations incorporelles de l'écart de première consolidation.

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/07	31/12/08
Flux de trésorerie générés par l'activité	162,1	96,7
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 508,3)	(66,9)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	1 344,8	(91,0)
VARIATION DE LA TRESORERIE	(1,5)	(63,0)

L'évolution des flux de trésorerie générés par l'activité (- 65,4 millions d'euros) provient principalement d'une augmentation du besoin en fonds de roulement

(+51 millions d'euros) en lien avec l'application des dispositions législatives modifiant les conditions de reversement des surtaxes aux collectivités, et de l'aug-

mentation de l'impôt décaissé (+21 millions d'euros) suite au versement d'acompte au titre de la première année de l'intégration fiscale.

4 Rapport de gestion



4.2.1.9. Résultat net consolidé

Avec un résultat net des sociétés intégrées en légère progression (à 40,2 millions d'euros) et une quote-part des entreprises associées en forte amélioration (à - 8,7 millions d'euros), le Groupe Séché dégage un résultat net (part du groupe) sur 2008 de 31,7 millions d'euros (8,3% du chiffre d'affaires), en très forte progression, par rapport au résultat 2007 proforma (15,8 millions d'euros soit 4,3% du chiffre d'affaires).

4.2.2. Flux financiers

La politique du Groupe en matière de gestion des flux financiers reste l'optimisation de sa flexibilité financière. Celle-ci passe par une politique d'investissements sélectifs. A ce titre, l'année 2008 a été marquée par des investissements conséquents dans le domaine de la production d'énergie en lien avec les activités de stockage, génératrice de flux récurrents pour les années à venir.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les trois derniers exercices. Il est composé, après prise en compte des instruments de couverture de taux, pour 79% de dettes à taux fixe et pour 21% de dettes à taux variable.

(EN MILLIONS D'EUROS)	2006	2007	2008
Dettes financières non courantes	80,4	263,7	251,3
Dettes financières courantes	38,3	16,9	27,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(11,8)	(14,4)	(8,7)
ENDETTEMENT NET	106,9	266,2	270,0
ENDETTEMENT NET BANCAIRE (1)	106,1	265,3	268,8

(1) calculé selon les modalités du contrat bancaire qui excluent certaines lignes de dettes financières de la définition de l'endettement

4.2.2.1. Flux des activités opérationnelles

Sur l'exercice, les flux de trésorerie générés par le Groupe Séché sur ses activités opérationnelles s'élèvent à 70,5 millions d'euros, soit 17,9 millions d'euros de moins

que ceux dégagés sur l'exercice 2007. Cette évolution est le fruit :

- d'une augmentation ponctuelle du besoin de fond de roulement à date, imputable, principalement, à la forte croissance de la filière de traitement des déchets dangereux sur le quatrième trimestre (+12%) ;
- d'un léger recul de la marge brute d'autofinancement avant impôts et frais financiers (- 3,2 millions), en lien avec l'évolution de l'EBE décrite précédemment ;



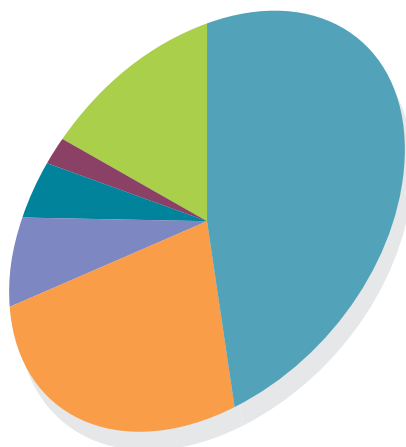
4.2.2.2. Flux d'investissement

(EN MILLIONS D'EUROS)	2006	2007	2008
Investissements industriels	31,2	45,9	51,4
Investissements financiers	0,1	257,7	2,1
INVESTISSEMENTS COMPTABILISES	31,3	303,6	53,5
Investissements industriels	30,0	39,9	48,2
Investissements financiers	0,1	267,9	0,1
INVESTISSEMENTS DECAISSES	30,1	307,8	48,3

Les investissements industriels du Groupe Séché comptabilisés s'élèvent à 51,4 millions d'euros et portent principalement sur les

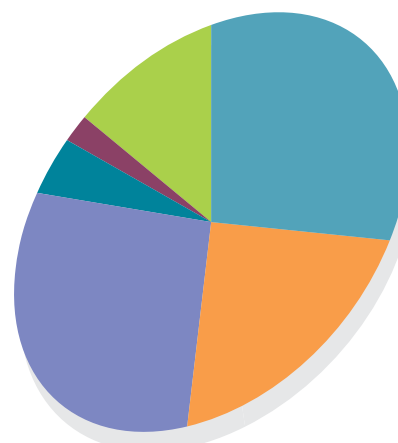
investissements dans l'énergie (16 millions d'euros), sur les activités de stockage (16 millions d'euros).

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS 2007



48% Stockage
26% International
7% Energie
4% Purification chimique
2% Incinération et plateformes
13% Autres

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS 2008



32% Stockage
20% International
31% Energie
4% Purification chimique
2% Incinération et plateformes
11% Autres

4.2.2.3. Flux de financement

Les flux de financement du Groupe sont ceux découlant :

- de son endettement (nouvel emprunt, remboursement d'emprunt, intérêts décaissés) ;
- de la rémunération de ses actionnaires sous forme de dividendes.

4 Rapport de gestion



MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS COMPTABILISÉS

(EN MILLIONS D'EUROS)	2006	2007	2008
MBA (avant impôts et frais financiers) (A)	98,0	101,0	97,8
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS (B)	31	46	51
DD	54%	47%	41%
DND	46%	53%	59%
(A) / (B)	316%	220%	192%
INVESTISSEMENTS FINANCIERS (C)	NS	257,7	2,1

4.2.3. Structure du bilan

EXTRAIT DU BILAN CONSOLIDÉ

(EN MILLIONS D'EUROS)	2006 RÉEL	2007 RÉEL	2008 RÉEL
Actifs non courants	379	643	629
Actifs courants (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	155	132	145
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	14	9
Fonds propres (yc intérêts minoritaires)	280	365	353
Passifs non courants	90	269	260
Passifs courants	176	156	169

4.2.3.1. Actifs non courants

Les actifs non courants sont principalement constitués de l'actif immobilisé (corporel et incorporel - y compris écart d'acquisition - et financier), des impôts différés actifs et de la somme restant à percevoir de la vente de Cintec, pour la part dont l'échéance est supérieure à un an.

La variation entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 de - 14 millions d'euros résulte principalement :

- de l'augmentation des immobilisations corporelles nettes pour 12,7 millions d'euros (principalement des investissements dans la production d'énergie) ;
- de la constatation pour 11,4 millions d'euros des intérêts de la période sur les obligations

convertibles HIME souscrites en 2007 par Equilibra et cédées à Sèché Environnement le 30 avril 2008 ;

- de la variation de la valeur de mise en équivalence des titres HIME (- 38 millions d'euros) sous l'effet de la variation de la juste valeur des instruments de couverture porté par HIME (- 29,1 millions d'euros) et de la perte de l'exercice 2008 (- 8,8 millions d'euros) ;



4.2.3.2. Actifs courants (hors trésorerie et équivalents)

La variation des actifs courants hors trésorerie de + 13 millions d'euros est principalement imputable à l'augmentation du poste clients et autres débiteurs, en lien avec :

- une activité déchets dangereux en forte progression sur le quatrième trimestre 2008 (+12%), générant une augmentation de la facturation de fin d'année (8,7 millions d'euros) ;
- la constatation en charges constatées d'avance des dépenses engagées par le Groupe visant à rendre possible la prise

de contrôle à terme du Groupe HIME par Séché (3,9 millions d'euros).

4.2.3.3. Capitaux propres

La variation des capitaux propres se décompose comme suit sur l'exercice :

(EN MILLIONS D'EUROS)	GRUPE	DONT QP HIME	MINORITAIRES
FONDS PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2008	363,8	(9,9)	1,2
Distribution de dividendes	(11,2)		Ns
Résultat - part du Groupe	31,7	(8,8)	(0,3)
Ecart de conversion	0,5	(0,1)	
Instrument de couverture	(32,1)	(29,1)	
Actions propres	(0,2)		
Entrée de périmètre (Sénergie)			0,1
Autres variations	(0,2)		
FONDS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2008	352,3	(47,9)	1,0

4.2.3.4. Passifs courants

Les passifs courants représentent l'ensemble des passifs dont l'échéance est inférieure à un an.

Les passifs non courants représentent ceux dont l'échéance est supérieure à un an. Ils se décomposent de la façon suivante :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/07			31/12/2008		
	NON COURANT	COURANT	TOTAL	NON COURANT	COURANT	TOTAL
Dettes financières	263,7	16,9	280,6	251,3	27,4	278,7
Instruments de couverture				4,6	0,3	4,9
Provisions	3,9	17,9	21,8	3,8	13,6	17,4
Autres passifs	1,0	120,2	121,2	0,2	127,4	127,6
Impôt exigible		1,0	1,0		0,4	0,4
TOTAL	268,6	156,0	424,6	259,9	169,1	429,0

Les passifs courants et non courants augmentent de 4,4 millions, dont 4,9 millions au titre de la

valorisation des instruments de couverture de flux de trésorerie.

4 Rapport de gestion



L'endettement financier net du Groupe évolue de la façon suivante :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/07	31/12/08
Dettes auprès des établissements de crédit	248,3	238,2
Dettes de crédit-bail	31,1	28,8
Dettes financières diverses	0,4	0,4
Concours bancaires courants	Ns	10,5
Participation	0,8	0,8
TOTAL DETTES FINANCIERES (courantes et non courantes)	280,6	278,7
Trésorerie active	(14,4)	(8,7)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(266,2)	(270,0)
<i>Dont à moins d'un an</i>	2,5	18,7
<i>Dont à plus d'un an</i>	263,7	251,3

L'endettement financier net du Groupe augmente de 3,8 millions d'euros du fait du financement de

l'augmentation du BFR en fin d'année.



4.3. Structure du groupe

4.3.1. Société mère Séché Environnement SA

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/07	31/12/08	VARIATION
Chiffre d'affaires	15 552	14 723	(829)
Résultat d'exploitation	(18 005)	2 233	20 238
Résultat financier	37 142	30 457	(6 685)
Résultat exceptionnel	(572)	(837)	(265)
IS (y compris intégration fiscale)	2 568	1 100	(1 468)
RÉSULTAT NET	21 133	32 954	11 821

Le résultat net de Séché Environnement sur 2007 était fortement impacté par l'opération d'acquisition d'une participation de 33% dans HIME (frais liés directement à l'acquisition, coûts de mise en place d'un nouveau crédit corporate). Cet impact étant ponctuel sur 2007, la Société retrouve sur 2008 un résultat composé d'un résultat d'exploitation positif, un résultat financier principalement composé de dividendes reçus des participations (30,5 millions d'euros) et un produit net d'impôt correspondant au gain d'intégration fiscale.

Depuis 2007, toutes les filiales françaises soumises à l'IS détenues directement ou indirectement par Séché Environnement à plus de 95% sont membres du Groupe d'intégration fiscale dont Séché Environnement est la tête de Groupe.

4.3.2. Filiales et participations

Au cours de l'exercice 2008, Séché Environnement a participé à hauteur de 80% à la création de la société Senergies dans les conditions précisées dans les faits marquants du présent rapport de gestion. Par ailleurs, il a procédé à la cession de sa filiale SEA comme visé dans les mêmes faits marquants.

La poursuite de ses travaux de réorganisation du périmètre international a conduit à la liquidation effective de l'ensemble des filiales et établissements taiwanais. Par ailleurs, le Groupe Séché, au travers de ses filiales Tredi Amériques et Tredi SA a participé à l'assainissement du bilan de la société Tredi do Brasil en vue de sa cession à un tiers courant 2009.

4.3.3. Frais de Recherche et Développement

Il n'y a pas de frais de recherche et développement significatifs engagés sur l'exercice par le Groupe. Aucun frais de recherche et développement n'a fait l'objet d'un enregistrement à l'actif des comptes du Groupe.

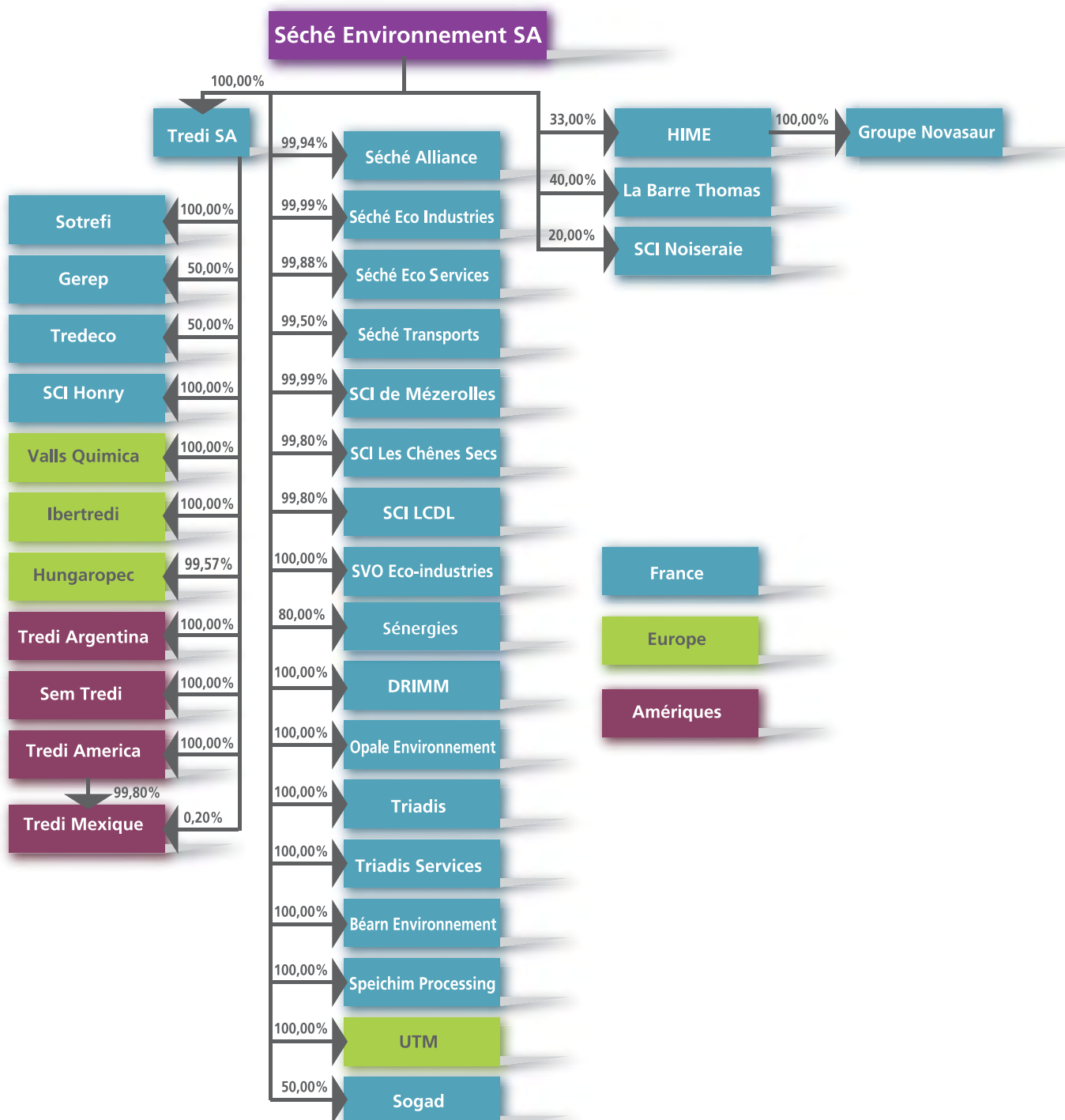
4.3.4. Subventions

Dans le cadre du développement de ses activités dans le traitement de déchets, le Groupe n'a pas bénéficié au cours de l'exercice 2008 de subventions d'investissement d'exploitation.

4 Rapport de gestion



4.3.5. Organigramme





4.4. Gestion des risques financiers

Les risques financiers auxquels les activités exposent le Groupe font l'objet d'une gestion centralisée au niveau de la direction financière du Groupe. Le processus de reporting gestion/consolidation

permet d'identifier les éventuelles dérivées et d'y apporter les actions correctrices nécessaires.

Les informations concernant l'appréciation, le mode de gestion de

ces risques, et plus généralement celles requises par la norme IFRS 7 sont regroupées et présentées dans la note 18 des notes aux bilans de l'annexe aux comptes consolidés.

4.5. Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

A la date d'élaboration du présent rapport de gestion, nous n'avons pas eu connaissance de faits postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation

financière et le résultat opérationnel du Groupe. A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir ou ayant eu dans un

passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

4.6. Perspectives 2009

Dans un contexte économique perturbé, qui réduit pour la plupart des acteurs économiques la visibilité à court terme de leur activité, Séché Environnement peut se prévaloir de son positionnement sur des métiers récurrents auprès d'une clientèle dispersée, tant en terme de secteur d'activité qu'en terme de catégorie (industriels, collectivités locales).

Ces atouts, renforcés par la confirmation de la solidité des grands équilibres bilanciaux du Groupe, devraient permettre à ce dernier d'amortir les effets d'une année 2009 plus difficile. Ainsi :

- le niveau d'activité sur la filière Déchets dangereux sera conditionné au maintien des volumes de déchets en provenance des industries les plus cycliques. Le Groupe, pourra toutefois compter sur son positionnement de

niche, sur la diversité de ses métiers sur des secteurs d'activité très diversifiés et sur la récurrence des déchets dangereux issus des collectivités locales.

- la filière "Déchets Non Dangereux" bénéficiera d'une base d'activité plus favorable. De plus, le démarrage effectif de la vente d'énergie verte assurera à cette filière un relais de développement.

4 Rapport de gestion



4.7. Parties prenantes

4.7.1. Actionnariat et évolution du capital

4.7.1.1. Composition du capital social

Le capital social s'élève à 1 726 974 €, divisé en 8 634 870 actions de 0,20 € chacune, intégralement libérées et librement négociables.

DATE OPÉRATION	NOMBRE D' ACTIONS NOUVELLES	NOMBRE CUMULÉ D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ	VALEUR NOMINALE DE L' ACTION
17/02/1997 division des actions		50 000	100 FF
08/10/1997 division des actions		5 000 000	1 FF
27/11/1997 augmentation de capital	400 000	5 400 000	1 FF
19/12/1997 augmentation de capital	5 000	5 405 000	1 FF
26/04/2001 transformation du capital en €		5 405 000	0,20 €
01/10/2001 augmentation de capital *	160 405	5 565 405	0,20 €
05/07/2002 augmentation de capital **	2 473 057	8 038 462	0,20 €
12/12/06 emission 596 408 BSA			
24/04/2007 augmentation de capital ***	596 408	8 634 870	0,20 €

(*) rémunération de l'apport des titres Alcor à la société

(**) rémunération de l'apport des titres Tredi à la société

(***) exercice par la CDC de 596 408 bons de souscription d'actions



MONTANT NOMINAL DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL		PRIME D'ÉMISSION	MONTANT SUCCESSIF DU CAPITAL
PAR APPORT EN NUMÉRAIRE OU EN NATURE	PAR INCORPORATION DE RÉSERVES		
			5 000 000 FF
			5 000 000 FF
400 000 FF		73 600 000 FF	5 400 000 FF
5 000 FF		735 000 FF	5 405 000 FF
	257 013,06 €		1 081 000 €
32 081 €		10 795 257 €	1 113 081 €
494 611 €		19 902 780 €	1 607 692 €
		10 908 302 €	1 607 692 €
119 282 €		74 717 994 €	1 726 974 €

4 Rapport de gestion



4.7.1.2. Détention du capital social et droits de vote

SITUATION AU 31/12/2008	NOMBRE D' ACTIONS		DROITS DE VOTE (**)	
		%		%
Monsieur Joël Séché	3 585 400	41,5%	7 170 800	58,1%
Société civile Amarosa *	116 036	1,3%	232 072	1,9%
Sous total Groupe familial Joël Séché	3 701 436	42,9%	7 402 872	60,0%
CDC	1 726 974	20,0%	1 726 974	14,0%
Actions propres	61 301	0,7%	61 301	0,5%
Public	3 145 159	36,4%	3 147 899	25,5%
TOTAL	8 634 870	100,0%	12 339 046	100,0%

* La société civile familiale Amarosa est contrôlée majoritairement par Joël Séché

** Selon le calcul recommandé par l'AMF pour la détermination des franchissements de seuil

Le 29 février 2008, la société Pictet Asset Management Ltd (Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi le 26 octobre 2007 à la baisse, par suite d'une cession sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société Séché Environnement. Pictet Asset Management Ltd a déclaré détenir, le 4 mars 2008, une participation de 3,91% du capital de Séché Environnement représentant 2,73% des droits de vote.

La Société a été informée par UBS Global Asset Management que cette dernière avait franchi, le 16 avril 2008, à la hausse, le seuil des 1% du capital pour porter sa participation à 1,04% du capital représentant 0,73% des droits de vote.

Depuis le 31 décembre 2008 et jusqu'à la date du présent conseil, Séché Environnement n'a pas été informé d'autres franchissements de seuil (à la hausse ou à la baisse).

4.7.1.3. Actionnariat salarié

Un plan d'épargne Groupe a été mis en place courant 2007, né de la volonté affichée de Séché Environnement de faire accéder l'ensemble des salariés du Groupe à cette formule d'épargne. Pour ce faire, Séché Environnement s'est appuyé sur le FCP Tredi Croissance existant qui ne bénéficiait qu'aux salariés de l'ancien périmètre Tredi. En le renom-

mant FCPE Séché Croissance, puis en faisant migrer ce véhicule vers le plan d'épargne Groupe, Séché Environnement a permis que cette solution d'épargne salariale fiscalement et socialement avantageuse soit accessible à l'ensemble des salariés du Groupe bénéficiant d'un accord de participation ou d'intéressement.

Au 31 décembre 2008, les salariés du Groupe Séché détiennent 20 500 actions Séché Environnement au travers du FCPE Séché Croissance. Cette participation représente 0,2% du capital et 0,2% des droits de vote.



4.7.1.4. Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches

Sur l'exercice 2008, aucun mandataire n'a réalisé d'opérations d'une valeur cumulée supérieure à 5 000 euros sur les titres de la Société.

4.7.1.5. Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	2006	2007	2008
Groupe familial Joël Séché *	46,0%	42,9%	42,9%
Groupe CDC	14,1%	20,0%	20,0%
Public	39,2%	36,4%	36,4%
Autocontrôle	0,7%	0,7%	0,7%
TOTAL	100%	100%	100%

*Monsieur Joël Séché et la société civile Amarosa contrôlée majoritairement par Joël Séché.

4.7.1.6. Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte liant les actionnaires de la Société, à l'exception de celui qui est précisé ci-dessous :

Dans le cadre du renforcement de la participation de la Caisse des Dépôts et Consignations au capital de Séché Environnement, il a été conclu le 16 octobre 2007 un pacte d'actionnaires entre la Caisse des Dépôts et Consignations, CDC Entreprises Valeurs moyennes, Joël Séché et la Société civile Amarosa. Ce pacte d'actionnaires (enregistré auprès de l'AMF sous le n° 206C1928) prévoit les principales

dispositions suivantes toujours applicable au 31 décembre 2008 :

- représentation de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration de Séché Environnement : la Caisse des dépôts dispose de la faculté de désigner plusieurs membres au Conseil d'administration de Séché Environnement en fonction de sa participation au capital de la Société ;

- gestion des participations des signataires du pacte d'actionnaires :

les parties se sont interdites d'acquérir directement ou indirectement des valeurs mobilières émises par la Société Séché Environnement si cette acquisition engendrait pour l'un des

signataires de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Séché Environnement ;

à l'occasion de tout transfert de titres de Séché Environnement par Joël Séché, la Société civile Amarosa et/ou leurs cessionnaires libres à un tiers, dès lors qu'ils détiendraient conjointement moins de 50,1% des droits de vote de la Société, la Caisse des Dépôts disposera de la faculté de céder ses titres à ce tiers pour le même prix et dans les mêmes proportions ;

la Caisse des Dépôts bénéficie de la faculté de participer, à hauteur de sa quote-part dans le capital de Séché Environnement

4 Rapport de gestion



à toute émission de titre de Séché Environnement, à l'exception d'émission de valeurs mobilières dans le cadre d'une opération de croissance externe au profit d'un tiers et qui aurait pour effet de diluer l'ensemble des actionnaires dans les mêmes proportions ;

- règles des co-investissements : aussi longtemps que la Caisse des Dépôts détiendra au moins 15% du capital de Séché Environnement, elle bénéficie d'un droit de participer en tant que co-investisseur à tout projet de croissance dont le montant dépasse un certain seuil.

Il est par ailleurs précisé que :

- ce pacte d'actionnaires sera résilié de plein droit dès que la Caisse des Dépôts viendra à détenir moins de 10% du capital de la Société ou que l'équilibre des participations respectives de la Caisse des Dépôts d'une part et de Joël Séché et la Société civile Amarosa d'autre part serait significativement modifié de telle sorte que le dépôt d'une offre publique puisse être imposé aux parties.
- le pacte prévoyait que les 596 408 bons de souscriptions d'actions Séché Environnement au profit de la Caisse des

Dépôts dont l'Assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2007 avait décidé l'émission pouvaient être exercés jusqu'au 15 décembre 2008. La Caisse des Dépôts et Consignations a régulièrement exercé l'intégralité des bons le 24 avril 2007.

4.7.1.7. Autorisations d'augmenter, de réduire le capital et de racheter des actions

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration.

AG	RÉSOLUTION	NATURE	DURÉE DE L'AUTORISATION ET EXPIRATION	PLAFOND OU MONTANT NOMINAL MAXIMUM
25/04/08	7 ^{ème}	Attribution gratuite d'actions au bénéfice des dirigeants, mandataires sociaux, salariés	38 mois 25 juin 2011	3% du capital
25/04/08	8 ^{ème}	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription	26 mois 25 juin 2010	450 000 € (1)
25/04/08	9 ^{ème}	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription	26 mois 25 juin 2010	450 000 € (1)
25/04/08	10 ^{ème}	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois 25 juin 2010	10% du capital social
25/04/08	12 ^{ème}	Augmentation de capital en faveur des salariés du groupe	26 mois 25 juin 2010	86 486 € (1)
25/04/08	6 ^{ème}	Achat par la société de ses propres actions	18 mois 25 octobre 2009	10% du capital social
25/04/08	14 ^{ème}	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 25 octobre 2009	10% du capital social
11/05/07	10 ^{ème}	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou primes	26 mois 11 juillet 2009	160 769 €

(1) ces montants s'imputent sur le montant nominal maximal global de 1 009 200 € fixé par la treizième résolution de l'Assemblée générale du 25 avril 2008



Au jour d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a fait usage d'aucune de ces délégations à l'exception de celle portant sur l'achat par la société de ses propres actions et dont il est fait état dans le présent rapport de gestion, dans le paragraphe relatif aux opérations d'achats par la Société de ses propres titres de capital.

4.7.1.8. Information sur les options de souscription d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 25 avril 2008, par le vote de sa onzième résolution, a délégué au Conseil d'administration - pour une période de 26 mois - dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de consentir aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants et mandataires sociaux autorisés par le Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, le nombre total des options ainsi attribuées ouvertes et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieur aux limites légales et au plafond global de 1 009 200 € fixé par la treizième résolution de cette même Assemblée générale extraordinaire. Cette résolution a également mis fin, avec effet immédiat à la délégation consentie dans le même cadre par l'Assemblée générale du 19 mai 2006 aux termes de la dix-huitième résolution.

A la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation décrite ci-dessus et aucune option de souscription d'actions n'a été consentie.

4.7.1.9. Information sur les attributions d'actions gratuites

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 25 avril 2008, par le vote de sa septième résolution, a délégué au Conseil d'administration - pour une période de 38 mois - dans le cadre des articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de procéder au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions d'actions gratuites, d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 3% du capital social. Cette résolution a mis fin, avec effet immédiat à la délégation consentie dans le même cadre par l'Assemblée générale du 12 mai 2005 aux termes de la onzième résolution.

A la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation décrite ci-dessus.

4.7.1.10. Opérations d'achats par la Société de ses propres titres de capital

L'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2008, par le vote de sa sixième résolution, a délégué au Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les pouvoirs nécessaires aux fins

de faire racheter, en bourse ou de gré à gré, par la Société, ses propres actions dans la limite de 10% des actions représentatives de son capital social. Cette délégation a été consentie pour une durée de 18 mois.

Cette résolution a mis fin à la précédente délégation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 dans les mêmes conditions, et dont il vous a été fait état de la réalisation lors de la précédente Assemblée générale des actionnaires.

Par ailleurs, l'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2008, par le vote de sa neuvième résolution a délégué au Conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L.225-109 du code de commerce les pouvoirs nécessaires aux fins de procéder à l'annulation - dans la limite de 10% de son capital social - de ses propres actions acquises dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées générales successives précédentes de la Société. Cette délégation, consentie pour une durée de 18 mois a mis fin à la précédente délégation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007.

En application des dispositions de l'article L225-209 alinéa 2 issue de la loi n° 2006-842 du 26 juillet 2006, le Conseil d'administration vous rend compte de l'usage qu'il a fait de cette délégation pour la période courant du 26 avril 2008 au 31 décembre 2008 :

4 Rapport de gestion



Nombre de titres achetés, cédés, transférés depuis le début du programme	2 793
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	0,7%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	/
Nombre de titres détenus en portefeuille	61 301
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	2 522 537 €
Valeur de marché du portefeuille au 31/12/2008 (en euros)	2 715 328 €

Si le Conseil d'administration décidait de réaliser l'intégralité du programme de rachat d'actions (hors les titres déjà acquis au 31 décembre 2008), il procéderait conformément à la réglementation boursière en vigueur.

La mesure des incidences théoriques du programme proposé sur les comptes de Séché Environnement a été réalisée, à

titre indicatif, sur la base des hypothèses suivantes :

- annulation de 1% du nombre pondéré d'actions en circulation soit 86 345 titres ;
- prix de rachat moyen de 44,3 € par titre, représentant le cours moyen des cours de clôture observé sur le mois de janvier 2009, soit un montant de

3,8 millions d'euros pour le rachat de 1% du capital ;

- coût du financement de ce programme de rachat d'actions de 4,81% avant impôt.

Dans ces hypothèses, l'incidence du programme de rachat d'actions sur les comptes consolidés 2008 tels que présentés dans le document de référence, aurait été la suivante :

	BASE COMPTES CONSOLIDÉS PUBLIÉS AU 31/12/2008*	RACHAT DE 1% DU CAPITAL ET ANNULATION (HORS IMPACT PROVISION)	PRO FORMA APRÈS LE RACHAT DE 1% DU CAPITAL ET ANNULATION (HORS IMPACT PROVISION)	EFFET DU RACHAT EXPRIMÉ EN %
Capitaux propres (part du groupe) (K€)	352 390	(3 825)	348 565	(1,1%)
Capitaux propres (ensemble consolidé) (K€)	353 342	(3 825)	349 517	(1,1%)
Endettement financier net (K€) **	269 917	(3 825)	273 742	1,4%
Résultat net (part du groupe) (K€)	31 708	(121)	31 587	(0,4%)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	8 634 470	(86 345)	8 548 125	(1,0%)
Résultat net par action (€)	3,67		3,70	0,6%
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'effet des instruments dilutifs	8 634 470	(86 345)	8 548 125	(1,0%)
Résultat net dilué par action (€)	3,67		3,70	0,6%

(*) Après arrêté des comptes par le Conseil d'administration du 3 mars 2009, et sous réserve de leur approbation par l'Assemblée générale du 30 avril 2009

(**) Il s'agit des dettes financières nettes de la trésorerie active

4.7.1.11. Nantissement des actions

Les actions Séché Environnement, comme l'ensemble des actions des sociétés du Groupe ne font l'objet d'aucun nantissement.

4.7.1.12. Titres non représentatifs de capital

Séché Environnement n'a pas émis de parts de fondateurs ou de certificats de droits de vote.



4.7.2. Vie boursière de l'action Séché Environnement

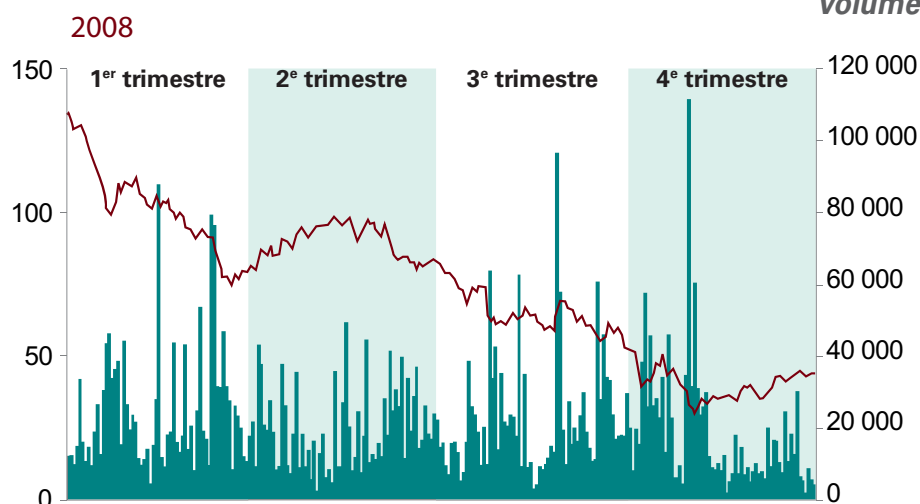
et ne font l'objet d'aucune cotation sur une autre place financière. Les cours de bourse et les volumes de transactions ont évolué de la manière suivante :

Les actions de Séché Environnement sont cotées sur l'Eurolist (compartiment A - indice mid 100)

MOIS	COURS EN €			ECHANGES	
	LE PLUS BAS	LE PLUS HAUT	DERNIER COURS	NOMBRE D' ACTIONS	VALEUR EN M€
2008					
Janvier	97,02	136,50	109,40	527 351	59,13
Février	92,84	113,89	93,60	454 937	46,26
Mars	74,08	95,50	79,79	558 170	47,57
Avril	79,10	96,00	93,31	426 280	37,26
Mai	90,30	99,47	96,40	358 744	34,40
Juin	79,05	97,00	83,75	495 271	42,35
Juillet	60,12	85,39	61,80	480 104	33,91
Août	59,00	60,81	69,00	482 092	31,23
Septembre	50,30	70,00	52,98	523 648	31,19
Octobre	29,80	53,97	30,14	689 527	28,04
Novembre	30,30	40,35	38,08	253 820	8,92
Décembre	35,58	45,00	44,29	241 127	9,83
Extrêmes & totaux en 2008	29,80	136,50	44,29	5 491 071	410,09
2009					
Janvier	39,57	48,30	43,91	248 296	11,12

Cours en euros

Volume titres



4 Rapport de gestion



4.7.3. Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'administration de Séché Environnement SA était composé des membres suivants :

		DATE DE 1 ^{ÈRE} NOMINATION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT
Président-directeur général et administrateur	Joël SÉCHÉ	19 octobre 1981	19 mai 2006
Administrateurs	Thérèse BIGEON (1)	19 octobre 1981	19 mai 2006
	Jean-Pierre VALLÉE	29 novembre 1993	19 mai 2006
	Groupe CDC représenté par Jean BENSAID	12 décembre 2006	
	Philippe VALLETOUX	11 mai 2007	

(1) Mère de Joël Séché.

Il est précisé qu'à la connaissance de Séché Environnement, aucun administrateur au cours des 5 derniers exercices :

- n'a fait l'objet, de condamnation pour fraude, d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaire ;
- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général à une faillite ou une mise sous séquestre ;
- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration de direction ou de sur-

veillance, d'associé commandité de fondateur ou de directeur général à une liquidation à l'exception de celles qui vous sont précisées au point suivant ;

- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il est également précisé qu'à la connaissance de Séché Environnement :

- aucun administrateur ne présente de conflits entre ses intérêts à l'égard de Séché Environnement (découlant de

son mandat) et ses intérêts personnels ;

- la double qualité d'actionnaire de HIME et de Séché Environnement n'est source, pour la Caisse des Dépôts et consignations d'aucun conflit d'intérêt.

La Société n'a pris aucun engagement envers les mandataires sociaux dû ou susceptible d'être dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.



4.7.4. Mandats et fonctions exercés

Au 31 décembre 2008, les mandataires sociaux de la Société Séché Environnement exercent les mandats et fonctions dans les sociétés suivantes :

M. JOËL SÉCHÉ :

- HIME SAS	Président depuis le 27 mai 2008
- SAUR SAS	Président depuis le 27 mai 2008
- Séché Éco Services SAS	Président
- Séché Transports SAS	Président
- Séché Éco Industries SAS	Président
- Séché Alliance SAS (ex Équilibra SAS)	Président
- Tredi SA	Administrateur
- SCI La croix des Landes	Gérant
- SCI Les chênes Secs	Gérant
- SCI Mézerolles	Gérant
- SCI la Montre	Gérant
- SCI de la Censie	Gérant
- SCI Saint Kiriec	Gérant
- SCI la Perrée	Gérant
- SCI Amarosa	Gérant
- Altamir Amboise SCA	Membre du Conseil de surveillance

M. JEAN-PIERRE VALLÉE :

- B.C.B. Rennes (35) (filiale du Groupe Lafarge)	Administrateur
- Simat (12) (filiale Groupe Saint-Gobain)	Administrateur
- Letulle Brevets et Modèles (76) (filiale Groupe Saint-Gobain)	Administrateur

M. JEAN BENZAÏD :

- Galaxy	Administrateur
- SANEF	Représentant permanent de CDC
- TDF	Représentant permanent de CDC Infrastructure
- EUTELSAT Communications SA	Représentant permanent de CDC Infrastructure
- MAP SUB	Président
- Tower Participations	Représentant permanent de CDC au Conseil de surveillance

4 Rapport de gestion



M. PHILIPPE VALLETOUX :

- DEXIA Crédit Local	Vice-président du Comité de direction
- FLORAL	Président du Conseil d'administration et Directeur général
- DEXIA Sofaxis	Administrateur
- DEXIA Sabadell SA	Administrateur
- DEXIA Public Finance Switzerland	Administrateur

Monsieur Philippe Leblanc, non administrateur, a exercé le mandat de Directeur général délégué jusqu'au 12 octobre 2008.

Par ailleurs, il est précisé qu'au cours des 5 derniers exercices, les mandataires de la Société Sèche Environnement ayant exercés leur mandat sur 2008 ont également exercé les mandats suivants :

M. JEAN-PIERRE VALLEE :

- Point P Paris (75) :	Administrateur jusqu'en 2004
- Sablières de Chevire (44) :	Administrateur jusqu'en 2004

M. PHILIPPE VALLETOUX

- Banque Internationale d'Investissements	Administrateur jusqu'au 10/01/2007
- DEXIA Crédit Local	Membre du Directoire jusqu'au 10/01/2006
- Régions	Représentant permanent de DEXIA Crédit Local jusqu'au 10/03/2003
- Institut des Managers du Développement Local	Représentant permanent de DEXIA Crédit Local jusqu'au 25/11/2003
- Guide Pratique de la Décentralisation	Représentant permanent de DEXIA Crédit Local jusqu'au 29/06/2004

M. JEAN BENSÄÏD :

- HIME SAS	Président jusqu'au 27/05/08
- Ixis corporate and investment Bank	Administrateur jusqu'au 18/07/06
- CDC Entreprises Capital Investissement	Administrateur jusqu'au 02/11/06
- Santoline	Administrateur jusqu'au 09/11/06
- Société forestière	Administrateur jusqu'au 02/05/06
- Sogeposte	Administrateur jusqu'au 05/10/06
- Financière transdev	Administrateur jusqu'au 14/12/06
- Fonds carbone européen	Représentant permanent de CDC jusqu'au 11/12/06
- CDC Holding finance	Administrateur et Directeur général jusqu'en 2007
- CDC Infrastructures	Administrateur jusqu'au 24/10/08
- EGIS	Administrateur jusqu'en 2007
- Société d'épargne forestière "forêts durables"	Administrateur jusqu'en 2007
- Transdev SA	Représentant permanent de CDC et C3D jusqu'en 2007
- Ixis AM Group	Représentant permanent de CDC jusqu'en 2007



M. PHILIPPE LEBLANC :

- Séché Environnement :	Administrateur jusqu'au 29/10/06
- Tredi SA :	Président directeur général et administrateur jusqu'au 12/10/08
- Tredeco :	Administrateur jusqu'au 12/10/08
- Béarn Environnement :	Président jusqu'au 12/10/08
- SEA :	Représentant permanent de Séché Environnement jusqu'au 12/10/08
- GEP :	Représentant permanent de Séché Environnement jusqu'au 31/12/07
- Hungaropec :	Président jusqu'au 12/10/08
- Tredi Italie :	Représentant permanent de Trédi SA et président jusqu'au 31/03/06
- Valls Quimica :	Administrateur jusqu'au 12/10/08
- Speichim Processing :	Représentant permanent de Séché Environnement jusqu'au 12/10/08
- Tredi Tech	Director jusqu'au 12/10/08
- Tredi Green	Director jusqu'au 12/10/08
- Tredi Taiwan	Director jusqu'au 12/10/08

4.7.5. Rémunération des mandataires sociaux de Séché Environnement

Le 2 décembre 2008, le Conseil d'administration du Groupe Séché a décidé d'adhérer à l'unanimité aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société. Ces recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stocks options en lien avec la politique d'association au capital, l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunérations des dirigeants.

4.7.5.1. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux sont, sur les trois derniers exercices, monsieur Joël Séché (Président-directeur général) et monsieur Philippe Leblanc (Directeur général délégué jusqu'au 12 octobre 2008).

Monsieur Joël Séché perçoit une rémunération au titre de son mandat de Président-directeur général. Monsieur Philippe Leblanc perçoit une rémunération au titre de son contrat de travail mais n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat social.

Aucun engagement n'est contractuellement prévu pour le paiement, en cas de cessation de changement de fonction, d'indemnités ou avantages particuliers. Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été accordée

aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'aucune action de performance.

En matière de retraite, les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies. Il s'agit d'un régime par capitalisation, portant sur 5% du salaire annuel perçu, dans la limite de la tranche B du plafond annuel de la sécurité sociale.

4 Rapport de gestion



4.7.5.1.1. Monsieur Joël Siché

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Joël Siché

(EN EUROS)	2006	2007	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détail ci-dessous)	238 663	238 663	325 663
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	238 663	238 663	325 663

Tableau récapitulatif des rémunérations de Joël Siché

(EN EUROS)	2006		2007		2008	
	DUS	VERSÉS	DUS	VERSÉS	DUS	VERSÉS
Rémunération fixe	225 000	225 000	225 000	225 000	300 000	300 000
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Avantage en nature (1)	13 663	13 663	13 663	13 663	13 663	13 663
Jetons de présence					12 000	12 000
TOTAL	238 663	238 663	238 663	238 663	325 663	325 663

(1) il s'agit d'avantage en nature au titre des voitures mises à disposition

4.7.5.1.2. Monsieur Philippe Leblanc

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Philippe Leblanc

(EN EUROS)	2006	2007	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détail ci-dessous)	327 974	329 111	246 877
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	327 974	329 111	246 877



Tableau récapitulatif des rémunérations de Philippe Leblanc

(EN EUROS)	2006		2007		2008	
	DUS	VERSÉS	DUS	VERSÉS	DUS	VERSÉS
Rémunération fixe	310 624	310 624	311 040	311 040	227 625	227 625
Rémunération variable					13 740	13 740
Indemnités						
Avantage en nature (1)	7 543	7 543	7 543	7 543	5 512	5 512
Jetons de présence						
TOTAL	327 974	327 974	329 111	329 111	246 877	246 877

(1) il s'agit d'avantage en nature au titre des voitures mises à disposition

4.7.5.2. Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

La seule rémunération des mandataires sociaux non dirigeants est constituée de jetons de pré-

sence. Aucun des administrateurs de la Société n'a perçu de rémunération ou d'avantage de toute nature de la part des sociétés contrôlées par la Société. Il n'a été consenti aucune option de souscription d'actions aux mandataires

sociaux. Par ailleurs, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres du Conseil d'administration.

Tableau sur les jetons de présence

(EN EUROS)	2006	2007	2008
Joël Séché			12 000
CDC			12 000
Thérèse Bigeon			12 000
Jean-Pierre Vallée			12 000
Philippe Valletoux			12 000
TOTAL			60 000

4 Rapport de gestion



4.8. Données sociales, environnementales et sociétales

4.8.1. Méthodologie de reporting

4.8.1.1. Périmètre et collecte des données

Les données environnementales, sociales et sociétales correspondent à une vision économique de Séché Environnement tel que constitué en 2008 en France. Elles comportent les renseignements relatifs aux impacts environnementaux et sociaux de l'activité du Groupe, ainsi que prévu par le décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce et modifiant le décret n° 67-236 du 27 mars 1967 sur les sociétés commerciales. Les informations relatives aux rejets mentionnés dans cet article du Code de commerce sont données conformément aux prescriptions de l'arrêté du 30 avril 2002.

Cette volonté de transparence en exposant les données les plus pertinentes et les plus significatives des impacts de l'activité ont conduit pour l'exercice 2008 à adopter les règles suivantes :

- le périmètre est constitué de la maison-mère Séché Environnement SA et de ses filiales

françaises contrôlées majoritairement à fin 2008, et consolidées en méthode globale. Les implantations à l'international (environ 6% du chiffre d'affaires 2008 et 7% des effectifs) ne font pas l'objet à ce jour de collecte de données sociales et environnementales.

- les données environnementales du présent rapport sont issues des déclarations faites régulièrement par les sites industriels aux administrations compétentes (DRIRE, DASS) qui en assurent la tutelle et le contrôle. Ces données proviennent de mesures, réalisées soit en interne (autocontrôles), soit par des organismes agréés.

Les données environnementales et sociales ont fait l'objet d'un audit spécifique par Bureau Véritas Consulting. Elles font l'objet d'une restitution exhaustive et commentée dans le rapport responsabilité sociétale publié chaque année par le Groupe.

4.8.1.2. Référentiels utilisés

Pour établir sa gouvernance d'entreprise, Séché Environnement s'appuie sur des principes et des standards reconnus et codifiés, qui lui servent à établir son propre référentiel, sans risquer d'être suspecté de dérive médiatique vers les seuls points qui pourraient servir l'entreprise. Les principaux référentiels mis en œuvre sont :



NIVEAU DE GOUVERNANCE	NORME OU STANDARD	OBJET
Général	Global Reporting Initiative	Référentiel de reporting
	Global Compact	Référentiel de l'ONU
	Engagement de progrès de l'UIC	Union des Industries Chimiques
	Charte des Valeurs OCDE	Comportement commercial
	Normes comptables dont législation NRE	Référentiel comptable légal en France
	Instructions AMF	Publication d'un document de référence pour les sociétés cotées
Ressources internes	ISO 9000	Qualité de la production
	ISO 14001	Management de l'environnement
	OHSAS 18001	Management de l'hygiène et de la sécurité

4.8.2. Données environnementales

La législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) organise le contrôle des activités dangereuses et susceptibles d'être polluantes. La loi du 19 juillet 1976 reprise dans le Code de l'environnement réglemente les conditions d'ouverture, d'exploitation et de fermeture des "usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières, etc. qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement..."

Toutes les activités sont énumérées dans une nomenclature officielle, et toutes celles qui sont liées au traitement des déchets y figurent, principalement sous le régime de l'autorisation. Celle-ci n'est délivrée qu'au terme d'une étude approfondie par les diverses administrations, après consultation des populations au cours d'une enquête publique et après accord du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST). L'autorisation n'est accordée que moyennant la mise en place de mesures de prévention qui limitent l'impact de l'exploitation sur l'environnement (aires de travail étanches, épuration des gaz, traitement des eaux usées, mesures de limitation des émissions sonores,...).

Les unités du Groupe ont satisfait à ces procédures et exigences, et disposent des autorisations préfectorales adéquates. Les mesures de contrôle de l'impact environnemental de l'activité sont prévues dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation, au vu des textes réglementaires régissant l'activité.

4 Rapport de gestion



4.8.2.1. Tableaux de bord environnemental

	2006	2007	2008
LES GAZ À EFFET DE SERRE ÉMIS EN KT ÉQCO₂			
<i>Emissions directes GES</i>			
Incinération	377,0	366,1	389,1
Physico-chimique	0,5	0,5	0,5
Stabilisation et stockage	269,3	347,0	318,9
Valorisation chimique	8,9	10,0	11,2
Transports	31,6	31,6	32,0
TOTAL	687,3	756,8	751,7
Emissions indirectes GES	5,4	5,4	6,1
TOTAL	5,4	5,4	6,1
LES EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES EN KT ÉQCO₂			
<i>Emissions GES évitées (référentiel français)</i>			
Vapeur et électricité	18,9	14,8	17,0
Biogaz	14,1	14,1	18,9
TOTAL	33,0	35,7	35,9
LES EMISSIONS ÉVITÉES / EMISSIONS DIRECTES EN KT ÉQCO₂			
Référentiel français en % (1MWh = 70 kg éqCO ₂)	4,8%	4,7%	4,8%
Référentiel GHG Protocol pays de l'annexe 1 en % (1MWh = 429 kg éqCO ₂)	29,4%	28,9%	29,3%
Référentiel GHG Protocol nord-américain en % (1MWh = 580 kg éqCO ₂)	39,8%	39,1%	39,6%
CONSOMMATION D'ÉNERGIE			
TOTAL EN GWH PAR AN	218,0	206,5	213,1
kWh par tonne de déchets traités	97,4	90,7	91,5
PRODUCTION D'ÉNERGIE EX DÉCHETS			
TOTAL EN GWH PAR AN	195,1	206,2	206,9
kWh par tonne de déchets traités	87,2	90,5	91,5
Taux d'autosuffisance énergétique	89,5%	99,9%	97,1%



	2006	2007	2008
CONSOMMATION EAU			
Incinération	3 581	3 678	3 340
Autres	248	233	230
TOTAL EN MILLIERS DE M³	3 829	3 911	3 570
Consommation spécifique en m ³ par tonne incinérée	8,4	8,2	7,0
DONT PRÉLÈVEMENT DANS LA NAPPE PHRÉATIQUE			
EN MILLIERS DE M³	3 261	3 390	3 082
Relatif à la consommation	85,2%	867%	86,3%
LES ÉMISSIONS À L'ATMOSPHÈRE			
Oxydes d'Azote en t NO₂	443,1	443,7	448,1
Emission spécifique en kg NO ₂ / t déchet incinéré	1,0	0,98	0,93
Dioxydes de soufre en t SO₂	185,7	123,6	128
Emission spécifique en kg SO ₂ /t déchet incinéré	97,1	73,4	74,1
Acide chlorhydrique en t HC1	8,0	6,7	4,6
Emission spécifique en g HC1/t déchet incinéré	10,3	9,1	5,0
Poussières en tonne	15,1	8,4	7,8
Emission spécifique en g poussière / t déchet incinéré	13,8	12,0	8,1
Dioxines et furanes en grammes	0,141	0,092	0,060
COV			
Incinération (sources canalisées) (en tonnes)	4,6	6,2	3,6
Valorisation chimique (en tonnes)	39,7	36,6	37,6
Autres (en tonnes)	5,6	2,6	0,1
TOTAL (EN TONNES)	49,9	45,4	41,3
RESTITUTION D'EAU			
TOTAL EN MILLIERS DE M³	2 255	2 355	2 353
Relatif à la consommation	58,9%	60,2%	65,9%
<i>Contenant en tonnes/an</i>			
Sels solubles	5 026	4 780	5 501
DCO	768	728	987
MES	57,3	30,4	25,3
Métaux totaux	2,7	2,3	1,6
METOX	43,2	5,8	5,1
Azote total	16,0	16,2	16,9
AOX	3,8	1,8	1,8

4 Rapport de gestion



	2006	2007	2008
CONSOMMATION MATIÈRE			
Ex valorisation interne	145	160	126
Achats externes	139	145	142
TOTAL EN KT	284	305	268
<i>En proportion du tonnage traité</i>	12,7%	13,4%	11,9%
<i>Proportion issue de déchets</i>	51,1%	52,5%	47,0%
VALORISATION MATIÈRE			
En interne au Groupe	145	160	126
En externe	109	106	127
TOTAL EN KT	254	266	253
<i>En proportion du tonnage traité</i>	11,4%	11,7%	11,2%
<i>En valorisation interne</i>	57,1%	60,2%	49,8%
BILAN DÉCHETS			
DÉCHETS DANGEREUX - TOTAL EN KT	119	124	121
<i>En proportion du tonnage traité</i>	5,3%	5,4%	5,4%
DÉCHETS BANALS - TOTAL EN KT	27	30	30
<i>En proportion du tonnage traité</i>	1,2%	1,3%	1,3%
SURFACES UTILISÉES (EN HA)			
Incinération	25,5	25,5	25,5
Physico-chimique	8,5	8,5	8,5
Stabilisation et stockage	252,2	252,2	252,2
Valorisation chimique	24,7	24,7	24,7
Tri, valorisation, transports	3,4	3,4	3,4
TOTAL EN HA	314,3	314,3	314,3



Les aires de travail des sites industriels sont recouvertes d'un revêtement étanche et les écoulements d'eaux potentiellement polluées sont gérés à partir de réseaux d'égouts séparatifs. Ces eaux font l'objet de traitement et de contrôles avant rejet dans le milieu naturel (pas d'effets d'eutrophisation, d'acidification ou de rejet toxique).

Dans le cas des centres de stockage de déchets ultimes créés par Sécché Environnement, les précautions prises pour rendre les aires de stockage étanches vont au-delà de la réglementation. Le substrat est composé d'une couche d'argile de 5 mètres d'épaisseur, avec un taux de pénétration de l'humidité de 10^9 m/s. Cette couche fait l'objet d'un

décassement préalable avant remise en place et compactage pour s'assurer de l'homogénéité de l'étanchéité. Deux géomembranes séparées par un réseau de drains gravitaires complètent le dispositif et permettent un contrôle permanent de l'étanchéité et évitent d'éventuelles accumulations de lixiviats avant que ceux-ci n'entrent en contact avec la couche protectrice d'argile.

4 Rapport de gestion



4.8.2.2. Tableaux des dépenses environnementales.

4.8.2.2.1. Ventilées par domaines

(EN MILLIERS D'EUROS)		VARIATION DES PROVISIONS RISQUES		
	01/01/08	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	
Protection de l'air ambiant et du climat	/			
Gestion des eaux usées	/			
Gestion des déchets	/			
Protection et assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface				
Lutte contre le bruit et les vibrations				
Protection de la biodiversité et du paysage				
Protection contre les rayonnements				
Recherche et développement				
Autres activités de protection contre l'environnement	11 309	1 550	(385)	
TOTAUX	11 309	1 550	(385)	

4.8.2.2.2. Ventilées par types d'action

(EN MILLIERS D'EUROS)		VARIATION DES PROVISIONS RISQUES		
	01/01/08	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	
Pré-traitement, traitement et élimination				
Mesure et contrôle				
Recyclage, valorisation				
Prévention des pollutions	11 309	1 550	(385)	
TOTAUX	11 309	1 550	(385)	



ET CHARGES ENVIRONNEMENTAUX **DEPENSES D'EXPLOITATION** **INVESTISSEMENTS** **TOTAL DEPENSES**

REPRISES NON UTILISÉES	AUTRES VARIATIONS	31/12/08	CHARGES NON PROVISIONNÉES	DÉPENSES CAPITALISÉES	31/12/08
			37	835	872
			56	73	129
			3	46	49
			120	248	367
			2	98	100
				73	73
		12 475	35	16 973	18 558
		12 475	252	18 346	20 148

ET CHARGES ENVIRONNEMENTAUX **DEPENSES D'EXPLOITATION** **INVESTISSEMENTS** **TOTAL DEPENSES**

REPRISES NON UTILISÉES	AUTRES VARIATIONS	31/12/08	CHARGES NON PROVISIONNÉES	DÉPENSES CAPITALISÉES	31/12/08
			29	646	675
			155	494	649
			21	15 298	15 318
		12 475	48	1 908	3 506
		12 475	252	18 346	20 148

4 Rapport de gestion



4.8.3. Données sociales

4.8.3.1. Les effectifs

4.8.3.1.1. Effectifs au 31 décembre

	2006	2007	2008
Séché Environnement (maison mere)	45	47	27
Filiales françaises en intégration globale	1 340	1 370	1 424
Sous total périmètre NRE	1 385	1 417	1 451
Filiales françaises en intégration proportionnelle	7	7	13
Filiales étrangères	182	104	104
TOTAL DES EFFECTIFS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE	1 574	1 528	1 568

4.8.3.1.2. Effectifs en France

	2006			2007			2008		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
LES EFFECTIFS FRANCE À DATE									
Par catégories									
<i>Parité hommes / femmes</i>	75,3%	24,7%		75,2%	24,8%		73,8%	26,2%	
Cadres	166	64	230	176	67	243	183	75	258
Agents de maîtrise	246	112	358	254	114	368	258	123	381
Employés	120	135	255	119	133	252	123	145	268
Ouvriers	511	31	542	517	37	554	507	37	544
TOTAL EFFECTIF AU 31.12	1 043	342	1 385	1 066	351	1 417	1 071	380	1 451
En équivalent temps plein	1 033	318	1 351	1 063	335	1 398	1 068	364	1 432
Par type de contrat									
CDI	996	320	1 316	1 017	335	1 352	1 022	357	1 379
CDD	47	22	69	49	16	65	49	23	72
TOTAL EFFECTIF AU 31.12	1 043	342	1 385	1 066	351	1 417	1 071	380	1 451
<i>Proportion CDD / effectif total</i>	4,5%	6,4%	5,0 %	4,6%	4,6%	4,6 %	4,6%	6,1%	5,0%



	2006			2007			2008		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
MOUVEMENTS DE L'ANNÉE									
Nombre d'embauches									
CDI	73	29	102	100	37	137	83	36	119
CDD	55	31	86	60	23	83	63	34	97
TOTAL	128	60	188	160	60	220	146	70	216
<i>Parité hommes / femmes</i>	<i>68,1% 31,9%</i>			<i>72,7% 27,3%</i>			<i>67,6% 32,4%</i>		
Nombre de départ									
Fin de CDD			44			46			54
Démissions / départ période d'essai			19			31			35
Licenciements			35			27			14
Mutation internes			11			14			9
Retraites et pré-retraites			18			18			16
Autres			5			2			1
Décès			3			5			3
TOTAL			135			143			132
EFFECTIF MENSUEL MOYEN	1 032	334	1 366	1 037	339	1 376	1 067	369	1 436

4 Rapport de gestion



4.8.3.2. Rémunérations

En 2008, la masse salariale totale brute avec charges salariales

patronales s'est élevée à 73,1 millions d'euros contre 66,9 millions d'euros sur 2007, soit une hausse de 9,3%.

LA RÉPARTITION POUR L'EFFECTIF PERMANENT

2008

PAR RAPPORT AU PLAFOND ANNUEL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	MASSE SALARIALE (EN K€)	EFF.	MASSE SALARIALE (EN K€)	EFF.	MASSE SALARIALE (EN K€)	EFF.
≤ 0,8 x Plafond S.S. (≤ 26 620 €)	4 797	209	1 710	75	6 507	284
> 0,8 x Plafond S.S. (> 26 620 €)	5 831	200	1 920	65	7 751	265
> 1 x Plafond S.S. (> 33 276 €)	5 662	158	788	22	6 451	180
> 1,2 x Plafond S.S. (> 39 931 €)	4 225	97	1 182	28	5 407	125
> 1,5 x Plafond S.S. (> 49 914 €)	3 160	55	749	13	3 910	68
> 2 x Plafond S.S. (> 66 552 €)	6 901	56	576	7	7 477	63
	30 576	775	6 925	210	37 503	985

La ventilation des salaires est donnée pour les salariés sous contrat à durée indéterminée occupés à temps complet, présents, sans interruption, pendant toute l'année.

LA RÉPARTITION POUR L'EFFECTIF PERMANENT

2007

PAR RAPPORT AU PLAFOND ANNUEL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	MASSE SALARIALE (EN K€)	EFF.	MASSE SALARIALE (EN K€)	EFF.	MASSE SALARIALE (EN K€)	EFF.
≤ 0,8 x Plafond S.S. (≤ 25 747 €)	5 037	224	1 465	68	6 502	292
> 0,8 x Plafond S.S. (> 25 747 €)	5 620	196	1 627	58	7 247	254
> 1,0 x Plafond S.S. (> 32 184 €)	4 771	136	776	23	5 547	159
> 1,2 x Plafond S.S. (> 38 621 €)	3 841	91	940	23	4 780	114
> 1,5 x Plafond S.S. (> 48 276 €)	2 534	46	808	15	3 342	61
> 2,0 x Plafond S.S. (> 64 368 €)	6 781	62	427	5	7 208	67
	28 583	755	6 045	192	34 627	947



4.8.3.3. Autres données sociales

	2006			2007			2008		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
LA REPRÉSENTATION DU PERSONNEL									
Nombre de représentants									
Délégués syndicaux	19	3	22	19	3	22	17	3	20
Délégués du personnel	33	7	40	36	7	43	39	7	46
Membres du comité d'entreprise	28	15	43	33	13	46	26	13	39
Membres de comités centraux d'entr.	9	5	14	14	5	19	15	4	19
Délégations uniques du personnel	27	10	37	28	9	37	24	13	37
Nombre de reunion de									
Délégués du personnel			66			63			71
Comités d'entreprise			62			61			65
Comités centraux d'entreprise			13			11			10
Délégations uniques du personnel			65			75			28
Dotations aux comités d'entreprise									
<i>En % de la masse salariale</i>			1,36%			1,19%			1,17%
LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES									
Nombre de stages									
Cadres	145	87	232	181	121	302	172	103	275
Agents de maîtrise	562	140	702	685	167	852	497	146	643
Employés	160	84	244	244	98	342	252	122	374
Ouvriers	624	2	626	722	1	723	683	14	697
TOTAL	1 491	313	1 804	1 832	387	2 219	1 604	385	1 989
<i>Parité hommes / femmes</i>	82,6% 17,4%			82,6 % 17,4 %			80,6% 19,4%		
Nombre d'heures de formation									
Cadres	1 675	1 126	2 801	1 589	1 272	2 861	1 658	1 272	2 930
Agents de maîtrise	5 076	1 221	6 297	6 135	1 648	7 783	3 852	1 459	5 311
Employés	1 397	748	2 145	1 951	1 025	2 976	2 095	891	2 986
Ouvriers	5 980	8	5 988	7 860	21	7 881	7 129	150	7 279
TOTAL	14 128	3 103	17 230	17 535	3 966	21 501	14 734	3 772	18 506
<i>Parité hommes / femmes</i>	82,0% 18,0%			81,6 % 18,4 %			79,6% 20,4%		
RÉPARTITION DES FORMATIONS (EN %)									
Environnement qualité sécurité			44%			50%			56%
Métiers			24%			24%			18%
Management communication			16%			14%			5%
Gestion administration			12%			8%			14%
Autres			4%			4%			7%
DÉPENSES DES FORMATIONS									
<i>En % de la masse salariale</i>			1,75			2,14			1,79
DIF - H cumulées non utilisées	56 754	12 773	69 527	69 906	20 753	90 659	84 351	26 818	111 169

4 Rapport de gestion



DURÉE ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL	2006			2007			2008		
	FIXES	ALTERNÉES	TOTAL	FIXES	ALTERNÉES	TOTAL	FIXES	ALTERNÉES	TOTAL
Effectif travaillant en équipes									
2 équipes	21	112	133	23	112	165	33	133	166
3 équipes	19	50	69	6	68	74	5	77	82
> 3 équipes	18	203	221	5	210	215	0	202	202
TOTAL	58	365	423	34	390	424	38	412	450
<i>Proportion postés / effectif total</i>			30,5%			29,9%			31,0%
Durée hebdomadaire moyenne			35 h			35 h			35 h
Heures supplémentaires									
Heures dans l'année			45 024			31 853			33 950
Est / heures totales théoriques			1,8%			1,2%			1,3%
Recours à l'interim									
Effectif moyen éq. Temps plein			132			138			158
Proportion/effectif moyen			9,5%			9,7%			10,9%

	2006	2007	2008
Emploi de travailleurs handicapés			
Nombre de handicapés dans le Groupe	30 unités bénéficiaires (dont 9 femmes)	27 unités bénéficiaires (dont 8 femmes)	32 unités bénéficiaires (dont 8 femmes)
Sous-traitance avec le secteur protégé (équivalent. emplois)	0,78	0,34	0,18
L'absentéisme			
TAUX D'ABSENTÉISME TOTAL	5,95%	6,30 %	5,92%
Motifs			
Maladie	4,45%	4,47%	4,19%
Accidents du travail et trajet	0,40%	0,61%	0,54%
Maternité	0,66%	0,73%	0,67%
Autres	0,44%	0,49%	0,52%
Taux d'absentéisme hors maternité	5,29 %	5,57%	5,25%
Les accidents du travail			
Taux de fréquence (TF1)	27,2	23,9	21,4
Taux de gravité (TG)	0,7	1,0	0,7



4.8.3.4. Emploi et développement régional

Ayant une couverture nationale à travers des unités de traitement et de stockage dans diverses régions de France, Séché Environnement contribue au développement de ces zones tant par le recrutement local de la majorité de ses salariés (94% habitent à moins de 50 km de leur lieu de travail) que par la création d'emplois induits (la taxe professionnelle payée équivaut à elle seule l'équivalent de 194 emplois).

Le pouvoir d'achat des salariés permet d'alimenter les économies locales. Il en va de même pour le recours à la sous-traitance pour des activités éloignées du cœur de métier du Groupe (gardienage, nettoyage, maintenance entre autres). A ces effets directs il convient de sommer les emplois induits, issus des prestations de transport, d'hôtellerie, de restauration auxquelles recourt régulièrement le Groupe. La quantification de ces derniers reste délicate à effectuer.

En dernier lieu, le fait pour une région de disposer, dans sa zone d'influence, d'une unité de traitement de déchets, est un atout dans sa politique d'industrialisation : c'est un élément d'infrastructure indispensable au même titre que la viabilisation des terrains industriels, la disponibilité des utilités (énergie, eau, gaz industriel) ou les raccordements aux réseaux de communication.

4.8.3.5 Relations avec les associations de défense de l'environnement

Séché Environnement développe son action dans une logique sinon de partenariat du moins de complémentarité avec les grandes organisations non gouvernementales (ONG) actives, en particulier dans le domaine de la défense environnementale et de la préservation de la santé.

Outre ces actions de dialogue permanent avec les associations de défense de l'environnement relativement à l'utilité sociétale du métier du Groupe et de sa manière de l'exercer, Séché Environnement initie également des partenariats ciblés sur des opérations de préservation de la biodiversité autour de ses sites.

Eco-compatibilité des végétaux plantés, choix des semences, restauration de zones humides, sont autant d'éléments qui participent à la préservation de la biodiversité sur les sites du Groupe. Les premiers résultats des suivis, notamment ceux du programme STOC EPS avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, apportent la démonstration que toutes ces mesures engagées depuis de nombreuses années sont efficaces. S'inscrivant dans une dynamique de progrès continu, d'autres programmes de suivi des écosystèmes sur d'autres groupes de la faune seront mis en place dans un proche avenir.

Pour son activité et d'une manière générale, Séché Environnement est convaincu que la préservation de la biodiversité sera un enjeu important des prochaines décennies.

L'identification, et l'analyse de la valeur d'un milieu par l'expertise de sa biodiversité, doivent permettre de concilier au plus près la gestion des espaces dits naturels avec ceux à usage industriel ou domestique, principalement dans toutes les activités gourmandes en territoire.

Pour cela il est nécessaire d'identifier les différentes pressions environnementales sur ces territoires y compris en dehors des secteurs ayant un statut de classement Natura 2000, ou de type Parc naturel régional. La biodiversité est au cœur même des activités humaines, sa préservation doit être prise en compte de manière intrinsèque dans toutes les activités humaines, comme il est fait pour l'eau ou l'air issus des procédés industriels.

C'est à ce prix que la notion de développement durable est concevable.

4.8.3.6. Relations avec les partenaires locaux

Les principaux sites du Groupe étant des établissements classés pour la protection de l'environnement, leur arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter leur impose de réunir sous la houlette de l'administration, des comités locaux d'information et de surveillance.

4 Rapport de gestion



Ces CLIS sont des instances de dialogue tripartites, entre l'industriel, les citoyens (riverains, associations, etc.) et l'administration. A l'occasion de la révision de certains de ces arrêtés préfectoraux, les dossiers complets d'impact sont tenus à la disposition des populations, un dialogue est engagé au quotidien, et des réunions publiques permettent de répondre aux questions des parties intéressées.

Par ailleurs, le Groupe assure l'ouverture de ses sites aux clients, élus, riverains, associations et écoliers. Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens mis en œuvre ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général, et la biodiversité sur les sites de stockage en particulier, car situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux.

Enfin, le Groupe développe quelques relations privilégiées avec des établissements d'enseignements supérieurs dans un cadre d'échanges industrie/universités.

4.8.4. Management de l'environnement, de la santé et de la sécurité

4.8.4.1. La maîtrise des risques

Le système de management des risques s'uniformise à l'échelle du Groupe dans sa globalité, pour les structures agissant dans les domaines du traitement et du stockage des déchets en France. Il englobe les effectifs permanents de l'entreprise et ceux des entreprises sous-traitantes qui peuvent être amenés à intervenir sur les sites.

Cette maîtrise des risques s'opère à plusieurs niveaux :

- une maîtrise des arrivages de déchets sur les sites au travers de procédures d'acceptation des déchets très strictes pour les déchets industriels dangereux assurant identification rigoureuse et traçabilité parfaite ;
- une maîtrise opérationnelle des procédés et une prévention des risques au poste de travail, au travail de l'élaboration d'un document unique de prévention des risques au poste de travail, de procédures et modes opératoires alimentés des retours d'expérience et par l'existence d'un système de gestion de la sécurité (SGS) conforme aux exigences réglementaires sur

son site classé "Seveso 2 seuil haut" (Speichim Processing à Saint-Vulbas) ;

- une qualification et un professionnalisme des opérateurs au travers de la gestion des parcours de formation des salariés ;
- des systèmes de management Qualité Environnement et Sécurité, au travers des démarches de certifications initiées sur les sites : A la fin de l'année 2008 en France, le Groupe disposait de 12 certifications ISO 9001 ou 9002, 18 ISO 14001, et 12 OHSAS 18001. A ce jour, 3 sites ont une de ces certifications, 12 en ont deux, et 5 disposent des 3 certifications.

4.8.4.2. La Maîtrise de la conformité réglementaire

La maîtrise de la conformité réglementaire découle :

- d'une veille réglementaire permanente ;
- de la participation à des groupes de travail au niveau professionnel en vue de devancer les réglementations ;
- d'audits réglementaires par des agents spécialement formés, relatifs à la bonne application des règles et à l'identification d'éventuelles non-conformités ;
- d'actions correctrices le cas échéant dans les plus brefs délais.



4.8.4.3. La réduction des impacts lors d'événements accidentels

Le dispositif mis en œuvre comprend des organisations permettant de protéger le personnel, les populations et l'environnement lors d'accidents. Suivant la taille du site et la réglementation applicable, ces dispositifs s'appellent

plan interne de secours, plan ETARE, POI (plan d'opération interne) et/ou PPI (plan particulier d'intervention). Plusieurs exercices d'alerte ont été réalisés en 2008 pour tester la pertinence et l'efficacité des procédures, ainsi que leur bonne appropriation par les personnes concernées.

Afin de préserver l'outil industriel, des moyens de lutte contre l'incendie en particulier sont présents sur tous les sites. Ces moyens sont audités périodiquement par les experts des assurances et des programmes d'amélioration permanente sont mis en œuvre.

4.9. Affectation et répartition du résultat

4.9.1. Proposition d'affectation du résultat

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, il vous est demandé d'approuver les comptes de l'exercice 2008 et après avoir constaté l'existence d'un bénéfice de 32 953 608,82 euros de décider l'affectation et la répartition suivante proposée par le Conseil d'administration :

- distribution de la somme de 11 225 331 euros ;
- affectation de 21 728 277,82 euros au compte report à nouveau.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 1,30 euro par action. Ce dividende ouvre droit, pour les personnes physiques, à la réduction de 40% soit 0,52 euro par action. Le dividende pourrait être mis en paiement à compter du 12 juin 2009.

Aucune répétition des dividendes ne peut-être exigée des actionnaires, hors le cas de distribution de dividendes fictifs ou d'intérêts fixes ou intercalaires qui sont interdits par la loi.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'état.

4.9.2. Dividendes

4.9.2.1. Paiement des dividendes

Le paiement des dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée générale dans le délai de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

4.9.2.2. Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'abattement correspondant :

EXERCICE	DIVIDENDE	ELIGIBLE À LA RÉFACTION
2005	0,85 €	40%
2006	1,30 €	40%
2007	1,30 €	40%

4 Rapport de gestion



Tableau des résultats des 5 derniers exercices

(EN EUROS)	2004	2005	2006	2007	2008
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 607 692	1 607 692	1 607 692	1 726 974	1 726 974
Nombre d'actions ordinaires existantes	8 038 462	8 038 462	8 038 462	8 634 870	8 634 870
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	13 679 068	13 174 495	14 948 184	15 552 357	14 723 434
Bénéfices avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	(15 629 343)	14 927 389	25 582 856	19 613 853	35 918 789
Impôts sur les bénéfices	(8 255 982)	(3 350 929)	319 857	(2 568 183)	(1 100 429)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Bénéfices après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	3 921 725	41 214 438	73 727 408	21 133 479	32 953 609
Montant des bénéfices distribués(2)	5 626 923	6 832 693	11 225 331	11 225 331	11 225 331 (1)
Résultat des opérations par action					
Bénéfices après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	(0,92)	2,27	3,14	2,57	4,35
Bénéfices après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,49	5,13	9,17	2,45	3,82
Dividende versé (1)	0,70	0,85	1,30	1,30	1,30
Avoir fiscal / abattement	0,35	0,34	0,52	0,52	0,52
Personnel					
Nombre de salariés	49	48	45	48	42
Montant de la masse salariale	3 429 716	3 564 997	3 704 533	3 564 078	4 038 791
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 437 657	1 482 842	1 499 245	1 519 719	1 581 229

(1) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale

(2) Il s'agit de dividendes, y compris sur actions propres, qui font l'objet d'une inscription en réserves

5 Données financières



5.1. Les comptes consolidés au 31 décembre 2008

5.1.1. Bilan consolidé

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	NOTE
Goodwill	209 292	212 874	212 874	1.1
Autres immobilisations incorporelles	5 488	5 400	5 489	1.2
Immobilisations corporelles	152 443	154 554	167 219	2.1
Participations dans les entreprises associées	1 079	128 692	89 491	3
Actifs financiers non courants	3 337	116 964	129 906	4
Instruments de couverture actifs non courants	/	/	/	4.3
Autres actifs non courants	2 302	2 359	1 462	4
Impôts différés actifs	4 668	22 163	22 575	6
ACTIFS NON COURANTS	378 609	643 005	629 016	
Stocks	6 040	6 762	6 483	
Clients et autres débiteurs	121 189	107 743	120 642	
Créances d'IS	41	24	578	
Actifs financiers courants	260	175	94	
Instruments de couverture actifs courants	507	410	149	4.3
Autres actifs courants	27 235	16 978	16 673	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 838	14 448	8 731	4.1.3
ACTIFS COURANTS	166 849	146 540	153 350	
TOTAL ACTIFS	545 458	789 545	782 365	
Capital	1 608	1 727	1 727	8
Prime d'émission	224 361	299 079	299 079	9
Réserves	14 023	39 471	19 876	10
Résultat (Part du groupe)	34 317	23 490	31 708	
CAPITAUX PROPRES (Part du Groupe)	274 308	363 767	352 390	
Intérêts minoritaires	5 822	1 200	953	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	280 129	364 967	353 342	
Dettes financières non courantes	80 423	263 663	251 254	4.2.1
Instruments de couverture passifs non courants	/	/	4 617	4.3
Avantages du personnel	1 318	138	99	5.3
Impôt différé passif	3 867	176	57	6
Autres provisions non courantes	3 645	3 623	3 623	5
Autres passifs non courants	307	964	256	4.2.2
PASSIFS NON COURANTS	89 560	268 564	259 906	
Dettes financières courantes	38 313	16 921	27 394	4.2.1
Instruments de couverture passifs courants	/	/	341	4.3
Provisions courantes	16 329	17 899	13 601	5
Impôt exigible	2 646	962	447	
Autres passifs courants	118 481	120 231	127 335	4.2.2
PASSIFS COURANTS	175 769	156 013	169 117	
TOTAL PASSIFS	545 458	789 545	782 365	



5.1.2. Compte de résultat consolidé

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTE	2006 RÉEL	2007 RÉEL	2007 RETRAITÉ*	2008 RÉEL
Chiffre d'affaires	12	379 292	373 668	371 059	383 192
Autres produits de l'activité		3 899	2 846	2 897	4 838
Transfert de charges		1 047	1 633	1 633	3 477
<hr/>					
Achats consommés		(40 093)	(42 744)	(42 655)	(54 338)
Charges externes		(138 401)	(126 797)	(126 574)	(126 710)
Impôts et taxes		(28 697)	(27 694)	(27 694)	(28 386)
Charges au titre des avantages du personnel		(76 070)	(76 180)	(75 633)	(81 092)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	13	100 978	104 732	103 033	100 981
<hr/>					
Autres produits opérationnels		79	60	71	194
Autres charges opérationnelles		(3 472)	(4 158)	(2 321)	(2 074)
Dotations nettes aux provisions	14.2	221	760	1 046	3 140
Dotations nettes aux amortissements	14.3	(35 876)	(36 172)	(35 629)	(37 101)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	14.1	61 929	65 223	66 200	65 139
<hr/>					
Résultat sur cession d'immobilisations		257	(4 174)	(336)	1 057
Dépréciation des actifs		(536)	(9)	(9)	(796)
RESULTAT OPERATIONNEL	15	61 651	61 039	65 855	65 400
<hr/>					
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		274	8 131	11 525	11 670
Coût de l'endettement financier brut		(5 251)	(12 656)	(16 455)	(15 295)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		(4 977)	(4 526)	(4 930)	(3 625)
<hr/>					
Autres produits et charges financières	16.2	(2 488)	(1 273)	(2 259)	(1 487)
RESULTAT FINANCIER	16.1	(7 465)	(5 799)	(7 189)	(5 112)
<hr/>					
Impôts sur les résultats	17	(19 409)	(19 403)	(19 289)	(20 109)
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES		34 776	35 837	39 377	40 179
<hr/>					
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	15		(12 221)	(23 220)	(8 742)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées		34 791	23 616	16 157	31 437
Abandon d'activité					
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		34 791	23 616	16 157	31 437
<hr/>					
<i>Dont Intérêt des minoritaires</i>		<i>474</i>	<i>126</i>	<i>337</i>	<i>(271)</i>
<hr/>					
<i>Dont résultat net part du Groupe</i>		<i>34 317</i>	<i>23 490</i>	<i>15 820</i>	<i>31 708</i>
<hr/>					
Résultat net par action		4,27 €	2,78 €	1,87 €	3,67 €
Résultat net dilué par action		3,97 €	2,78 €	1,87 €	3,67 €

* Les comptes 2007 retraités ne sont pas audités.

5 Données financières



5.1.3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES CONSOLIDÉES (HORS ÉCART DE CONVERSION)
(EN MILLIERS D'EUROS)	Note 8	Note 9	Note 10
SITUATION NETTE AU 31/12/05	1 608	213 452	(10 768)
Instruments de couvertures de taux			245
Ecart de conversion			
Sous total produit net comptabilisé directement en KP (a)			245
Résultat 31/12/06 (b)			
Sous total pertes et profits comptabilisés (a)+ (b)			245
Affectation du résultat 31/12/05			32 550
Dividendes versés			(6 786)
Actions propres			54
Effets des changements des méthodes comptables			
Autres variations		10 908 (*)	156
SITUATION NETTE AU 31/12/06	1 608	224 360	15 451
Instruments de couvertures de taux			2 406
Ecart de conversion			
Sous total produit net comptabilisé directement en KP (a)			2 406
Résultat 31/12/07 (b)			
Sous total pertes et profits comptabilisés (a)+ (b)			2 406
Affectation du résultat 31/12/06			34 317
Dividendes versés			(11 146)
Actions propres			(489)
Effets des changements des méthodes comptables			
Autres variations	119 (**)	74 718 (**)	
SITUATION NETTE AU 31/12/07	1 727	299 078	40 540
Instruments de couvertures de taux			(32 064)
Ecart de conversion			
Sous total produit net comptabilisé directement en KP (a)			(32 064)
Résultat 31/12/08 (b)			
Sous total pertes et profits comptabilisés (a)+ (b)			(32 064)
Affectation du résultat 31/12/07			23 490
Dividendes versés			(11 150)
Actions propres			(181)
Effets des changements des méthodes comptables			
Autres variations			(521)
SITUATION NETTE AU 31/12/08	1 727	299 078	20 114

(*) il s'agit de l'émission de 596 408 bons de souscriptions d'actions au profit de la Caisse des Dépôts -

(**) il s'agit de l'exercice des 596 408 bons de souscriptions d'actions par la Caisse des Dépôts -

(***) il s'agit de l'effet de la cession de Tribel.



ECARTS DE CONVERSION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL CAPITAUX PROPRES (PDG)	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Note 10				
(2 430)	32 550	234 412	7 033	241 445
		245		245
1 166		1 166		1 166
1 166		1 411		1 411
	34 317	34 317	474	34 791
1 166		35 728	474	36 202
	(32 550)			
		(6 786)	(348)	(7 134)
		54		54
(164)		10 899	(1 338)	9 561
(1 429)	34 317	274 307	5 822	280 129
		2 406		2 406
360		360		360
360		2 766		2 766
	23 490	23 490	126	23 616
360	23 490	26 256	126	26 382
	(34 317)			
		(11 146)	(2)	(11 148)
		(489)		(489)
		74 837	(4 746) (***)	70 091
(1 069)	23 490	363 767	1 200	364 967
		(32 064)		(32 064)
461		461	(4)	457
461		(31 603)	(4)	(31 607)
	31 708	31 708	(271)	31 332
461	31 708	105	(275)	(170)
	(23 490)			
		(11 150)	(2)	(11 152)
		(181)		(181)
370		(151)	29	(122)
(238)	31 708	352 390	952	353 342

5 Données financières



5.1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé

(EN MILLIERS D'EUROS)	2006	2007	2008
RESULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	34 776	35 837	40 179
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et/ ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	36 614	35 294	32 754
- Plus values de cessions	409	4 971	(376)
- Subventions virées au résultat			
Autres produits et charges calculées	1 889	820	1 842
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT LIEE A L'ACTIVITE	73 688	76 922	74 399
Charges d'impôts	19 409	19 403	20 109
Coût de l'endettement financier brut net des placements long terme	5 231	4 686	3 340
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT avant impôts et frais financiers	98 329	101 011	97 848
Variation du besoin en fonds de roulement	(7 970)	8 216	(7 785)
Impôts décaissés	(26 312)	(20 822)	(19 601)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES	64 047	88 406	70 462
Décaissement sur acquisition d'immobilisations	(30 083)	(187 454)	(48 388)
Encaissement sur cessions d'immobilisations	1 114	2 393	568
Subventions encaissées			
Trésorerie nette sur acquisitions de filiales	(1 554)	(120 514)	80
Trésorerie nette sur cessions de filiales	(956)	77	2 427
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(31 477)	(305 498)	(45 313)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(6 786)	(11 146)	(11 150)
Dividendes versées aux minoritaires des sociétés intégrées	(348)	(2)	(1)
Augmentations de capital en numéraire		85 746	
Mouvements sur actions propres	162	(516)	(744)
Emissions d'emprunts	1 529	248 468	3 400
Remboursements d'emprunts	(57 876)	(78 733)	(18 716)
Intérêts décaissés	(5 276)	(11 952)	(14 001)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(68 594)	231 864	(41 213)
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE	(36 025)	14 771	(16 064)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	35 829	(341)	14 371
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture (1)	(341)	14 371	(1 832)
Incidence des variations de cours des devises	(146)	(59)	(140)
(1) dont :			
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie active</i>	<i>11 838</i>	<i>14 448</i>	<i>8 731</i>
<i>Concours bancaires courants (dettes financières courantes)</i>	<i>(12 179)</i>	<i>(77)</i>	<i>(10 563)</i>



Depuis le 1^{er} janvier 2007, le Groupe a opté pour la présentation du tableau de flux de trésorerie en taux moyen, la contrepartie se trouvant sur la ligne "incidence des variations de cours des devises".

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le traitement de l'étalement des coûts de refinancement selon la méthode des coûts amortis a été annulé de la marge brute d'autofinancement liée à l'activité, s'agissant d'un

traitement comptable sans incidence sur les flux. A des fins de comparabilité le tableau de flux 2007 a été retraité et le montant reclassé s'élève à 535 K€.

5 Données financières



5.1.5. Annexes aux comptes consolidés annuels 2008

5.1.5.1. Principes et méthodes comptables

Point 1 - Référentiel comptable

Depuis le 1^{er} janvier 2005 les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au travers du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, portant homologation du référentiel IFRS. Pour l'élaboration des états financiers au 31/12/08, le Groupe n'a procédé à aucune anticipation de normes et n'anticipe pas d'impact significatif dans la mise en œuvre de ces normes et interprétations.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Séché Environnement le 3 mars 2009. Ils sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience

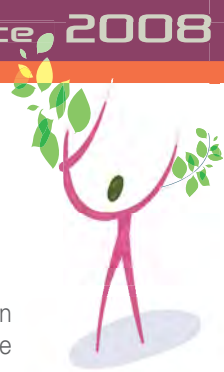
passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les estimations réalisées par le Groupe portent principalement sur la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, l'évaluation des provisions (notamment les provisions pour avantages au personnel). Les hypothèses clés retenues par la direction pour l'estimation des valeurs recouvrables des immobilisations corporelles et incorporelles sont précisées au point 8.4 des présentes annexes. Celles retenues par la direction pour l'estimation des provisions pour avantages au personnel sont précisées au point 14.4 des présentes annexes.

Les principes comptables dans les notes suivantes ont été appliqués pour l'établissement de l'information comparative et des comptes au 31 décembre 2008.

Point 2 - Périmètre et méthode d'intégration

Le périmètre de consolidation de Séché Environnement comprend, outre la Société mère consolidante Séché Environnement SA, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe, ou sur laquelle elle exerce une influence notable, et ce quelle que soit leur forme juridique. Les filiales sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle et ce, jusqu'à la date de perte de contrôle. Pour apprécier le contrôle et conformément aux dispositions d'IAS27, les droits de vote potentiels attachés à des instruments financiers pouvant, s'ils étaient exercés, donner un droit de vote à Séché Environnement ou à ses filiales, sont pris en considération.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale : après élimination des opérations réciproques et des résultats internes au Groupe, l'ensemble des actifs, passifs, et éléments du compte de résultat des sociétés concernées sont pris en compte. Le contrôle exclusif se définit comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politi-



ques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les entreprises détenues par le Groupe conjointement avec d'autres actionnaires ou associés sont intégrées selon la méthode de l'intégration proportionnelle : elle consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise concernée, après retraitements éventuels. Aucun intérêt minoritaire n'est constaté. Le contrôle conjoint se définit comme le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent d'un accord unanime des parties partageant le contrôle. Ce partage équitable du contrôle fait l'objet d'un accord contractuel.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence directe : elle consiste à remplace la valeur comptable des titres possédés par le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres retraités, résultat de l'exercice inclus, de la Société. L'influence notable se définit comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Elle est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote de l'entreprise concernée.

Point 3 - Méthode de conversion

La monnaie de présentation de Séché Environnement est l'euro.

Point 4 - Traduction des opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture des comptes, les actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à cette date. Les écarts de change résultant de cette conversion sont portés en compte de résultat.

Une avance en compte courant auprès d'une filiale partie intégrante du Groupe dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. A ce titre, et en application d'IAS21, les écarts de change provenant de ces avances sont enregistrées directement dans les capitaux propres (en écart de conversion). Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Point 5 - Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie de fonctionnement de chaque filiale.

Les postes de bilan sont convertis, dans les comptes consolidés du Groupe, sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat, ainsi que le tableau flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

Les écarts de conversion constatés tant sur les éléments du bilan (variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de clôture de l'exercice en

cours) que sur le résultat (variation entre les cours moyens et ceux de clôture de l'exercice) sont portés :

- pour la part revenant au Groupe dans les capitaux propres consolidés où ils figurent sur la ligne "écart de conversion" ;
- pour la part des tiers, en poste "intérêts minoritaires".

Point 6 - Opérations majeures et comptes retraités

Point 6.1 - Opérations majeures

L'année 2008 a été marquée par la mise en place d'accords complémentaires entre les actionnaires de HIME visant à permettre le rapprochement de Séché et Saur autour d'une nouvelle équipe de direction animée par Joël Séché, nommé président exécutif de HIME et Saur, et Olivier Brousse, nommé Directeur général de HIME et SAUR.

La mise en place de cette nouvelle équipe de Direction est assortie d'aménagement des règles de gouvernance visant trois objectifs majeurs :

- garantir la préservation des intérêts financiers des co-actionnaires avec la mise en place d'un comité de surveillance et la confirmation des dispositions du pacte précédent relatives aux droits de veto financiers ;
- garantir le respect des contraintes réglementaires au regard des règles de concurrence par l'adoption d'un mécanisme de ring-fencing aux termes duquel Coved - qui peut intervenir sur des marchés identiques à ceux du Groupe Séché - est placée sous la responsabilité exclusive d'Olivier Brousse ;

5 Données financières



- permettre le déploiement d'une démarche industrielle et commerciale structurée afin d'optimiser la performance du Groupe Saur en cohérence avec la stratégie de Séché Environnement.

Par ailleurs la Caisse des dépôts et consignations et Séché Environnement ont resserré leur partenariat stratégique, La caisse des dépôts et consignations octroyant à Séché Environnement une option d'achat portant sur 18% du capital de HIME : cette option est exerçable à l'initiative de Séché Environnement du 27 mai 2008 au 26 mai 2012 sous réserve de l'accord des banques prêteuses de HIME. L'exercice de cette option porterait la participation de Séché Environnement à 51% et donnerait à Séché Environnement le contrôle du sous-groupe HIME avec :

- la mise en place d'une nouvelle gouvernance pour HIME dont les principales dispositions portent sur l'abandon du mécanisme du ring-fencing et la modification des règles de nomination au sein du comité de surveillance de HIME ;
- un mécanisme de liquidité (actif à compter du transfert des 18% à Séché Environnement) qui donne à Séché Environnement le droit d'acquiescer le solde des 49% du capital de HIME restant entre les mains d'AXA, de la Caisse des dépôts et consignations et de Cube 4 au plus tard en 2018. Toutefois, avant 2018 et à partir de 2013, les minoritaires pourront proposer à Séché Environnement d'acquiescer le solde des 49%,

Séché Environnement restant libre de donner suite ou non à la proposition.

- le renforcement du partenariat entre la Caisse des dépôts et consignations et Séché Environnement au travers d'une modification de la durée du pacte d'actionnaire liant Joël Séché et la Caisse des Dépôts et Consignations au sein de Séché Environnement, prolongeant celle-ci jusqu'en avril 2022.

L'ensemble de ces accords ne remet pas en cause la méthode de consolidation antérieurement utilisée pour l'intégration du sous-groupe HIME dans les comptes consolidés du groupe Séché. En effet :

- l'existence d'une condition suspensive de fond relative à l'exercice de l'option d'achat octroyé par la Caisse des dépôts et Consignations à Séché Environnement pour 18% des titres HIME conduit à ne pas prendre en compte les droits potentiels accordés par cette option.
- les nouvelles dispositions de gouvernance (telles que relatées ci-dessus) ne remettent pas en cause la nature du contrôle exercé par Séché Environnement sur le sous-groupe HIME.

De fait, à ce jour, le groupe Séché exerçant sur le sous-groupe HIME une influence notable, la méthode de consolidation utilisée est la "mise en équivalence".

Par ailleurs, l'option d'achat octroyée par la Caisse des dépôts et consignations à Séché Environnement au titre des 18%

du capital de HIME a été comptabilisée dans les comptes du Groupe selon les modalités exposées au point 11.3 des principes et méthodes comptables des présentes annexes.

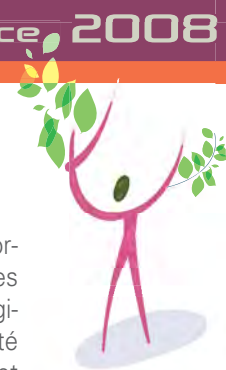
Dans une moindre mesure, l'année a également été marquée par la création par Séché Environnement et Sergies d'une filiale commune - Senergies - en vue de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Détenu à 80% par Séché Environnement, Senergies a vocation à développer dans un premier temps une activité de valorisation du biogaz sur le site du Vigeant.

Par ailleurs, aux termes d'un protocole en date du 25 juin 2008, Séché Environnement et Lamy SA ont mis fin au contentieux les opposant sur la société SEA, Séché Environnement cédant sa participation de 49% à Lamy SA (déjà actionnaire à 51% de SEA). Le prix de cession de 2,4 M€ conduit Séché Environnement à constater un résultat de cession de 1,1 millions d'euros enregistré dans le résultat opérationnel.

Point 6.2 - Comparabilité des exercices

Afin d'assurer une meilleure comparabilité des comptes, les informations financières 2007 sont présentées sur une base retraitée qui reflète les opérations majeures 2007 et 2008. Le compte de résultat retraité 2007 a été établi en réputant :

- les opérations majeures d'entrée et de sortie de l'exercice 2008 un an avant leur date effective d'entrée ou de sortie du périmètre ;



- les opérations majeures d'entrée et de sortie de l'exercice 2007 au 1^{er} janvier de l'exercice 2007.

Il n'est pas présenté de bilan et de tableau de flux retraités dans la mesure où les sociétés concernées représentent moins de 10% du total bilan consolidé 2007.

Les comptes de résultat retraités sont fournis à titre d'information et ne sont pas nécessairement représentatifs de ce qu'auraient été les comptes du Groupe si les opérations avaient été effectivement réalisées un an plus tôt. Ils visent à présenter une information comparable pour l'évaluation des tendances des résultats, car ils présentent des périodes d'exploitation comparables pour les exercices 2007 et 2008.

Les comptes de résultat retraités 2007 ont par ailleurs été établis conformément au référentiel IFRS, mais n'ont pas été audités.

Point 7 - Information sectorielle

Le Groupe Séché Environnement est positionné sur les métiers de l'Environnement. En fonction de la nature des déchets apportés par ses clients (déchets dangereux, déchets non dangereux), le Groupe réceptionne et oriente ces derniers dans ses installations en fonction des technologies de traitement les plus adaptées, indifféremment des zones de chalandise.

Séché Environnement considère donc être positionné sur un unique secteur : la propreté.

Point 8 - Changement de méthode comptable

Le Groupe n'a procédé à aucun changement dans les principes et méthodes comptables appliqués.

Point 9 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Point 9.1 - Goodwill

Le Goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité à la date d'acquisition. Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans les 12 mois qui suivent l'acquisition. Il en résulte alors une correction rétrospective du goodwill.

Les goodwill font l'objet de tests de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable et sa valeur recouvrable est comptabilisée en charge opérationnelle sur la ligne "dépréciation d'actifs" et est irréversible.

En cas d'acquisition complémentaire de titres d'une filiale antérieurement déjà consolidée selon la méthode de l'intégration globale, le goodwill correspond alors à la différence entre le prix d'acquisition du nouveau lot de titres et leur juste valeur à la date de la nouvelle acquisition.

Dans le cas où la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés est supérieure au coût d'une acquisition, la différence est immédiatement reconnue en résultat.

Point 9.2 - Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe sont principalement composées :

- de frais de développement et de potentiel d'exploitation ;
- de brevets ;
- de logiciels.

Les frais de développement correspondent aux études engagées relatives à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Ils font l'objet d'une comptabilisation à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance tels qu'édictés par IAS38 sont remplis.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur dans les conditions décrites au point 9.4 de la présente note sur les principes comptables appliqués.

Point 9.3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe des composants qui les constituent, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Lorsque les composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi d'appliquer la méthode alternative permettant la réévaluation régulière de tout ou partie des immobilisations ;

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité de chaque composant de l'immobilisation.

L'amortissement est pratiqué sur la base de la valeur comptable, nette le cas échéant d'une valeur résiduelle.

5 Données financières



IMMOBILISATIONS

DURÉE D'AMORTISSEMENT PRATIQUÉE (EN ANNÉES)

Constructions	10 à 25 ans
Installations complexes	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location financement font l'objet, conformément à IAS17, du retraitement des biens à l'actif du bilan et de la constatation en dettes financières des montants restant à payer au titre de la valeur d'origine de ces actifs :

- les actifs ainsi immobilisés font l'objet d'un amortissement sur la durée et le mode des biens équivalents détenus en propre par les sociétés consolidées. Toutefois, lorsque le contrat ne prévoit pas de façon certaine ou hautement probable, au terme, le transfert de propriété du bien, l'amortissement est constaté sur la plus courte des deux périodes suivantes : la durée du contrat ou la durée d'utilité du bien ;
- la dette constatée est amortie selon un plan déterminant la charge d'intérêt au titre d'une période sur la base du taux implicite du contrat appliqué au capital restant dû en début de période ;
- les impôts différés induits par ce retraitement font l'objet d'une reconnaissance dans les comptes du Groupe conformément aux principes de reconnaissance des impôts différés précisés au point 16 de la présente note sur les principes comptables appliqués ;

Point 9.4 - Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

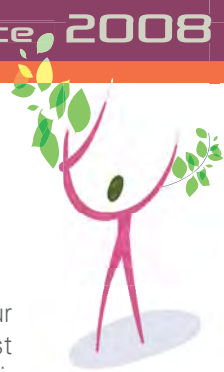
- pour les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéfinie et les immobilisations incorporelles en cours, un test est réalisé au moins une fois par an ;
- pour les autres immobilisations, un test est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les immobilisations (incorporelles et corporelles) soumises aux tests de perte de valeur sont regroupées au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes dont l'utilisation génère des flux de trésorerie indépendants. En raison de l'intégration sans cesse croissante des métiers du Groupe, du développement de l'offre globale et par voie de conséquences des opérations et flux intragroupes, Séché Environnement estime pertinent de considérer que son périmètre d'activité est constitué de deux UGT regroupant d'une part ses activités en France et d'autre part ses activités à l'international.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels. Il est précisé que :

- les flux prévisionnels de trésorerie sont calculés à partir des business plans consolidés de chaque UGT couvrant 5 exercices (hors l'exercice en cours). Ces business plan sont réalisés selon les mêmes principes que ceux appliqués au processus budgétaire, c'est-à-dire établis sur la base de la meilleure connaissance possible des opérationnels de l'expérience passée, des évolutions des marchés et des techniques, et font l'objet d'une revue par la direction du Groupe pour en assurer la cohérence avec la stratégie suivie et la politique d'investissement en découlant ;
- une valeur terminale est déterminée sur la sixième année, extrapolant le flux de l'année 5 sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 2,9% ;
- le taux d'actualisation est de 7,89% et reflète les appréciations actuelles du marché sur le coût moyen du capital. Le choix



d'un taux d'actualisation unique se justifie par le fait que les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont portés à quasi 100% par des sociétés de la zone Europe qui elles-mêmes exercent leur activité uniquement en zone Europe. Ce taux d'actualisation est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie hors effets impôt (comme recommandé par la norme IAS 36).

Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles et sont comptabilisées dans le résultat opérationnel sur la ligne "dépréciation d'actifs". Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles sont réversibles et sont également comptabilisées dans le résultat opérationnel sur la ligne "dépréciation d'actifs".

Point 10 - Subventions publiques

Les subventions comptabilisées par le Groupe sont principalement liées à des actifs. Ces subventions d'investissements ne sont pas portées en déduction des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues mais comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique "autres passifs courants" sur la ligne "produits constatés d'avance". Elles sont ramenées au résultat au rythme d'amortissement de l'actif auquel elles sont adossées, sur la ligne "autres produits de l'activité".

Les éventuelles subventions d'exploitations sont constatées directement en revenus, sur la ligne "autres produits de l'activité".

Point 11 - Instruments financiers

Les instruments financiers portés par le Groupe comprennent :

- des actifs financiers non dérivés : actifs disponibles à la vente, actifs détenus jusqu'à échéance, actifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les prêts et créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
- des passifs financiers non dérivés : emprunts et autres financements, concours bancaires courants, dettes d'exploitation ;
- des instruments financiers mixtes ou dérivés : obligations convertibles en actions, options d'achat, instruments de couverture de flux de trésorerie.

Leur comptabilisation par le Groupe suit les principes édictés par IAS39 : Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée, pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

Point 11.1 - actifs financiers non dérivés

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent principalement :

- les titres des sociétés non consolidées, dont la juste valeur est déterminée en tenant compte de la dernière quote-part de situation nette connue ;
- les participations dans les entreprises associées ;
- les autres valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers, à savoir, pour le Groupe, les autres titres immobilisés.

Toute variation de la juste valeur initialement comptabilisée est enregistrée directement en capitaux propres, à l'exception des participations dans les entreprises associées pour lesquelles la quote-part de résultat est constatée en résultat.

Lors de la cession de ces actifs financiers, les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat.

Prêts et Créances

Cette catégorie inclue les créances rattachées à des participations non consolidées, les prêts, dépôts et cautionnement, ainsi que les créances clients et autres créances opérationnelles (fiscales, sociales, autres).

Cette catégorie d'actifs est évaluée à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale (ce qui, dans la plupart des cas correspond à la valeur nominale), puis au coût amorti (selon la méthode du taux d'intérêt effectif) diminué du montant des éventuelles pertes de valeur.

Actifs financiers non dérivés évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le Groupe ne dispose pas d'actifs financiers non dérivés entrant dans cette catégorie.

Trésorerie et équivalents de Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme, et des placements liquides dans des valeurs mobilières de placement. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux.

5 Données financières



Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de Sicav monétaires. Elles sont enregistrées à leur juste valeur et toute variation de juste valeur est constatée en résultat.

Les dépôts à terme ont fait l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période courue entre la date de souscription et la date de clôture.

Point 11.2 - passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers du Groupe sont évalués initialement à leur juste valeur minorée des frais de transactions, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Point 11.3 - Instruments financiers dérivés

Instrument de couverture

Afin de gérer son exposition au risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés ou France de gré à gré avec des contreparties de premier plan.

Le Groupe utilise principalement des swaps de taux, des swaptions, des cap, floor et collar pour gérer son risque de taux lié au financement :

- les swaps utilisés par le Groupe permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe. Les résultats dégagés sur ces swaps de taux d'intérêt, venant en couverture de passifs financiers, sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts. Notamment, le différentiel entre

les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est comptabilisé en produit ou charge d'intérêt sur la durée de vie des passifs couverts ;

- les swaptions utilisés par le Groupe permettent de passer, sur option, d'un taux variable à un taux fixe. Si l'option est exercée, les principes comptables relatifs aux swaps s'appliquent ;
- les cap, floor et collar permettent de limiter le risque de variation à la hausse ou à la baisse des taux sur la dette à taux variable. Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts.

Concernant ces opérations de couverture de flux de trésorerie, le Groupe procède à l'évaluation en juste valeur de ses instruments dérivés :

- pour les instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture et pour leur partie efficace, l'écart de valorisation est inscrit directement en capitaux propres (avec un reclassement en résultat lorsque la transaction se réalise) ;
- pour les instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture et pour leur partie non efficace, l'écart de valorisation est enregistré en résultat.

Instruments financiers composés

Le Groupe dispose à son actif de 14 743 080 obligations convertibles en actions (OCA) HIME qualifiées d'instruments financiers composés.

Ces obligations, souscrites le 26 avril 2007 sont à échéance 30 avril 2027. Elles portent intérêts au taux de 8% (avant détachement de la composante dérivé), sur des périodes d'intérêt courant du 1er mai au 30 avril de chaque année. Les intérêts non payés à l'échéance de chaque période d'intérêt sont capitalisés à cette même échéance.

Ces instruments confèrent à Séché Environnement une option de conversion en un nombre déterminé d'actions HIME, selon un rapport de 1 action HIME (de 1 € de nominal) pour 8 OCA (de 10 € de nominal).

A l'échéance, les OCA non exercées seront remboursées en numéraire, en totalité, y compris intérêts échus.

A l'origine, la composante « obligations » et la composante « dérivé » ont été déterminées de façon symétrique par rapport à celles identifiées chez l'émettrice HIME (composantes "dettes" et "capitaux propres") :

- la composante "dérivé" de ces instruments financiers a été comptabilisée en "participations dans les entreprises associées" suivant en cela la comptabilisation du sous-jacent de l'instrument ;
- la composante "obligations" de l'instrument a été comptabilisée



selon la nature de l'instrument financier simple.

Après détachement de la composante dérivé, la composante obligation porte intérêt au taux de 9,89%. Ces derniers sont comptabilisés :

- en résultat, en "produits de trésorerie et équivalents de trésorerie" ;
- au bilan en "actifs financiers non courants".

Autres instruments dérivés

Le Groupe dispose d'une option d'achat octroyée par la Caisse des dépôts à Séché Environnement et portant sur 18% du capital de HIME. A sa date de comptabilisation elle a été constatée dans les comptes pour sa juste valeur, soit son coût d'achat, s'agissant d'une transaction entre parties indépendantes et informées pour laquelle le sous-jacent (titres de société non cotée) a fait l'objet d'une transaction récente sur les modalités de laquelle les parties étaient pleinement informées.

Toute variation de juste valeur est comptabilisée par le biais du compte de résultat.

Point 12 - Actions propres

Les actions autocontrôlées sont constatées en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de la cession d'actions propres ainsi que les dividendes liés sont imputés, nets d'impôt, directement sur les capitaux propres.

Point 13 - Stocks

Conformément à IAS2, les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des

coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Point 14 - Provisions

Les provisions sont constituées au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futures sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une provision n'est dotée dans les comptes du Groupe qu'à condition que le montant de la sortie de ressources qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation peut être évalué de façon fiable. A défaut d'estimation fiable et/ou lorsque le Groupe estime disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de son instruction des contentieux, aucune provision n'est comptabilisée. L'information est alors présentée dans le chapitre "Gestion des risques et litiges - litiges et faits exceptionnels" des présentes annexes.

Les principales provisions constituées par le Groupe concernent les coûts de réhabilitation de site et de suivi trentenaire, les coûts pour dépollution de site ainsi que des risques et litiges divers.

Point 14.1 - Provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire

Le Parlement européen a adopté le 26 avril 1999 une nouvelle directive européenne relative à la mise en décharge des déchets. Cette directive prévoit notamment la répercussion dans le prix d'élimination des déchets admis en décharge, de l'ensemble des coûts afférents : installation, exploitation, garantie financière, désaffectation du site et entretien.

Par ailleurs, la réglementation française du 9 septembre 1997 prévoit l'obligation de suivi long terme sur 30 ans pour toutes les installations susceptibles d'être exploitées après le 14 juin 1999.

De fait, le groupe constitue, pour ses centres de stockage de déchets ultimes des provisions pour réhabilitation de site et des provisions pour suivi trentenaire :

- **provisions pour réhabilitation de site** : elles sont évaluées autorisation par autorisation en fonction du coût estimé de remise en état et des surfaces mises en service restant à couvrir. Pour la détermination des coûts estimés, il peut être fait référence à la méthodologie de calcul prescrite par la circulaire du 23 avril 1999 du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement relative à la méthodologie de constitution des garanties financières. Il est également tenu compte des modes d'exploitation réels et des éventuelles prescriptions particulières des autorisations préfectorales ;
- **provisions de suivi trentenaire** : elles sont aussi calculées autorisation par autorisation et constituées pendant la durée de leur exploitation, au prorata de la durée de vie estimée du site. L'estimation des coûts à engager, toujours effectuée autorisation par autorisation, est également effectuée par référence à la circulaire du 23 avril 1999 du Ministère de l'environnement, aux modes d'exploitation et aux prescriptions préfectorales. L'estimation des coûts à engager est revue de façon détaillée tous les trois ans au rythme de renouvellement des garanties financières.

5 Données financières



S'agissant de provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois, les provisions de suivi trentenaire font l'objet d'une actualisation financière.

Point 14.2 - Provisions pour dépollution de site

Par son activité, Séch^e Environnement peut générer deux natures de pollution possibles : "accidentelle" d'une part, "chronique" d'autre part. Quelle qu'en soit la nature le Groupe met en œuvre les contrôles nécessaires à la détection de toute pollution. Outre la surveillance organisée de tous les rejets et de leurs impacts, le Groupe a mis en place un dispositif de réduction des impacts lors d'événements accidentels.

Des provisions pour dépollution de site sont constatées dès lors que les faits sont connus et qu'une obligation de dépollution émane des autorités compétentes (DRIRE par exemple). A ce jour, les informations disponibles permettent de préciser que Séch^e Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe.

Point 14.3 - Provisions pour litiges divers

Elles sont constituées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Particulièrement dans le cas de vérification fiscale, le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne fait pas l'objet d'une provision si la Société concernée et le Groupe estiment

que les points soulevés ne sont pas fondés ou s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien fondé de leur position dans le contentieux en cours les opposant à l'administration.

Point 14.4 - Avantages du personnel

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière. L'engagement du Groupe au titre des salariés des sociétés françaises est pris en compte, soit sous forme de provisions (société GERP, société SOGAD), soit sous forme de versements de cotisations à des organismes indépendants, ces derniers gérant pour les sociétés du Groupe ces actifs de régime. S'il s'avère que les versements antérieurs cumulés excèdent le montant de l'engagement à la date de clôture, une charge constatée d'avance est comptabilisée dans les comptes pour la différence.

Quelle que soit la méthode de comptabilisation de l'engagement, l'engagement est calculé sur la base d'évaluations actuarielles selon la méthode prospective (méthode des unités de crédit projetées) intégrant notamment :

- un taux de turn-over par métier et catégorie socioprofessionnelle déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe ;
- un taux de revalorisation des salaires fonction de l'ancienneté, du profil de carrière

attendu, d'un maintien du pouvoir d'achat et des conventions collectives ;

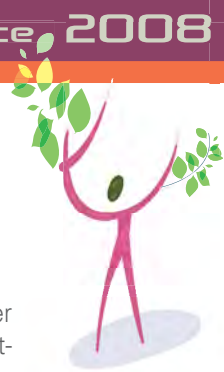
- un taux d'actualisation de 6,734% ;
- un taux d'inflation de 2% ;
- un départ à la retraite des salariés cadres à l'âge de 65 ans à l'initiative de l'entreprise et un départ à la retraite des salariés non cadres à l'âge de 65 ans à leur initiative, afin de se conformer aux données historiques dont dispose le Groupe. Dans ce dernier cas de figure, le montant de l'engagement est déterminé y compris charges sociales. S'agissant des salariés cadres, un taux de chargement de 50% est pris en compte pour tenir compte des nouvelles dispositions de la loi de financement de la Sécurité sociale.

Les écarts actuariels sont enregistrés directement en charges de l'exercice.

Point 15 - Coûts d'emprunt

Les intérêts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts directement attribuables à la mise en place d'un financement ou d'un refinancement sont quant à eux comptabilisés en déduction du financement instauré et recyclés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.



Point 16 - Impôts sur les résultats

Point 16.1 - Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Il est précisé que l'option pour le régime de Groupe a été renouvelée au 1^{er} janvier 2005 pour une nouvelle période de 5 ans. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95% par Séché Environnement.

Point 16.2 - Imposition différée

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles existantes entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Ils sont calculés selon la règle du report variable, société par société. Selon les dispositions d'IAS12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible.

Les soldes nets d'imposition différée sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque entité fiscale. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que si la Société a une raisonnable assurance de les récupérer au cours des prochaines années.

Point 17 - Comptabilisation des produits

Les produits liés à la vente de biens sont constatés en produits des activités ordinaires dès lors que :

- le transfert à l'acheteur de l'essentiel des risques et avantages

inhérents à la propriété des biens a eu lieu ;

- le Groupe ne participe plus à la gestion des biens ni n'en conserve le contrôle effectif ;
- les coûts supportés ou à venir relatifs à la transaction peuvent être mesurés de façon fiable.

La comptabilisation des produits liés à la vente de prestations de services (majorité des activités du Groupe) s'effectue lors de la réalisation de la prestation et qu'il est probable que les avantages économiques associés iront aux entités du Groupe.

Les montants perçus au titre des activités de mandat du Groupe sont enregistrés en nets des charges induites par ces mêmes activités.

Point 18 - Eléments financiers au compte de résultat

Point 18.1 - Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie

Le poste "produits de trésorerie et équivalent de trésorerie" comprend principalement les revenus des instruments financiers portés par le Groupe (obligations convertibles) et le résultat de cession des équivalents de trésorerie, net des pertes de valeurs constatées sur les équivalents de trésorerie portés à l'actif.

Point 18.2 - Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier brut comprend les charges d'intérêt sur les emprunts calculées au taux d'intérêt effectif ainsi que le coût de la couverture de taux sur ces mêmes emprunts.

Le coût de l'endettement financier net correspond au coût de l'endettement financier brut sous déduction des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Point 18.3 - Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers correspondent aux revenus des prêts et créances financiers, aux dividendes versés des sociétés non consolidées, au résultat de change, à la désactualisation des provisions et aux pertes de valeurs sur actifs financiers.

5 Données financières



5.1.5.2. Périmètre de consolidation

5.1.5.2.1. Société mère

Séché Environnement

Société anonyme au capital de
1 726 974 €

Les Hêtres
BP 20 - 53811 Changé

5.1.5.2.2. Filiales consolidées

DÉNOMINATION		SIREN	% D'INTÉRÊT	MODE D'INTÉGRATION
Béarn Environnement	Pau (France)	393 439 203	100,00	IG
Triadis Services	St Jacques de la Lande (France)	384 545 281	100,00	IG
Drimm	Montech (France)	339 278 871	100,00	IG
Séché Alliance (ex-Equilibra)	Changé (France)	556 850 279	99,94	IG
Gerep	Paris (France)	320 179 559	50,00	IG
Hungaropec	Budapest (Hongrie)		99,57	IG
IberTredi Medioambiental	Barcelone (Espagne)		100,00	IG
Opale Environnement	Calais (France)	332 359 637	100,00	IG
Séché Éco Services	Changé (France)	393 307 053	99,88	IG
Séché Éco Industries	Changé (France)	334 055 183	99,99	IG
Séché Transports	Changé (France)	391 918 885	99,50	IG
Sennergies	Changé (France)	306 919 535	80,00	IG
SCI LCDL	Changé (France)	410 629 752	99,80	IG
SCI Le Honry	Paris (France)	322 118 910	100,00	IG
SCI Les Chênes Secs	Changé (France)	397 475 138	99,80	IG
SCI Mézerolles	Changé (France)	340 493 840	99,99	IG
Sem Tredi	(Mexique)		100,00	IG
Sotrefi	Etupes (France)	315 669 218	100,00	IG
Speichim Processing	Saint Vulbas (France)	389 218 850	100,00	IG
SVO Éco Industries	Le Vigeant (France)	317 538 767	100,00	IG
Tredeco	Paris (France)	414 512 871	50,00	IG
Tredi Amériques	Montréal (Canada)		100,00	IG
Tredi Argentina	Buenos Aires (Argentine)		100,00	IG
Tredi Mexique	(Mexique)		100,00	IG
Tredi SA	Paris (France)	338 185 762	100,00	IG
Triadis	Etampes (France)	409 772 191	100,00	IG
UTM	Lübeck (Allemagne)		100,00	IG
Valls Quimica	Valls (France)		100,00	IG
Sogad	Le Passage (France)	322 323 783	50,00	IP
HIME	Paris (France)	495 137 077	33,00	MEE
Sci Noiseraie	La Pommeraye (France)	509 208 682	20,00	MEE
La Barre Thomas	Rennes (France)	392 583 563	40,00	MEE



5.1.5.2.3. Filiales non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation : sociétés en sommeil ou en liquidation.

	% DÉTENTION DU GROUPE	MONTANT DES CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT DU DERNIER EXERCICE	JUSTE VALEUR DE LA PARTICIPATION
SOCIÉTÉS COMMERCIALES				
- Sofred (*)	35,05%	NC	NC	/
- BEFS-PEC (*)	30,00%	NC	NC	/
- Trédi do Brasil (***)	100,00%	NC	NC	/
- Trédi New Zealand (**)	100,00%	NC	NC	/
- Recsa (**)	100,00%	NC	NC	/
- EcoTredi (***)	65,53%	NC	NC	/
- Autres		NC	NC	3

(*) Société en liquidation effective

(**) Société pour lesquelles la décision de liquidation a été prise

(***) Société sans activité

5.1.5.3. Notes explicatives sur les comptes

5.1.5.3.1. Notes sur le bilan

Note 1 - Immobilisations incorporelles

Note 1.1 Goodwill

La synthèse des goodwill est la suivante :

(EN MILLIERS D'EUROS)	VALEUR BRUTE			PERTE DE VALEUR			VALEUR NETTE		
	France	International	Total	France	International	Total	France	International	Total
31/12/06	228 396	6 790	235 186	(20 220)	(5 674)	(25 894)	208 176	1 116	209 292
Mouvement de périmètre									
Augmentations		3 582	3 582					3 582	
Diminutions									
31/12/07	228 396	10 373	238 768	(20 220)	(5 674)	(25 894)	208 176	4 698	212 874
Mouvement de périmètre									
Augmentations									
Diminutions									
31/12/08	228 396	10 373	238 768	(20 220)	(5 674)	(25 894)	208 176	4 698	212 874

Sans indice de perte de valeur, les tests de dépréciation sont réalisés une fois par an, au 31 décembre. Le test de dépréciation réalisé en 2008 (selon les modalités précisées dans la présente annexe, dans les principes et méthodes comptables - valeur recouvrable

des immobilisations corporelles et incorporelles) a permis de conclure à l'absence de dépréciation à constater.

Le taux d'actualisation est l'hypothèse la plus sensible concernant l'évaluation des tests de dépréciation.

Une hausse de 0,5% du taux d'actualisation aurait pour effet de minorer la juste valeur de l'ensemble des écarts d'acquisition du Groupe de 31,1 millions d'euros. Une telle minoration ne conduirait pas le Groupe à constater de perte de valeur.

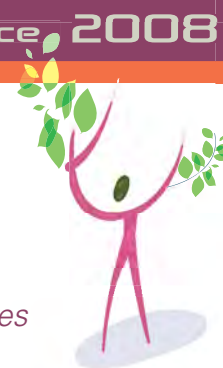
5 Données financières



Note 1.2 Tableau de variation des autres immobilisations incorporelles

(EN MILLIERS D'EUROS)	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	LOGICIELS, BREVETS	AVANCES ET AUTRES IMMOBILI- SATIONS INCORPORELLES	ACOMPTES SUR IMMOBILI- SATIONS INCORPORELLES	TOTAL
VALEUR BRUTE					
Au 31/12/2006	121	7 837	4 616	45	12 619
Augmentations (investissements)		496	2	142	640
Sortie (cessions, mise au rebut)		(386)			(386)
Autres mouvements		90	8	(121)	(24)
AU 31/12/2007	121	8 036	4 626	67	12 850
Augmentations (investissements)		247	16	400	663
Sortie (cessions, mise au rebut)		(1 934)			(1 934)
Autres mouvements	2	67	2	(67)	4
AU 31/12/2008	123	6 416	4 644	400	11 583
AMORTISSEMENTS					
AU 31/12/2006	(121)	(6 994)	(16)		(7 131)
Dotations		(595)	(2)		(597)
Reprise		243			243
Autres mouvements		43	(5)		38
AU 31/12/2007	(121)	(7 303)	(23)		(7 446)
Dotations		(557)	(17)		(575)
Reprise		1 931			1 931
Autres mouvements					
AU 31/12/2008	(121)	(5 929)	(40)		(6 090)
PERTES DE VALEUR					
AU 31/12/2006					
Dotations					
Reprise					
Autres mouvements		(4)			(4)
AU 31/12/2007		(4)			(4)
Dotations					
Reprise					
Autres mouvements					
AU 31/12/2008		(4)			(4)
VALEUR NETTE					
AU 31/12/2006		843	4 600	45	5 488
Augmentations (investissements)		(99)		142	43
Sortie (cessions, mise au rebut)		(143)			(143)
Autres mouvements		129	3	(121)	11
AU 31/12/2007		730	4 603	67	5 400
Augmentations (investissements)		(310)	(1)	400	90
Sortie (cessions, mise au rebut)		(3)			(3)
Autres mouvements	2	67	2	(67)	4
AU 31/12/2008	2	484	4 604	400	5 489

Aucune immobilisation incorporelle n'a été générée en interne.



Note 1.3 Décomposition des autres mouvements des autres immobilisations incorporelles

VALEUR NETTE (EN MILLIERS D'EUROS)	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	LOGICIELS, BREVETS	AUTRES IMMOBILI- SATIONS INCORPORELLES	AVANCES ET ACOMPTE SUR IMMOBILI- SATIONS INCORPORELLES	TOTAL
AU 31/12/2007					
Regroupement d'entreprises		(5)	2		(3)
Ecart de conversion					
Autres mouvements		134	1	(121)	14
TOTAL		129	3	(121)	11
AU 31/12/2008					
Regroupement d'entreprises					
Ecart de conversion					
Autres mouvements	2	67	2	(67)	4
TOTAL	2	67	2	(67)	4

5 Données financières



Note 2 - Immobilisations corporelles

Note 2.1 Tableau de variation des immobilisations corporelles

(EN MILLIERS D'EUROS)	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	INSTALLATION STECHNIQUES
VALEUR BRUTE			
AU 31/12/2006	20 737	121 915	233 398
Augmentations (investissements)	1 900	11 144	12 948
Sortie (cessions, mise au rebut)	(482)	(1 777)	(2 685)
Autres mouvements	(764)	3 642	71
AU 31/12/2007	21 391	134 924	243 733
Augmentations (investissements)	2 585	5 388	9 562
Sortie (cessions, mise au rebut)		(1 104)	(2 296)
Autres mouvements	19	3 521	3 819
AU 31/12/2008	23 995	142 729	254 818
AMORTISSEMENTS			
AU 31/12/2006	(3 210)	(84 552)	(184 641)
Dotations	(195)	(12 017)	(15 059)
Reprise	35	883	2 530
Autres mouvements	251	(833)	205
AU 31/12/2007	(3 119)	(96 520)	(196 966)
Dotations	(191)	(11 605)	(15 477)
Reprise		1 100	2 099
Autres mouvements		983	13
AU 31/12/2008	(3 310)	(106 042)	(210 331)
PERTES DE VALEUR			
AU 31/12/2006			(8)
Dotations			
Reprise			
Autres mouvements	(299)		(166)
AU 31/12/2007	(299)		(174)
Dotations			
Reprise			
Autres mouvements			
AU 31/12/2008	(299)		(174)
VALEUR NETTE			
AU 31/12/2006	17 527	37 363	48 749
Augmentations (investissements)	1 705	(873)	(2 111)
Sortie (cessions, mise au rebut)	(447)	(894)	(155)
Autres mouvements	(812)	2 809	110
AU 31/12/2007	17 973	38 404	46 593
Augmentations (investissements)	2 394	(6 217)	(5 915)
Sortie (cessions, mise au rebut)		(4)	(197)
Autres mouvements	19	4 504	3 832
AU 31/12/2008	20 386	36 687	44 313



MATÉRIEL DE TRANSPORT	AGENCEMENTS	MATÉRIEL DE BUREAU	IMMOB. EN COURS	IMMOB. LOC-FI	TOTAL
9 820	27 298	7 233	11 919	55 302	487 624
2 495	1 939	819	14 154	3 480	48 879
(1 032)	(794)	(493)	(887)	(4 974)	(13 124)
1 695	998	(288)	(10 912)	(6 198)	(11 755)
12 977	29 442	7 272	14 275	47 609	511 624
1 699	1 893	392	28 701	2 378	52 598
(752)	(529)	(1 693)	(1 941)	(92)	(8 407)
75	2 400	33	(9 908)	(744)	(786)
13 999	33 206	6 004	31 127	49 151	555 029
(6 517)	(18 345)	(5 842)	(344)	(30 665)	(334 115)
(1 373)	(1 374)	(729)	/	(5 077)	(35 824)
907	416	522	/	4 219	9 512
(1 781)	44	202	344	5 744	4 176
(8 765)	(19 258)	(5 847)	/	(25 779)	(356 253)
(1 819)	(1 974)	(762)	/	(4 702)	(36 530)
578	532	1 665	/	92	6 067
4	(801)	10	/	306	516
(10 002)	(21 500)	(4 933)	/	(30 082)	(386 200)
			(773)	(284)	(1 065)
			773	271	1 044
			(344)	13	(796)
			(344)	/	(818)
			(792)		(792)
			(1 136)		(1 610)
3 303	8 953	1 391	10 802	24 353	152 443
1 122	565	90	14 154	(1 597)	13 054
(125)	(378)	29	(114)	(484)	(2 568)
(86)	1 042	(86)	(10 912)	(441)	(8 376)
4 212	10 184	1 424	13 930	21 831	154 554
(120)	(81)	(370)	27 909	(2 324)	15 275
(174)	4	(28)	(1 941)		(2 341)
79	1 599	44	(9 908)	(438)	(269)
3 997	11 706	1 071	29 990	19 069	167 219

5 Données financières



Note 2.2 Décomposition des autres mouvements

VALEUR NETTE (EN MILLIERS D'EUROS)	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	INSTALLATION STECHNIQUES
SUR 2007			
Regroupement d'entreprises	(1 013)	(3 823)	(3 281)
Ecart de conversion	(35)	(68)	(24)
Autres mouvements	235	6 700	3 416
TOTAL	(812)	2 809	110
SUR 2008			
Regroupement d'entreprises	/	/	/
Ecart de conversion	(52)	(191)	(62)
Autres mouvements	71	4 695	3 894
TOTAL	19	4 504	3 832

Les mouvements constatés en 2007 en "regroupement d'entreprises" sont liés à l'acquisition de la société UTM et à la cession de la société TRIBEL.

L'essentiel des autres mouvements correspond à des mises en service d'immobilisations en cours, le solde à des reclassements de compte à compte.



MATÉRIEL DE TRANSPORT	AGENCEMENTS	MATÉRIEL DE BUREAU	IMMOB. EN COURS	IMMOB. LOC-FI	TOTAL
(104)	65	(108)	(103)	/	(8 367)
(5)	(2)	(3)	(5)	(34)	(176)
23	979	25	(10 804)	(407)	167
(86)	1 042	(86)	(10 912)	(441)	(8 376)
/	/	/	/	/	/
(10)	(1)	(1)	(1)	/	(318)
89	1 600	45	(9 907)	(438)	49
79	1 599	44	(9 908)	(438)	(269)

Note 3 - Participations dans les entreprises associées

Note 3.1 Synthèse des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées portées par le Groupe sont les suivantes :

(EN MILLIERS D'EUROS)	% DÉTENTION DU GROUPE	MONTANT DES CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT DU DERNIER EXERCICE	VALEUR NETTE COMPTABLE DES PARTICIPATIONS
- HIME (1)	33%	234 334	(26 688)	89 516
- La Barre Thomas (2)	40%	(52)	(139)	(26)
- Sci Noiseraie	20%	3	(1)	1
TOTAL				89 491

(1) La société HIME a été créée le 29 mars 2007. Cette holding a acquis le 26 avril 2007 100% des titres de la société NOVASAUR, holding du Groupe Saur. La participation de HIME intègre un écart d'acquisition de 12 M€ correspondant aux frais d'acquisition net de l'effet impôt. La contrepartie de ce dernier effet est la constatation d'un impôt différé actif à due concurrence.

(2) Aucun écart d'acquisition n'est constaté sur la société La Barre Thomas.

5 Données financières



Note 3.2 Variation des participations dans les entreprises associées

La variation des participations dans les entreprises associées portées par le Groupe s'analyse comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	VALEUR AU 31/12/07	RÉSULTAT	VARIATION JV PAR LES KP	EC	VARIATION PÉRIMÈTRE	AUTRES MOUVTS	VALEUR AU 31/12/08
- HIME	127 550	(8 807)	(29 129)	(73)		(25)	89 516
- La Barre Thomas	30	(56)					(26)
- SEA	1 112	121			(1 233)		/
- Sci Noiseraie	0				1		1
TOTAL	128 692	(8 742)	(29 129)	(73)	(1 232)	(25)	89 491

La participation du Groupe dans la société SEA a fait l'objet d'une cession le 26 juin 2008.

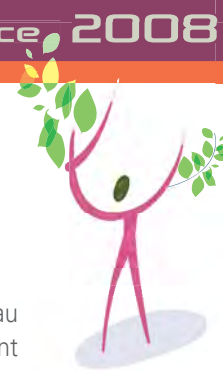
La variation de JV par les capitaux propres de HIME correspond à la variation de la juste valeur des

instruments de couverture de flux de trésorerie.

Note 3.3 Informations financières sur les entreprises associées

Les informations financières résumées des entreprises associées sont les suivantes :

(EN MILLIERS D'EUROS)	HIME	LA BARRE THOMAS	SCI NOISERAIE
DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONNUES	31/12/08	31/12/08	31/12/08
- % détenus	33%	40%	20%
- actifs non courants	3 088 291	153	
- actifs courants	1 142 865	885	4
- passifs non courants	2 606 401		
- passifs courants	1 383 213	1 090	1
- chiffre d'affaires	1 536 920	4 342	
- Excédent Brut d'Exploitation	166 717	(73)	(1)
- Résultat Opérationnel Courant	69 985	(147)	(1)
- Résultat Opérationnel	69 301	(147)	(1)
- Résultat net	(26 688)	(139)	(1)



Note 3.4 Transactions avec les entreprises associées

Le Groupe n'a réalisé aucune transaction significative avec La Barre Thomas ni avec la Sci Noiseraie.

Les transactions significatives réalisées entre le Groupe Séch  et HIME sont les suivantes :

- Emission, par HIME, d'un emprunt obligataire pour lequel S ch  Alliance (anciennement Equilibra, filiale   99,94% de

S ch  Environnement) a souscrit pour un montant de 147,4 millions d'euros (dont 106 millions d'euros d'obligations pures et 41 millions de droit de conversion). S ch  Alliance a c d  le 30 avril 2008 les obligations qu'elle portait   S ch  Environnement, pour leur juste valeur. Ces obligations convertibles sont exer ables   tout moment,   raison d'une nouvelle action pour 8 obligations port es   la conversion. Les obligations non converties seront rembours es in fine le 30 avril

2027. Elles portent int r ts au taux de 8% avant d tachement du droit de conversion et   9,89% apr s d tachement. Au 31/12/08 aucune obligation n'a  t  exerc e. Les int r ts  chus au 30 avril 2008 ont  t  capitalis s. Les int r ts comptabilis s par le Groupe sur l'exercice 2008 se sont  lev s   11,4 millions d'euros. Les int r ts comptabilis s par le Groupe depuis l' mission s' l vent   18,7 millions d'euros.

Note 4 - instruments financiers

(EN MILLIERS D'EUROS)	2007			2008		
	INSTRUMENTS FINANCIERS NON D�RIV�S	INSTRUMENTS FINANCIERS MIXTES ET D�RIV�S	TOTAL	INSTRUMENTS FINANCIERS NON D�RIV�S	INSTRUMENTS FINANCIERS MIXTES ET D�RIV�S	TOTAL
Actifs financiers non courants	3 367	113 597	116 964	4 895	125 011	129 906
Instruments de couverture actifs NC						
Autres actifs non courants	2 359		2 359	1 462		1 462
Part dans les entreprises associ�es	101 552	27 140	128 692	62 351	27 140	89 491
SOUS-TOTAL NON COURANT	107 278	140 737	248 015	68 708	152 151	220 859
Cr�ances clients et autres d�biteurs	107 743		107 743	120 642		120 642
Actifs financiers courants	175		175	94		94
Instruments de couverture actifs courants		410	410		149	149
Autres actifs courants (yc cr�ances IS)	17 001		17 001	17 251		17 251
Tr�sorerie et �quivalents de tr�sorerie	14 448		14 448	8 731		8 731
SOUS-TOTAL COURANT	139 367	410	139 777	146 718	149	146 867
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	246 645	14 147	387 792	215 426	152 300	367 726
Dettes financi�res non courantes	263 663		263 663	251 254		251 254
Instruments de couverture passifs NC				4 617		4 617
Autres passifs non courants	964		964	256		256
SOUS-TOTAL NON COURANT	264 627		264 627	251 510	4 617	256 127
Dettes financi�res courantes	16 921		16 921	27 394		27 394
Instruments de couverture passifs courants					341	341
Autres Passifs courants (yc dettes IS)	121 193		121 193	127 782		127 782
SOUS-TOTAL COURANT	138 114		138 114	155 176	341	155 516
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	402 741		402 741	406 686	4 958	411 644

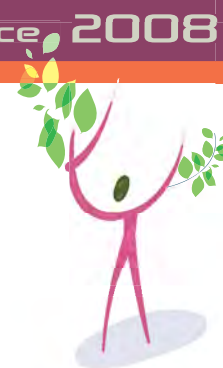
5 Données financières



Note 4.1 Actifs financiers non dérivés (hors part dans les entreprises associées)

(EN MILLIERS D'EUROS)		2008			
	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS FINANCIERS À LA JV PAR LE CR	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	TOTAL
Actifs financiers non courants	2 859	2 036			4 895
Autres actifs non courants		1 462			1 462
SOUS-TOTAL NON COURANT	2 859	3 498			6 357
Créances clients et autres débiteurs		120 642			120 642
Actifs financiers courants		94			94
Autres actifs courants		17 251			17 251
Trésorerie et équivalents de trésorerie				8 731	8 731
SOUS-TOTAL COURANT		137 987		8 731	146 718
TOTAL	2 859	141 485		8 731	153 075

(EN MILLIERS D'EUROS)		2007			
	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS FINANCIERS À LA JV PAR LE CR	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	TOTAL
Actifs financiers non courants	1 412	1 955			3 367
Autres actifs non courants		2 359			2 359
SOUS-TOTAL NON COURANT	1 412	4 314			5 726
Créances clients et autres débiteurs		107 743			107 743
Actifs financiers courants		175			175
Autres actifs courants		17 001			17 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie				14 448	14 448
SOUS-TOTAL COURANT		124 919		14 448	139 367
TOTAL	1 412	129 233		14 448	145 093



Note 4.1.1 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés de titres immobilisés (principalement l'investissement du Groupe dans les

fonds Emertec) ainsi que des titres de participation des sociétés non consolidées du fait d'un processus de liquidation en cours.

La valeur nette se détaille comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS) (VALEUR NETTE)	31/12/06	31/12/07	VAR JV PAR LES KP	ACQUISITION	AUTRES MOUVTS	CESSION / LIQUIDATION	31/12/08
- EcoTredi	/	/					/
- Sofred	/	/					/
- BEFS-PEC	/	/					/
- Tredi Green (*)	33	33				(33)	/
- Tredi Taiwan (*)	/	/					/
- Trédi do Brasil	/	/					/
- Trédi New Zealand	/	/					/
- Trédi Tech (*)		291				(291)	/
- Recsa	/	/					/
- Autres	3	3					3
TOTAL titres non consolidés	36	327				(324)	3
- Emertec	925	839	(115)	2 000			2 724
- autres titres	338	246			(7)	(107)	131
TOTAL autres titres	1 263	1 085	(115)	2 000	(7)	(107)	2 855
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE À LA VENTE	1 299	1 412	(115)	2 000	(7)	(431)	2 859

(*) Sociétés définitivement liquidées en 2008

5 Données financières



Note 4.1.2 Prêts et créances

Les prêts et créances sont composés :

- de prêts et dépôts et cautionnement reçus à caractère financier, comptabilisés en actifs financiers (courants et non courants) ;
- des créances clients et autres débiteurs ;
- des autres actifs courants et non courants, qui se décomposent comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	2006			2007			2008		
	NC	C	TOTAL	NC	C	TOTAL	NC	C	TOTAL
Etat		13 693	13 693		14 647	14 647		13 519	13 519
Créances IS		41	41		24	24		578	578
Avances et acomptes versés		626	626		766	766		1 218	1 218
Social		121	121		102	102		176	176
Créances / cession d'immos	43	26	69	21	26	47		26	26
Créances Diverses	2 260	13 152	15 412	2 338	760	3 098	1 462	1 615	3 077
Compte-courants débiteurs		123	123		676	676		119	119
AUTRES ACTIFS	2 302	27 782	30 085	2 359	17 001	19 360	1 462	17 251	18 713

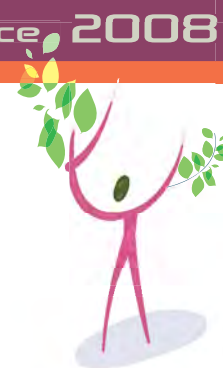
Les actifs non courants correspondent à la part à plus d'un an du crédit vendeur sur la vente du pôle Cintec.

Note 4.1.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(EN MILLIERS D'EUROS)	2006	2007	2008
Sicav	5 447	4 111	1 650
Trésorerie	6 391	10 337	7 081
TOTAL	11 838	14 448	8 731

Le résultat de cession comptabilisé sur la période au titre des SICAV s'élève à 0,2 million d'euros

enregistré sur la ligne "Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie" du compte de résultat.



Note 4.2 passifs financiers non dérivés

Note 4.2.1 Dettes financières non dérivées

VARIATION DE L'ENDETTEMENT

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/06			31/12/07			31/12/08		
	NC	C	TOTAL	NC	C	TOTAL	NC	C	TOTAL
En-cours dettes financières	50 308	21 284	71 592	237 935	12 648	250 583	226 822	12 875	239 697
Impact TIE				(1 505)	(510)	(2 015)	(1 042)	(487)	(1 529)
Emprunts / Ets crédit	50 308	21 284	71 592	236 430	12 138	248 568	225 780	12 388	238 168
Location financement	29 430	4 801	34 231	26 449	4 623	31 072	24 435	4 360	28 795
Autres dettes financières	685	49	734	785	84	868	1 040	83	1 125
Concours bancaires courants		12 179	12 179		77	77		10 563	10 563
TOTAL	80 423	38 313	118 736	263 663	16 921	280 585	251 254	27 394	278 648

La variation de l'endettement sur l'exercice peut s'analyser comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/07	AUGMEN- TATION	REMBOUR- SEMENT	VARIATION PÉRIMÈTRE	COÛT AMORTI	EC AUTRES MVTS	31/12/08
Dettes auprès ets crédit	248 568	2 150	(12 761)		486	(275)	238 168
Location financements	31 072	2 388	(4 665)				28 795
Autres dettes financières	868	1 269	(1 290)			275	1 122
CBC	77	10 486					10 563
TOTAL	280 585	16 293	(18 716)		486	0	278 648

5 Données financières



TABLEAU DE L'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2008, l'endettement du Groupe se décompose de la façon suivante :

(EN MILLIERS D'EUROS)	NATURE DU TAUX (AVANT COUVERTURE)		MONTANT	ECHEANCES	EXISTENCE DE COUVERTURE
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	Variable		12 011	moins d'1 an	Dette contractée à taux variable
			223 981	de 1 à 5 ans	
				plus de 5 ans	
	Fixe		0% < t < 4%	377	moins d'1 an
			1 288	de 1 à 5 ans	
			511	plus de 5 ans	
TOTAL			238 168		
Location financement	Variable		4 168	moins d'1 an	Couverture de taux sur 13,4 M€
			16 205	de 1 à 5 ans	
			6 221	plus de 5 ans	
	Fixe		4% < t < 13%	192	moins d'1 an
			1 292	de 1 à 5 ans	
			717	plus de 5 ans	
TOTAL			28 795		
Autres dettes financières diverses	Variable			moins d'1 an	
			764	de 1 à 5 ans	
				plus de 5 ans	
	Fixe			83	moins d'1 an
			125	de 1 à 5 ans	
			150	plus de 5 ans	
TOTAL			1 122		
Concours bancaires courants	Variable		10 563	moins d'1 an	
TOTAL			278 648		
<i>Dont courant</i>			27 394	<i>moins d'un an</i>	
<i>Dont non courant</i>			251 254	<i>plus d'un an</i>	



CONTRAT DE LOCATION FINANCEMENT

(EN MILIERS D'EUROS)	31/12/08	TOTAL	- 1 AN	DE 1 À 5	+ DE 5	
	VALEUR NETTE COMPTABLE		TOTAL PAIEMENTS MINIMAUX FUTURS			TOTAL PAIEMENT SOUS-LOC
Terrains						
Constructions	12 453	20 051	3 080	11 726	5 245	/
Installation Technique et matériel et outillage industriels	3 003	8 454	1 617	5 644	1 193	/
Matériels de transport	170	348	223	125		/
Installations agencements	3 436	4 209	726	2 793	689	/
Matériels et mobiliers de bureau						
	VALEUR NETTE COMPTABLE		TOTAL PAIEMENTS MINIMAUX FUTURS ACTUALISÉS			TOTAL PAIEMENT SOUS-LOC ACTUALISÉ
Terrains						
Constructions	12 453	16 628	2 938	9 979	3 711	/
Installation Technique et matériel et outillage industriels	3 003	7 238	1 543	4 803	892	/
Matériels de transport	170	319	213	106		/
Installations agencements	3 436	3 585	693	2 373	520	/
Matériels et mobiliers de bureau						/

Les contrats de location-financement portés par le Groupe sont principalement constitués de contrat de crédit-baux, assortis

d'options d'achat. 92% des contrats (en pourcentage de la dette rattachée) sont à taux variable (avant prise en compte de toute opération

de couverture), indexés principalement sur l'EURIBOR 3 mois.

5 Données financières



Note 4.2.2 Autres passifs non dérivés

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/06			31/12/07			31/12/08		
	NC	C	TOTAL	NC	C	TOTAL	NC	C	TOTAL
Fournisseurs		59 917	59 917		57 228	57 228		58 347	58 347
Dettes sur acquisition d'immobilisations	307	9 788	10 095	964	15 288	16 252	256	19 310	19 566
Avances & acomptes reçus		1 514	1 514		1 234	1 234		2 828	2 828
Social		17 536	17 536		17 040	17 040		17 510	17 510
Etat (hors IS)		21 362	21 362		22 340	22 340		23 747	23 747
IS		2 646	2 646		962	962		447	447
Comptes courants créditeurs		1 405	1 405		1 185	1 185		1 122	1 122
Dettes diverses		1 482	1 482		976	976		783	783
Produits constatés d'avance		5 477	5 477		4 940	4 940		3 688	3 688
AUTRES PASSIFS	307	121 127	121 434	964	121 193	122 157	256	127 782	128 038



Note 4.3 instruments financiers mixtes et dérivés

2008				
	INSTRUMENTS DE COUVERTURE	OBLIGATIONS CONVERTIBLES	OPTION D'ACHAT 18%	TOTAL
Obligations convertibles		117 129		117 129
Intérêts courus sur obligations convertibles (part non courante)		7 882		7 882
JV de l'option d'achat 18%				
Sous-total actifs financiers non courants		125 011		125 011
Part dans les entreprises associées		27 140		27 140
Intérêts courus sur obligations convertibles (part courante)				
Sous-total actifs financiers courants				
Instruments de couverture	149			149
Sous-total courant	149			149
TOTAL ACTIF	149	152 151		152 300
Instruments de couverture	4 958			4 958
TOTAL PASSIF	4 958			4 958
2007				
	INSTRUMENTS DE COUVERTURE	OBLIGATIONS CONVERTIBLES	OPTION D'ACHAT 18%	TOTAL
Obligations convertibles		106 298		106 298
Intérêts courus sur obligations convertibles (part non courante)		7 299		7 296
JV de l'option d'achat 18%				
Sous-total actifs financiers non courants		113 597		113 597
Part dans les entreprises associées		27 140		27 140
Intérêts courus sur obligations convertibles (part courante)				
Sous-total actifs financiers courants				
Instruments de couverture	410			410
Sous-total courant	410			410
TOTAL ACTIF	410	140 737		141 147
Instruments de couverture				
TOTAL PASSIF				

5 Données financières



Note 4.3.1 Instruments de couverture

Les instruments financiers utilisés par le Groupe ont pour objet la couverture des flux de trésorerie liés à son financement. La gestion

de ces instruments négociés sur des marchés organisés est effectuée par la Direction financière du Groupe.

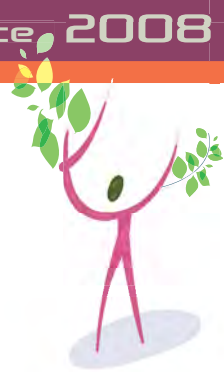
	2006		2007		2008	
	NOMINAL OPÉRATION	JUSTE VALEUR	NOMINAL OPÉRATION	JUSTE VALEUR	NOMINAL OPÉRATION	JUSTE VALEUR
Swap	27 136	357	41 179	344	66 690	(2 077)
Collar	23 636	94	87 679	13	71 690	(1 834)
Instruments mixtes	25 000	27	33 000	37	105 500	(217)
TOTAL	75 772	478	161 858	394	243 880	(4 128)

Au 31 décembre 2008, la maturité des instruments de couverture des flux de trésorerie est la suivante :

	MOINS D'UN AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Swap	13 503	51 782	1 405	66 690
Collar	9 004	61 281	1 405	71 690
Instruments mixtes	52 500	53 000		105 500
TOTAL	75 007	166 063	2 810	243 880

Au 31 décembre 2008, les pertes et gains enregistrés en capitaux propres sur la période s'élèvent à 4,5 millions d'euros. La part inefficace de ces couvertures comptabilisée en résultat sur 2008 s'élève à 0,7 million d'euros.

Aucun montant des capitaux propres n'a été recyclé et comptabilisé dans le résultat de la période.



Note 4.3.2 Obligations convertibles HIME

Le Groupe a souscrit à hauteur de 33% à l'émission par HIME d'Obligations convertibles en actions, représentant un investissement initial de 1474 millions d'euros. Les caractéristiques de ces obligations sont détaillées dans le paragraphe 11.3 des principes et méthodes comptables des présentes annexes. Conformément aux dispositions d'IAS39, ces obligations ont été décomposées entre :

- d'une part la valeur des obligations simples, soit 106,3 millions d'euros, portant intérêts au taux de 9,89%. Les intérêts échus et non payés au 30 avril de chaque année sont capitalisés : au 31 décembre 2008, les intérêts capitalisés cumulés s'élèvent à 10,8 millions d'euros. Les intérêts courus non échus depuis la dernière capitalisation s'élèvent à 7,9 millions d'euros ;
- d'autre part la valeur du dérivé incorporé, soit 41,1 millions d'euros, minoré de l'impôt différé actif correspondant soit 14 millions d'euros. La valeur du dérivé incorporé net d'impôt (27,1 millions d'euros) a été comptabilisée sur la ligne "participation des entreprises associées", suivant en cela le traitement du sous-jacent de l'instrument.

Note 4.3.3 Option d'achat de 18% du capital de HIME

L'option d'achat octroyée par la Caisse des dépôts à Sèche Environnement et portant sur 18% du capital de HIME a été constatée dans les comptes pour sa juste valeur, soit son coût d'achat, s'agissant d'une transaction entre parties indépendantes et informées pour laquelle le sous-jacent (titres de société non cotée) a fait l'objet d'une transaction récente sur les modalités de laquelle les parties étaient pleinement informées.

Conformément à IAS39, toute variation de la juste valeur de l'option d'achat sera comptabilisée par le compte de résultat.

Au 31 décembre 2008, aucune variation de juste valeur n'a été constatée.

5 Données financières



Note 5 - Provisions courantes et non courantes

Note 5.1 Tableau de variation des provisions courantes et non courantes

(EN MILLIERS D'EUROS)	2007	AUTRES MOUVTS	DOTATION	REPRISE UTILISÉE	REPRISE NON UTILISÉE	2008
Avantages au personnel (1)	138				(39)	99
Autres provisions non courantes (2)	3 623	(1)	3	(2)		3 623
PROVISIONS NON COURANTES	3 761	(1)	3	(2)	(39)	3 722
Provision litiges	1 049		20	(177)	(648)	245
Provision BEFS (sous-traitants)	3 866			(782)	(2 751)	333
Provisions autres risques	3 180	60	963	(50)	(477)	3 676
Provision déchets à traiter	192		16	(80)		128
Provisions réhabilitation site	6 746	(19)	1 257	(383)		7 600
Provisions autres charges	2 866		231	(235)	(1 242)	1 619
PROVISIONS COURANTES	17 899	40	2 487	(1 708)	(5 118)	13 601
TOTAL	21 660	39	2 490	(1 710)	(5 157)	17 322

(1) Les provisions "indemnités de fin de carrière" sont calculées conformément à la méthodologie précisée dans les principes et méthodes comptables.

(2) Provision suivi trentenaire.

Note 5.2 Décomposition des autres mouvements

	REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	ECART DE CONVERSION	AUTRES MOUVTS	TOTAL
Avantages au personnel				
Autres provisions non courantes		(1)		(1)
PROVISIONS NON COURANTES		(1)		(1)
Provision litiges				
Provision BEFS (sous-traitants)				
Provisions autres risques		60		60
Provision déchets à traiter				
Provisions réhabilitation site		(19)		(19)
Provisions autres charges				
PROVISIONS COURANTES		40		40
TOTAL		39		39

Les autres mouvements correspondent exclusivement à des écarts de conversion.



Note 5.3 Avantages postérieurs à l'emploi - Indemnités de Fin de Carrière

Le seul avantage postérieur à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe correspond au versement d'indemnités de fin de carrière.

L'engagement du Groupe comptabilisé sous forme de provision concerne les filiales pour lesquelles la gestion des IFC n'est pas couverte par un contrat d'assurance. Seules les sociétés Gerep et Sogad sont concernées au 31 décembre 2008.

L'engagement du Groupe sur les filiales françaises (toute forme de gestion confondue) évolue de la façon suivante :

	31/12/06	31/12/07	31/12/08
MONTANT DE L'ENGAGEMENT EN DÉBUT D'EXERCICE	3 613	3 981	2 833
Coûts des services rendus dans l'exercice	262	299	212
Intérêts crédités dans l'exercice	106	156	130
Prestations réglées dans l'exercice	(289)	(58)	(280)
Ecart actuariels	289	(1 545)	(484)
MONTANT DE L'ENGAGEMENT EN FIN D'EXERCICE	3 981	2 833	2 411

L'évolution de la juste valeur des fonds placés en couverture de l'engagement est la suivante :

	31/12/06	31/12/07	31/12/08
JV DES ACTIFS DE COUVERTURE EN DÉBUT D'EXERCICE	1 298	2 837	3 436
Cotisations versées	1 569	642	47
Prestations versées	(114)	(52)	(280)
Rendement attendu sur les placements	61	136	124
Frais de gestion	(6)	(12)	(16)
Ecart actuariels	29	(115)	(604)
JV DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE	2 837	3 436	2 707

5 Données financières



Note 5.4 Litiges et faits exceptionnels

SEA

Séché Environnement, en fusionnant le 27 décembre 2001 avec la société Alcor, est entré dans le capital de la société SEA, dont Alcor détenait une participation minoritaire (49%). L'entrée de Séché Environnement dans le capital de SEA étant contestée par l'actionnaire majoritaire (51%), une solution amiable de sortie de l'un des actionnaires a été envisagée. Les parties n'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur une valorisation de la société, l'affaire a été portée devant les tribunaux. Le tribunal de commerce de Laval se prononçant en première instance fin 2005 a reconnu à Séché Environnement sa qualité d'actionnaire de SEA. Cette décision au fond a fait l'objet d'une procédure d'appel par SEA et par Lamy SA devant la cour d'appel d'Angers, qui a confirmé la décision de première instance. L'affaire est aujourd'hui pendante devant la cour de cassation.

Dans le cadre de cette même procédure, la cour d'appel de Versailles a également été saisie par Séché Environnement sur le motif du versement d'une astreinte en cas de retard dans l'application de la décision de première instance (astreinte décidée par le tribunal de commerce de Laval et confirmée par la cour d'appel d'Angers). Au regard des

éléments versés au dossier, la cour d'appel a décidé, le 5 avril 2007, de liquider à hauteur de 100 000€ l'astreinte. La somme due a été versée par la partie adverse à Séché Environnement fin juillet 2007.

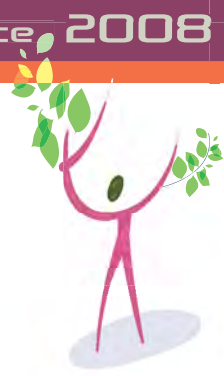
Afin de mettre fin définitivement à l'ensemble de ce contentieux, les parties ont signé le 26 juin 2008 un protocole d'accord aux termes duquel Séché Environnement a cédé à Lamy SA sa participation dans SEA pour 2,4 millions d'euros. Par ailleurs, chacune des parties s'est expressément engagée à renoncer à toute poursuite du contentieux et aux désistements des instances en cours.

BEFS-PEC

En décembre 1999, les sociétés BEFS PEC et Tredi SA ont conclu un protocole d'accord s'inscrivant dans le cadre d'un projet de fusion entre la société PEC SIE (détenue à 100% par Trédi SA) et la Société BEFS technologie, Tredi SA entrant dans le capital de BEFS PEC à hauteur de 30%. Aux termes de ce protocole, les engagements de Tredi portaient, entre autres, sur une prise en charge des coûts sociaux résultants de cette fusion, un transfert de contrat d'ingénierie, une garantie d'activité et de valeur ajoutée sur 3 ans ainsi qu'une garantie de non-concurrence. Or, depuis 2002, et suite à la signature en 2001 d'un premier avenant au protocole visant à mettre un terme au désaccord intervenu rapidement

entre les parties au sujet de l'engagement de valeur ajoutée, Tredi et BEFS PEC sont en procès sur ce même sujet. BEFS PEC argue d'une non-exécution des engagements de Tredi pour demander la condamnation de cette dernière au versement de dommages et intérêts. Il est précisé que la société BEFS PEC a été déclarée en cessation de paiement courant mars 2003. En 2005, le tribunal de Mulhouse par une décision du 1^{er} décembre 2005 a ordonné la radiation de l'affaire pour "défaut de diligence des parties", BEFS PEC ne s'étant pas manifestée. Celle-ci disposait d'un délai de deux années pour demander la réinscription de l'affaire. Cette démarche n'ayant pas été faite, la société a demandé et obtenu la prescription définitive du litige.

A la suite de la réalisation du chantier Salaise 3, qui avait été confié par Tredi à la société BEFS-PEC (courant 1999), Tredi SA a fait l'objet de différentes demandes de paiement de la part de sous-traitants restés impayés par BEFS PEC, en application de l'article 12 de la loi du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance. Tredi SA a provisionné dans ses comptes l'intégralité des sommes qui lui sont réclamées dans le cadre de ces assignations. En 2008, plusieurs affaires ayant été jugées, le groupe a procédé à une reprise de provision, utilisée pour 0,8 millions d'euros et non utilisée pour 2,8 millions d'euros.



VALLS QUIMICA

La société Valls Quimica, filiale espagnole du Groupe a fait l'objet, en 2003, d'un contrôle fiscal au titre duquel l'administration a redressé la Société pour un montant en principal de 3,8 millions d'euros (pour la période 1999 à 2001) et de 1,8 millions d'euros (pour la période 2002 à 2003) par le biais d'un rappel de TVA et de droits indirects qui seraient dus, à raison de la production de certains produits pétroliers :

- Valls Quimica a contesté le redressement portant sur la période 1999 à 2001 devant le tribunal administratif espagnol et a obtenu un sursis de paiement. Le tribunal s'est toutefois prononcé courant 2007 sur le caractère suspensif de l'instruction, ainsi que sur l'absence de nécessité de constituer des garanties. Ce dossier, instruit auprès du tribunal administratif de Catalogne a fait l'objet d'un rejet de la part de ce même tribunal en septembre 2008. La société a introduit un recours contentieux devant la cour administrative nationale de Madrid en octobre 2008, assortie d'une demande suspensive relative au paiement. Le tribunal a jugé la constitution de garantie par la société indispensable. A ce jour, Valls Quimica travaille à proposer des garanties de type hypothécaire.

- Concernant la période 2002 à 2003, la prescription totale des redressements a été obtenue le 22 décembre 2007.

La société Valls Quimica, le Groupe et ses conseils estiment disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de leur contestation. A ce titre, le Groupe n'a pas provisionné ce contentieux fiscal dans ses comptes. Par ailleurs le Groupe pourrait se prévaloir d'une déductibilité des sommes notifiées dans l'hypothèse où le contentieux se solderait en sa défaveur, ceci réduisant le risque d'un tiers.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

5 Données financières



Note 6 - Impôts différés

La ventilation des impôts différés par nature se présente comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	2006	2007	2008
Participation des salariés	593	688	700
Contribution sociale solidarité	222	236	241
Congés payés	625	640	665
Déficits reportables	3 702	5 505	3 863
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	(2 483)	(3 019)	(3 438)
Location financement	2 797	2 959	3 107
Résultat Interne	252	209	234
Charges à répartir	(853)	(445)	(249)
Provision intra-Groupe	(5 190)	(3 689)	(2 917)
Provision IDR	439	46	33
Actualisation provision suivi trentenaire	(711)	(719)	(848)
Homogénéisation d'amortissements	923	796	713
Frais d'acquisition titres	/	5 400	4 156
Retraitement Obligations Convertibles	/	14 297	14 895
Autres différences temporaires	484	(917)	1 363
TOTAL	800	21 987	22 518
<i>Dont impôt différé Actif</i>	<i>4 668</i>	<i>22 163</i>	<i>22 574</i>
<i>Dont impôt différé Passif</i>	<i>3 867</i>	<i>176</i>	<i>57</i>

Les déficits reportables activés correspondent aux déficits nés avant l'intégration fiscale (les déficits nés pendant l'intégration étant analysés globalement au

niveau de l'intégration et ayant fait l'objet d'une utilisation totale au sein de cette intégration). Leur activation est étudiée filiale par filiale au regard de leur business

plan. D'une façon générale, les déficits reportables portés par les filiales étrangères ne font l'objet d'aucune activation.



La variation des impôts différés sur l'exercice peut s'analyser comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	IDA	IDP	NET
SOLDE AU 31/12/07	22 163	176	21 987
Résultat		1 013	(1 013)
Variation de JV par les capitaux propres	1 541		1 541
Variation de périmètre	3		3
Ecart de conversion			
Compensation IDA/IDP	1 335	(1 335)	
Compensation ID sur les filiales de l'intégration fiscale	203	203	
SOLDE AU 31/12/08	22 575	57	22 518

Note 7 - Engagements hors bilan

Note 7.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

(EN MILLIERS D'EUROS)	2006	2007	2008
Créances cédées non échues (effets, Dailly)	/	/	/
Cautions	33 543	28 304	28 530
- Garanties financières (1)	19 100	19 100	21 989
- Autres cautions	14 443	9 204	6 541
Sûretés réelles	/	/	/
- Nantissements d'actifs incorporels et corporels	/	/	/
- Nantissements de titres	/	/	/
Liés à la responsabilité d'associé dans les SCI	/	/	/
TOTAL EHB LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE	33 543	28 304	28 530

(1) Il s'agit d'une caution de 21,9 millions d'euros délivrée à un établissement financier lors de la mise en place des garanties financières accordées par lui selon l'arrêté ministériel du 1^{er} février 1996.

5 Données financières



Note 7.2 Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement

(EN MILLIERS D'EUROS)	2006	2007	2008
Créances professionnelles cédées			89
Cautions ou lettres d'intention	5 550	2 602	2 309
Sûretés réelles			1 535
Gages et nantissements des actifs incorporels et corporels			1 535
Gage et nantissements de titres			
Hypothèques			
Engagement d'emprunts reçus		2 812	12 018
TOTAL EHB LIÉS À L'ENDETTEMENT	5 550	5 414	15 951

Dans le cadre de financement d'actifs la société a signé des engagements de non cession des

actions qu'elle détient dans les sociétés Sénergies, Séché Eco-Industries et Mézerolles.

Tous les engagements hors bilan ci-dessus mentionnés couvrent des dettes portées au bilan, à l'exception d'une caution de 0,8 million d'euros.

Note 7.3 Engagements hors bilan liés aux investissements financiers du Groupe

Pôle Cintec

Aux termes d'un protocole de cession en date du 31 mars 2004, Séché Environnement a cédé sa participation dans le pôle Cintec. Cette vente est assortie d'un crédit-vendeur portant initialement intérêt au taux de 8% et dorénavant de 13% (hors impôt).

Le règlement du prix de cession était initialement prévu sur une durée maximale de 5 ans. Cette vente est également assortie d'une clause résolutoire en cas de non respect, par le vendeur, des conditions de règlement. Un ave-

nant à l'échéancier sur 2007 a été signé au titre duquel une partie du remboursement (1,3 MUSD) a été repoussé in fine, début 2012.

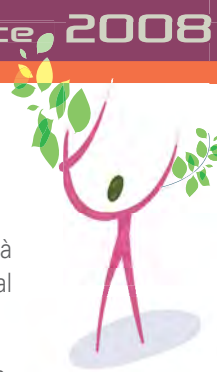
Garanties d'actifs et de passifs

Dans le cadre du programme de désengagement de ses activités non stratégiques (programme engagé en 2003 et poursuivi sur 2004 et 2005), le Groupe a délivré des garanties de passifs couvrant principalement les matières comptable, sociale et juridique. Au 31 décembre 2008, ces garanties sont prescrites, à l'exception des garanties spécifiques couvrant des contentieux existants à la date de la cession et qui ne seront prescrites qu'à l'issue de ces contentieux. Au 31 décembre 2008, toutes les sommes réclamées par les

parties et entrant dans le cadre de ces garanties de passif ont été provisionnées dans les comptes du Groupe.

Note 7-4 Autres engagements hors bilan

Dans le cadre du renforcement de la participation de la Caisse des dépôts et Consignations au capital de Séché Environnement, il a été conclu le 16 octobre 2006 un pacte d'actionnaire entre La Caisse des Dépôts et Consignations, CDC Entreprises Valeurs moyennes, Joël Séché et la société civile Amorosa. Ce pacte d'actionnaires (portant le numéro d'enregistrement AMF 206C1928) prévoit les principales dispositions suivantes :



- représentation de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration de Séché Environnement : La Caisse des dépôts dispose de la faculté de désigner plusieurs membres au Conseil d'administration de Séché Environnement en fonction de sa participation au capital de la Société ;
- gestion des participations des signataires du pacte d'actionnaires :
 - les parties se sont interdit d'acquérir directement ou indirectement des valeurs mobilières émises par la société Séché Environnement si cette acquisition engendrait pour l'un des signataires de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Séché Environnement ;
 - à l'occasion de tout transfert de titres de Séché Environnement par Joël Séché, la société civile Amarosa et/ou leurs cessionnaires libres à un tiers, dès lors qu'ils détiendraient conjointement moins de 50,1% des droits de vote de la Société, la Caisse des

dépôts disposera de la faculté de céder ses titres à ce tiers pour le même prix et dans les mêmes proportions ;

- la Caisse des Dépôts bénéficie de la faculté de participer, à hauteur de sa quote-part dans le capital de Séché Environnement à toute émission de titre de Séché Environnement, à l'exception d'émission de valeurs mobilières dans le cadre d'une opération de croissance externe au profit d'un tiers et qui aurait pour effet de diluer l'ensemble des actionnaires dans les mêmes proportions ;
- règles des co-investissements : Aussi longtemps que la Caisse des Dépôts détiendra au moins 15% du capital de Séché Environnement, elle bénéficie d'un droit de participer en tant que co-investisseur à tout projet de croissance dont le montant dépasse un certain seuil.

Il est par ailleurs précisé que ce pacte d'actionnaire sera résilié de plein droit dès que :

- la Caisse des Dépôts viendra à détenir moins de 10% du capital de la Société ;
- l'équilibre des participations respectives de la Caisse des dépôts d'une part et de Joël Séché et la société civile Amarosa d'autre part serait significativement modifié de telle sorte que le dépôt d'une offre publique puisse être imposé aux parties.

Un avenant au pacte en date du 25 avril 2007 a été signé, stipulant une durée de 10 ans à compter du 26 avril 2007.

Par ailleurs, dans le cadre du resserrement du partenariat stratégique entre la Caisse des dépôts et Séché Environnement, la Caisse des dépôts a octroyé à Séché Environnement une option d'achat portant sur 18% des titres HIME exerçable du 27 mai 2008 au 26 mai 2012 sous réserve de l'accord des banques prêteuses de HIME.

L'exercice de cette option induira une modification de la durée du pacte précitée, prolongeant celle-ci jusqu'en avril 2012.

5.1.5.3.2. Notes sur le tableau de variation des capitaux propres

Note 8 - Composition du capital social

Le présent détail des engagements hors bilan du Groupe n'exclut aucun engagement hors bilan

significatif selon les normes comptables en vigueur.

CATÉGORIES DES TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Actions composant le capital social au début de l'exercice	8 634 870	0,20 €
Augmentation de capital		
2- Actions composant le capital social en fin d'exercice	8 634 870	0,20 €
<i>Dont actions à droit de vote simple</i>	<i>4 930 694</i>	
<i>Dont actions à droit de vote double</i>	<i>3 704 176</i>	

5 Données financières



Note 9 - Primes

Le poste "primes" est composé exclusivement de primes d'émission émises lors de différentes augmentations de capital, nettes d'imputation :

(EN MILLIONS D'EUROS)

Augmentation de capital du 27/11/1997	11 220
Augmentation de capital du 19/12/1997	112
Augmentation de capital du 01/10/2001 (rémunérant l'apport des titres Alcor)	10 795
Augmentation de capital du 05/07/2002 (rémunérant l'apport des titres Trédi)	192 903
Imputation sur la prime d'émission	(1 578)
Emission de 596 408 bons de souscription d'actions au profit de la Caisse des Dépôts du 12/12/06	10 908
Exercice de bons de souscription d'actions portés par la Caisse des Dépôts le 24/04/2007	74 718
TOTAL	299 079

Note 10 - Composition des réserves consolidées

	31/12/2007	AUGMENT.	DIMINUT.	31/12/2008
Réserve légale	82		90	172
Réserves réglementées				
Report à nouveau	58 666	9 983	(90)	68 559
Autres réserves	3 428			3 428
Sous-total réserves sociales	62 176	9 983		72 159
Réserves consolidées (hors écart de conversion)	(21 636)		(30 409)	(52 045)
TOTAL RESERVES (hors écart de conversion)	40 540	9 983	(30 409)	20 114
Ecart de conversion	(1 069)	831		(238)
TOTAL RESERVES (y.c. écart de conversion)	39 471	10 814	(30 409)	19 876



Note 11 - Informations sur les actions propres

Dans le cadre des délégations accordées par les Assemblées générales des actionnaires du 11 mai 2007 et 25 avril 2008,

le Conseil d'administration a fait procéder sur 2008 à des opérations de rachat d'actions propres.

Au 31 décembre 2008, le bilan de ces programmes de rachat d'actions est le suivant :

Nombre d'actions auto détenues (1)	61 301
Pourcentage du capital auto détenu	0,7%
Valeur nette comptable des titres auto détenus (€)	2 522 537
Valeur de marché des titres auto détenus au 31/12/08 (€) (2)	2 715 328

(1) y compris actions propres acquises dans le cadre des programmes antérieurs.

(2) sur la base de la moyenne des cours de clôture du titre Séché Environnement sur le mois de décembre 2008, soit 41,15 €.

5.1.5.3.3. Notes sur le compte de résultat

Note 12 - Produits des activités ordinaires

Note 12.1 ventilation par nature

(EN MILLIERS D'EUROS)	2006 RÉEL	2007 RÉEL	2007 RETRAITÉ	2008
Chiffre d'affaires	379 292	373 668	371 059	383 192
<i>Dont vente de biens</i>	<i>34 964</i>	<i>39 268</i>	<i>40 328</i>	<i>43 903</i>
<i>Dont prestations de services</i>	<i>344 328</i>	<i>334 399</i>	<i>330 731</i>	<i>339 289</i>
Autres produits de l'activité	3 899	2 846	2 897	4 838
Transfert de charges	1 047	1 633	1 633	3 477
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	384 238	378 147	375 589	391 508

Note 12.2 - ventilation du chiffre d'affaire par typologie de déchets

(EN MILLIERS D'EUROS)	2006 RÉEL	2007 RÉEL	2007 RETRAITÉ	2008
Traitement DD	266 107	252 218	249 609	266 973
Traitement DND	113 185	121 450	121 450	116 219
TOTAL	379 292	373 668	371 059	383 192

5 Données financières



Note 13 - Excédent Brut d'Exploitation

Note 13.1 Composition de l'excédent brut d'exploitation

(EN MILLIERS D'EUROS)	2006 RÉEL	2007 RÉEL	2007 RETRAITÉ	2008
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	384 238	378 146	375 589	391 508
Achats consommés	(40 092)	(42 744)	(42 655)	(54 338)
- achats stockés	(22 303)	(24 658)	(24 578)	(32 553)
- achats non stockés	(17 790)	(18 086)	(18 077)	(21 785)
Charges externes	(138 401)	(126 797)	(126 574)	(126 710)
- sous-traitance	(80 895)	(73 658)	(73 735)	(70 931)
- charges de location	(9 432)	(8 212)	(8 174)	(8 830)
- entretiens et réparations	(15 860)	(16 881)	(16 880)	(17 181)
- assurances	(4 298)	(2 767)	(2 758)	(3 749)
- autres charges externes	(27 916)	(25 279)	(25 027)	(26 019)
Impôts et taxes	(28 697)	(27 694)	(27 694)	(28 386)
Charges au titre des avantages de personnel	(76 070)	(76 180)	(75 633)	(81 092)
- frais de personnel	(74 323)	(74 158)	(73 611)	(79 037)
- participation et intéressement	(1 747)	(2 022)	(2 022)	(2 055)
- rémunérations en actions				
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	100 978	104 732	103 033	100 981

Les services extérieurs concernent principalement la sous-traitance (transport, filière Amont, exutoire).



Note 13.2 - Contrats de location simple

(EN MILLIERS D'EUROS)	PAIEMENTS MINIMAUX FUTURS (CONTRATS NON RÉSILIALES)				CHARGES DE L'EXERCICE	TOTAL PAIEMENT SOUS-LOC.
	TOTAL	- 1 AN	DE 1 À 5 ANS	+ DE 5 ANS		
Immobilisations incorporelles	32	2	8	21	14	/
Terrains	3 032	429	1 667	936	429	/
Constructions	935	779	151	5	1 221	/
Installations Techniques et matériels et outillages industriels	710	353	329	28	2 556	/
Matériels de transport	221	131	90	/	460	/
Installations agencements	/	/	/	/	/	/
Matériels et mobiliers de bureau	166	63	103	/	305	/

Note 14 - Résultat opérationnel Courant

Note 14.1 Composition du résultat opérationnel courant

(EN MILLIERS D'EUROS)	2006 RÉEL	2007 RÉEL	2007 RETRAITÉ	2008
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	100 978	104 732	103 033	100 981
Autres charges et produits opérationnels	(3 392)	(4 097)	(2 250)	(1 881)
- Autres charges opérationnels	(3 472)	(4 158)	(2 321)	(2 074)
- Autres produits opérationnels	79	60	71	194
Dotations nettes aux provisions	220	760	1 046	3 140
- dotations aux provisions	(4 432)	(4 445)	(4 159)	(4 076)
- reprise de provisions	4 651	5 205	5 205	7 216
Dotations nettes aux amortissements	(35 876)	(36 172)	(35 629)	(37 101)
- dotations aux amortissements	(35 901)	(36 406)	(35 863)	(37 101)
- Reprise d'amortissements	25	234	234	
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	61 929	65 223	66 200	65 139

5 Données financières



Note 14.2 Dotations nettes aux provisions

(EN MILLIERS D'EUROS)	2006 RÉEL	2007 RÉEL	2007 RETRAITÉ	2008
Dotations nettes aux provisions sur site	659	(1 516)	(1 430)	(1 010)
Dotations nettes sur actif circulant	(99)	(18)	32	(617)
Dotations nettes autres provisions opérationnelles	(341)	2 294	2 444	4 767
TOTAL	220	760	1 046	3 140

Les provisions sur site correspondent aux provisions pour réhabilitation de site et pour suivi trentenaire (pour la part hors désactualisation).

Note 14.3 Dotations nettes aux amortissements

(EN MILLIERS D'EUROS)	2006 RÉEL	2007 RÉEL	2007 RETRAITÉ	2008
Dotations nettes aux immobilisations incorporelles	(408)	(597)	(597)	(575)
Dotations nettes aux immobilisations corporelles	(35 468)	(35 574)	(35 031)	(36 526)
TOTAL	(35 876)	(36 172)	(35 628)	(37 101)

Note 15 - Résultat opérationnel

(EN MILLIERS D'EUROS)	2006 RÉEL	2007 RÉEL	2007 RETRAITÉ	2008
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	61 929	65 223	66 200	65 139
RÉÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS				
RÉSULTAT SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	257	(4 174)	(336)	1 057
- cessions d'immobilisations incorporelles	(6)	(143)	(143)	
- cessions d'immobilisations corporelles	9	(542)	(193)	(167)
- cession des titres consolidés	254	(3 490)	/	1 224
DÉPRÉCIATION D'ACTIFS	(536)	(9)	(9)	(796)
- sur goodwill				
- sur autres immobilisations incorporelles				
- sur immobilisations corporelles	(536)	(9)	(9)	(796)
RESULTAT OPERATIONNEL	61 651	61 039	65 855	65 400



Note 16 - Résultat financier

Note 16.1 Décomposition du résultat financier

(EN MILLIERS D'EUROS)	2006 RÉEL	2007 RÉEL	2007 RETRAITÉ	2008
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	274	8 131	11 525	11 670
Coût de l'endettement financier brut	(5 251)	(12 656)	(16 455)	(15 295)
Autres produits et charges financières	(2 488)	(1 273)	(2 259)	(1 487)
TOTAL	(7 465)	(5 799)	(7 189)	(5 112)

Le coût de l'endettement financier brut évolue comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	2006 RÉEL	2007 RÉEL	2007 RETRAITÉ	2008
Passifs financiers au coût amorti	(5 292)	(12 415)	(16 214)	(15 460)
Résultat sur instruments de couverture	41	(242)	(242)	166
COÛT ENDT FINANCIER BRUT	(5 251)	(12 656)	(16 455)	(15 295)

Le coût de l'endettement financier net évolue sous l'effet conjugué :

- de l'augmentation des produits de trésorerie et équivalents, consécutive à la participation du

Groupe à l'émission d'obligations convertibles en actions de HIME porteuses d'intérêt à taux de 8% (avant détachement du droit de conversion) et 9,89% (après détachement) ;

- de la diminution du coût de la dette nette des effets de la couverture, du fait de l'efficacité de cette dernière.

Note 16.2 Détail des autres produits et charges financières

(EN MILLIERS D'EUROS)	2006 RÉEL	2007 RÉEL	2007 RETRAITÉ	2008
Résultat de change	(1 826)	(844)	(1 775)	130
Résultat net sur cession d'immobilisations financières	73	/	/	(682)
Dépréciation nettes sur actifs financiers	(1 260)	(559)	(559)	397
Autres produits et charges financières	525	131	(3 066)	(1 332)
TOTAL	(2 488)	(1 273)	(5 400)	(1 487)

Le résultat de change provient notamment des positions latentes sur les avances du Groupe vers ses filiales à l'international ne

répondant pas à la définition d'un investissement net au sens d'IAS21.

Le Groupe ne dispose pas à ce jour d'instruments ou de mécanisme de couverture sur son risque de change.

5 Données financières



Note 17 - impôt

(EN MILLIERS D'EUROS)	2006 RÉEL	2007 RÉEL	2007 RETRAITÉ	2008
Impôt exigible	18 275	19 166	19 231	19 095
Impôt différé	1 134	237	58	1 013
TOTAL	19 409	19 403	19 289	20 109

Le passage de l'impôt théorique au taux en vigueur à la charge d'impôt totale pour l'exercice s'explique par :

(EN MILLIERS D'EUROS)	
Impôt théorique au taux en vigueur	20 730
Modification du taux d'impôt applicable à la mère (1)	(56)
Différence de taux d'imposition des filiales	(333)
Actifs d'impôt non constatés	589
Utilisation de pertes non activées antérieurement	(603)
Charges et produits définitivement non taxables	(219)
CHARGES D'IMPÔT TOTAL	20 109

(1) Le taux d'impôt hors contribution sociale sur les bénéfices s'élève à 33,33%. Après application de la contribution sociale sur les bénéfices, le taux d'imposition s'élève à 34,39 %.

Dans le cadre du Groupe d'intégration fiscale dont Séché Environnement est la mère, et qui regroupe l'ensemble des sociétés françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95% par Séché Environnement, a été réalisée une économie d'impôt de 1,4 million d'euros.

5.1.5.3.4. Gestion des risques financiers

Note 18 - Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un actif viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque provient essentiellement des créances clients et des actifs financiers hybrides (obligations convertibles en titres HIME).

Le Groupe gère son risque de crédit lié aux créances clients par le biais d'une politique active de recouvrement de ses créances dans chacune des filiales françaises du Groupe. Cette politique s'appuie sur un logiciel centralisé permettant des relances formalisées et une information en temps réel des différentes parties prenantes. Une analyse des délais de règlement est également suivie mensuellement et toute dérive induit des actions correctrices.



La valeur comptable des actifs financiers (dérivés hors part dans les entreprises associées ou non dérivés) représente l'exposition

maximale au risque de crédit. A la date de clôture l'exposition maximale au risque de crédit est la suivante :

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008				TOTAL
	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS FINANCIERS À LA JV PAR LE CR	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	
Actifs financiers non courants	2 859	2 036			4 895
Autres actifs non courants		1 462			1 462
Créances clients et autres débiteurs		120 642			120 642
Actifs financiers courants		94			94
Autres actifs courants		17 251			17 251
Trésorerie et équivalents de trésorerie				8 731	8 731
Actifs financiers non dérivés	2 859	141 485		8 731	153 075
Instruments de couverture	149				149
Option d'achat					
Obligations convertibles	152 151				152 151
Actifs financiers dérivés	152 300				152 300
TOTAL	155 159	141 485		8 731	305 375

Les produits, charges, profits ou pertes de valeur constatés en 2008 dans les états financiers au titre de ces actifs financiers correspondent quasi exclusivement aux produits

d'intérêts sur obligations convertibles pour 11,4 millions d'euros. Une perte de 0,1 million d'euros a été comptabilisée directement en capitaux propres.

5 Données financières



La balance âgée des prêts et créances se présente comme suit :

			2008		
	VALEUR NETTE	DONT NON ÉCHU	DONT ÉCHU		
			0-6 mois	Plus d'un an	6 mois-1 an
Actifs financiers non courants	2 036	2 036			
Autres actifs non courants	1 462	1 462			
Créances clients et autres débiteurs	120 642	1 093	118 165	783	602
Actifs financiers courants	94	94			
Autres actifs courants	17 251	7 853	8 514	201	682
TOTAL	141 485	12 538	126 679	984	1 284

Le Groupe estime n'être exposé à aucun risque significatif en terme de concentration de crédit.

A titre de comparaison, la valeur comptable des actifs financiers du Groupe au 31 décembre 2007 se décomposait comme suit :

			2007		TOTAL
	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS FINANCIERS À LA JV PAR LE CR	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	
Actifs financiers non courants	1 412	1 955			3 367
Autres actifs non courants		2 359			2 359
Créances clients et autres débiteurs		107 743			107 743
Actifs financiers courants		175			175
Autres actifs courants		17 001			17 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie				14 448	14 448
Actifs financiers non dérivés	1 412	129 233		14 448	145 093
Instruments de couverture	410				410
Option d'achat					
Obligations convertibles	140 737				140 737
Actifs financiers dérivés	141 147				141 147
TOTAL	142 559	129 233		14 448	286 240



Note 19 - Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Il assure une gestion centralisée des financements. Un reporting de trésorerie est mis en place,

permettant une vision glissante des besoins court, moyens et long terme du Groupe en terme de financement. La quasi-intégralité du financement est assurée de façon centralisée et l'équilibre des sources de financement (marché des capitaux, marché bancaire) est également piloté de façon centralisée.

Au 31 décembre 2008, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Dettes auprès des établissements de crédit	238 168	262 413	20 537	241 344	532
Dettes de crédit bail	28 795	33 062	5 647	20 287	7 128
Autres dettes financières	1 122	1 122	83	890	150
Concours bancaires courants	10 563	10 563	10 563		
Dettes fournisseurs et autres crédateurs (yc dettes IS)	128 038	128 038	127 782	256	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DERIVES	406 686	433 612	163 026	262 777	7 810
Instruments de couverture	4 958	4 958	341	4 562	55
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DERIVES	4 958	4 958	341	4 562	55

Dans le cadre de la prise de participation du Groupe dans la société HIME, Séché Environnement a procédé à un refinancement de l'ensemble de sa dette. La nouvelle convention de crédit du Groupe est assortie d'un engagement de respect de deux ratios

financiers calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe. Le respect de ces ratios financiers est apprécié deux fois par an sur une base annuelle pour les périodes closes au 31 décembre et au 30 juin.

Le non-respect de ces ratios est un cas de défaut qui rend exigible à la majorité des prêteurs le total des engagements dus.

5 Données financières



Les ratios à respecter sont les suivants :

RATIOS	ENGAGEMENT
Dettes financières nettes / Fonds propres	< 1,1
Dettes financières nettes / Excédent brut d'exploitation	< 3

Etant entendu que, sur une base consolidée :

- les dettes financières nettes désignent le montant agrégé de l'endettement à court, moyen et long terme du Groupe, y compris les crédit-baux en capital, la location financière retraitée dans les comptes au sens des normes IFRS, la position créditrice des comptes bancaires créditeurs, les effets portés à l'es-compte et non échus, les cessions Dailly, l'affacturage et autres mobilisations du poste clients, diminué du montant des valeurs mobilières de placement à court, moyen et long terme, des avoirs en caisse et de la position débitrice des comptes bancaires débiteurs ;
- les fonds propres désignent le total des capitaux propres (part du Groupe) ;
- l'Excédent Brut d'Exploitation désigne le résultat d'exploitation consolidé avant déduction de l'ensemble des dotations nettes de reprises aux provisions sur actifs d'exploitation et aux provisions pour risques et charges, des dotations nettes de reprises aux amortissements d'immobili-

sations corporelles, incorporelles et financières et avant déduction des autres produits et charges d'exploitation.

Au 31 décembre 2008, le Groupe présente un gearing bancaire de 0,76 et un debt to earning bancaire de 2,66. Il respecte l'ensemble de ces ratios.

Note 20 - Exposition au risque de taux d'intérêt

La dette corporate portée par Séché Environnement, avant toute mesure de couverture, est à taux variable.

Afin de se protéger contre une hausse des taux d'intérêt et d'optimiser le coût de son endettement, le Groupe a recours à des instruments de couverture. La convention de crédit impose une couverture de 50% minimum sur une durée de 3 ans. Les instruments utilisés sont des swaps, des caps, des floors et des collars. Leur utilisation est directement gérée par la Direction financière du Groupe.

Le risque de taux est analysé à partir de projections de l'évolution de l'endettement financier sur la

convention de crédit et sur l'échéancier des couvertures de taux :

- une variation à la baisse de 1% des taux d'intérêt induirait un impact négatif sur les capitaux propres de 0,3 millions d'euros et un impact négatif sur la valorisation des instruments de couverture de 3,6 millions d'euros.
- une variation instantanée à la hausse de 1% des taux d'intérêt aurait un impact négatif de 2,4 millions d'euros sur les charges financières du Groupe en 2009.

Note 21 - Exposition au risque de change

Le risque de change auquel le Groupe est exposé provient :

- de la conversion à son bilan et à son compte de résultat des contributions des filiales étrangères hors zone euro. Ce risque est toutefois de plus en plus limité du fait de l'effort constant de recentrage du Groupe sur ses activités européennes en zone euro ;



- du financement, par endettement bancaire libellé quasi exclusivement en euros, des investissements de ses filiales étrangères

réalisés en monnaie locale (pour les filiales non considérées comme des investissements long terme à l'étranger).

L'évolution du résultat de change se présente comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	2006 RÉEL	2007 RÉEL	2007 RETRAITÉ	2008
Résultat de change zone Europe	(680)	(544)	(545)	775
Résultat de change zone Amériques	(969)	(318)	(1 230)	(645)
Résultat de change zone Asie	(177)	18		
TOTAL	(1 826)	(844)	(1 775)	130

A ce jour, ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture spécifique au niveau du Groupe.

5.1.5.3.4. Co-entreprises - intégration proportionnelle

(EN MILLIERS D'EUROS)	SOGAD
- % détenus	50%
- QP actifs courants	452
- QP actifs non courants	1 582
- QP passifs courants	2 960
- QP passifs non courants	586
- QP Chiffre d'affaires	1 911
- QP Excédent Brut d'Exploitation	358
- QP Résultat Opérationnel Courant	140
- QP Résultat Opérationnel	140

Le Groupe n'a réalisé aucune transaction significative avec SOGAD.

5.1.5.3.5. Résultats par action

Le résultat net par action présenté en pied de compte de résultat correspond au rapport entre d'une part le résultat net et d'autre part le nombre moyen pondéré

d'actions composant le capital social de la Société mère en circulation au cours de l'exercice, soit 8 634 870 actions.

Le Groupe ne disposant pas d'instruments dilutifs, le résultat net dilué par actions correspond au résultat net par action.

5.1.5.3.6. Dividendes

Sur l'exercice 2008, Sécché Environnement a procédé à la distribution de dividendes pour un montant de 11 225 331 euros, représentant un dividende par action de 1,3 euro sans distinction du type

5 Données financières



d'action. Il est rappelé que les dividendes portant sur les actions propres, soit 65 001,30 € ont été comptabilisés en report à nouveau.

Le Conseil d'administration du 3 mars 2009 a décidé de proposer à la prochaine Assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende de 8 634 870 euros, soit un dividende par action de 1 euro.

5.1.5.3.7. Transactions avec des parties liées

Les parties liées vis-à-vis desquelles le Groupe entretient des relations sont :

- les filiales non consolidées du Groupe, les co-entreprises, les entreprises associées : le Groupe n'entretient aucune relation significative avec ces parties liées, à l'exception de HIME vis-vis de laquelle les transactions du Groupe sont présentées en note 3 ;

- les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité de direction : leurs rémunérations (et avantages de toute nature) sont présentées dans le paragraphe suivant.

5.1.5.3.8. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des membres du Comité de direction et des administrateurs se décomposent de la façon suivante :

(EN EUROS)	2006	2007	2008
Avantages à court terme	1 513 252	1 430 176	2 309 668
Avantages postérieurs à l'emploi			
Paiements sur base d'actions			
TOTAL	1 513 252	1 430 176	2 309 668

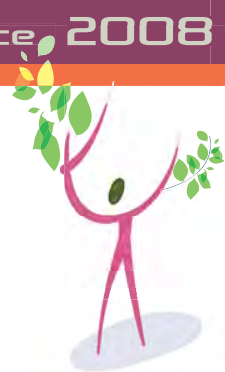
5.1.5.3.9. Événements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas eu connaissance de faits postérieurs à la clôture et susceptibles d'avoir une

incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la

clôture susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.



5.1.5.3.10. Honoraires des Commissaires aux comptes

(EN MILLIERS D'EUROS)	KPMG		ACOREX	
	2007	2008	2007	2008
Mission d'audit				
- Commissariat aux comptes, certification	320	275	163	181
- examen des comptes individuels et consolidés	51	111	61	68
Missions accessoires	6	/	6	/
Sous total 1	377	386	230	250
Autres prestations				
- Juridique, fiscal et social	9	7		
- Autres				
Sous total 2	9	7		
TOTAL	386	393	230	250

5 Données financières



5.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Séch  Environnement S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.2 de l'annexe qui mentionne que la colonne intitulée "retraité 2007" n'a pas fait l'objet d'un audit par nos soins.



Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note de l'annexe aux comptes consolidés relative aux « Principes et Méthodes Comptables » expose la méthode retenue par votre société en matière de tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces tests, à revoir les modalités de calcul de la valeur de recouvrabilité de ces actifs, et à apprécier la présentation qui en est faite en annexe.

Nos travaux d'appréciation de ces estimations ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables ainsi que des évaluations qui en résultent.

- une des sociétés du groupe a fait l'objet d'un redressement fiscal au cours de l'exercice 2003 dans des conditions décrites en notes explicatives sur les comptes afférentes aux litiges et faits exceptionnels de l'annexe des comptes consolidés. Contestant l'ensemble de ce redressement, le groupe n'a pas constitué de provision.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits :

- à examiner les motifs de ce redressement,
- à étudier l'avis d'experts justifiant les motifs de contestation auprès de l'administration,
- à étudier l'opinion du commissaire aux comptes de la filiale.

- la note 11.3 de l'annexe "Instruments Financiers composés" expose les règles et méthodes comptables relatives à la souscription des obligations convertibles en actions.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. A l'exception de l'incidence de l'observation mentionnée ci-dessus nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Nantes et Laval le 4 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG SA
Franck Noël
Associé
7 boulevard Einstein
BP 41125
44311 NANTES Cedex 03

ACOREX AUDIT
Jean-Claude Bonneau
Associé
24 place d'Avesnière
53000 LAVAL Cedex

5 Données financières



5.3. Les comptes sociaux au 31 décembre 2008

5.3.1. Bilan

ACTIF (EN EUROS)	2006	2007	2008		
	NET	NET	BRUT	AMORTIS- SEMENTS	NET
Immobilisations incorporelles	619 368	584 053	141 812	(104 645)	37 167
Immobilisations corporelles	813 222	941 369	1 069 704	(894 516)	175 188
Immobilisations financières					
Titres de participation	330 534 199	433 468 682	434 635 137	(4 727 709)	429 907 428
Autres titres immobilisés					
Créances rattachés	43 336 981	184 278 036	190 716 001	(276 350)	190 439 651
Autres immobilisations financières	3 776 522	4 222 110	3 769 834	(430 907)	3 338 927
Total actif immobilisé	379 080 293	623 494 250	630 332 491	(6 434 128)	623 898 363
Clients et comptes rattachés	1 446 396	511 359	265 656		265 656
Autres créances	36 413 638	40 209 788	53 682 439	(120 191)	53 562 248
Valeurs mobilières de placement	5 104 902	4 033 712	1 643 693		1 643 693
Disponibilités	83 791	1 638 457	201 603		201 603
Total actif circulant	43 048 726	46 393 317	55 793 391	(120 191)	55 673 200
Compte de régularisation	235 625	391 638	4 138 313		4 138 313
TOTAL DE L'ACTIF	422 364 644	670 279 204	690 264 195	(6 554 319)	683 709 876



PASSIF			
(EN EUROS)	2006	2007	2008
Capital	1 607 692	1 726 974	1 726 974
Prime émission et autres primes	224 360 539	299 078 534	299 078 534
Réserve légale	82 399	82 399	172 697
Réserves réglementées			
Réserves autres	2 121 302	64 702 855	74 595 650
Résultat	73 727 408	21 133 479	32 953 609
Provisions réglementées	531 675	392 885	11 548
Total capitaux propres	302 431 015	387 117 125	408 539 012
Avances conditionnées			
Total avances conditionnées			
Provisions pour risques et charges	15 192 624	15 888 022	15 817 308
Total provisions pour risques et charges	15 192 624	15 888 022	15 817 308
Dettes financières assimilées	97 311 555	260 231 551	252 812 286
Fournisseurs et comptes rattachés	7 429 450	7 042 506	6 541 270
Total dettes	104 741 005	267 274 057	259 353 556
TOTAL DU PASSIF	422 364 644	670 279 204	683 709 876

5 Données financières



5.3.2. Compte de résultat

(EN EUROS)	2006	2007	2008
Chiffre d'affaires	14 948 184	15 552 357	14 723 434
Total chiffre d'affaires	14 948 184	15 552 357	14 723 434
Autres produits d'exploitation	144	45	4
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	276 991	97 724	1 542 886
Total produits d'exploitation	15 225 319	15 650 126	16 266 324
Autres achats et charges externes	6 910 134	27 320 045	7 012 500
Impôts et taxes	380 083	207 744	359 884
Salaires, traitements et charges sociales	5 454 238	5 121 258	5 920 594
Dotations aux amortissements et provisions	982 569	1 006 000	672 661
Autres charges	131	/	67 376
Total charges d'exploitation	13 727 154	33 655 047	14 033 015
Résultat d'exploitation	1 498 165	(18 004 921)	2 233 309
Produits financiers	76 807 242	47 781 182	48 542 753
Charges financières	4 039 678	10 638 910	18 085 317
Résultat financier	72 767 563	37 142 272	30 457 436
Résultat courant avant impôts	74 265 728	19 137 351	32 690 745
Résultat exceptionnel	(218 462)	(572 055)	(837 565)
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	319 857	(2 568 183)	(1 100 429)
RÉSULTAT NET	73 727 408	21 133 479	32 953 609



5.3.3. Tableau de flux de trésorerie

(EN EUROS)	2006	2007	2008
Marge brute d'autofinancement	24 792 897	22 381 755	37 362 517
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(9 798 102)	(25 789 417)	(27 852 620)
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	14 994 795	(3 407 662)	9 509 898
Trésorerie nette acquisition et cession de filiales	(4 800 000)	(102 340 308)	2 080 000
Acquisitions d'immobilisations	(23 340 096)	(173 773 044)	(176 895 426)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	35 064 934	36 842 014	175 201 002
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	6 924 838	(239 271 338)	385 575
Dividendes versés	(6 786 136)	(11 145 856)	(11 150 385)
Augmentation de capital en numéraire	/	85 745 578	
Emissions d'emprunts	479 022	251 017 103	1 270 227
Remboursements d'emprunts	(50 274 096)	(70 917 239)	(13 860 078)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(56 581 209)	254 699 556	(23 740 236)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(34 661 577)	12 020 556	(13 844 764)
Trésorerie d'ouverture	28 291 511	(6 370 065)	5 650 491
Trésorerie de clôture	(6 370 065)	5 650 491	(8 194 274)

5 Données financières



5.3.4. Annexe aux comptes individuels annuels 2008

5.3.4.1. Faits marquants de l'exercice

L'année 2008 a été marquée par la mise en place d'accords complémentaires entre les actionnaires de HIME visant à permettre le rapprochement de Séché et Saur autour d'une nouvelle équipe de direction animée par Joël Séché, nommé président exécutif de HIME et Saur, et Olivier Brousse, nommé Directeur général de HIME et Saur.

La mise en place de cette nouvelle équipe de Direction est assortie d'aménagement des règles de gouvernance visant trois objectifs majeurs :

- garantir la préservation des intérêts financiers des co-actionnaires avec la mise en place d'un comité de surveillance et la confirmation des dispositions du pacte précédent relatives aux droits de veto financiers ;
- garantir le respect des contraintes réglementaires au regard des règles de concurrence par l'adoption d'un mécanisme de ring-fencing aux termes duquel Coved - qui peut intervenir sur des marchés identiques à ceux du groupe Séché - est placée sous la responsabilité exclusive d'Olivier Brousse ;

- permettre le déploiement d'une démarche industrielle et commerciale structurée afin d'optimiser la performance du groupe Saur en cohérence avec la stratégie de Séché Environnement.

Par ailleurs la Caisse des dépôts et consignations et Séché Environnement ont resserré leur partenariat stratégique, la caisse des dépôts et consignations octroyant à Séché Environnement une option d'achat portant sur 18% du capital de HIME : cette option est exerçable à l'initiative de Séché Environnement du 27 mai 2008 au 26 mai 2012 sous réserve de l'accord des banques prêteuses de HIME.

L'exercice de cette option porterait la participation de Séché Environnement à 51% et donnerait à Séché Environnement le contrôle du sous-groupe HIME avec :

- la mise en place d'une nouvelle gouvernance pour HIME dont les principales dispositions portent sur l'abandon du mécanisme du ring-fencing et la modification des règles de nomination au sein du comité de surveillance de HIME ;
- un mécanisme de liquidité (activable à compter du transfert des 18% à Séché Environnement) qui donne à Séché Environnement le droit d'acquérir le solde des 49% du capital de HIME restant entre les mains d'AXA, de la Caisse des dépôts

et consignations et de Cube 4 au plus tard en 2018. Toutefois, avant 2018 et à partir de 2013, les minoritaires pourront proposer à Séché Environnement d'acquérir le solde des 49%, Séché Environnement restant libre de donner suite ou non à la proposition.

- le renforcement du partenariat entre la Caisse des dépôts et consignations et Séché Environnement au travers d'une modification de la durée du pacte d'actionnaire liant Joël Séché et la Caisse des Dépôts et Consignations au sein de Séché Environnement, prolongeant celle-ci jusqu'en avril 2022.

Par ailleurs, l'option d'achat octroyée par la Caisse des dépôts et consignations à Séché Environnement au titre des 18% du capital de HIME a été comptabilisée dans les comptes du Groupe selon les modalités exposées dans la note 10 des présentes annexes.

Dans une moindre mesure, l'année a également été marquée par la création par Séché Environnement et Sergies d'une filiale commune - Senergies - en vue de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Détendue à 80% par Séché Environnement, Senergies a vocation à développer dans un premier temps une activité de valorisation du biogaz sur le site du Vigeant.



Equilibra, devenue Séché Alliance, a revendu à Séché Environnement les Obligations Convertibles en Actions émises par HIME, remboursant ainsi le prêt souscrit à cet effet auprès de Séché Environnement.

Dans le cadre de la rationalisation de ses activités, les personnels et matériels des services Informatique et Gestion des ressources humaines ont été transférés au profit de Séché Alliance.

Par ailleurs, aux termes d'un protocole en date du 25 juin 2008, Séché Environnement et Lamy SA ont mis fin au contentieux les opposant sur la société SEA, Séché Environnement cédant sa participation de 49% à Lamy SA (déjà actionnaire à 51% de SEA). Le prix de cession de 2,4 millions d'euros conduit Séché Environnement à constater un résultat de cession de 0,9 million d'euros enregistré dans le résultat opérationnel.

5.3.4.2. Principes et méthodes comptables

5.3.4.2.1. Règles et méthodes comptables

(Code du commerce - articles 9 et 11 - décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2° et 24-3).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5.3.4.2.2. Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, logiciels) sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue.

5.3.4.2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Depuis le 1^{er} Janvier 2005, la méthode par composants est utilisée dans la mesure du possible.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Installations techniques et agencements	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

5.3.4.2.4. Immobilisations financières

Le poste "Titres de participation" correspond au coût d'achat des titres de sociétés sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires. Cette dépréciation est déterminée par comparaison entre leur valeur estimative et leur valeur comptable.

La valeur estimative :

- des sociétés intégrées globalement ou proportionnellement dans les comptes consolidés du Groupe est déterminée en tenant compte d'une actualisation des flux prévisionnels de trésorerie attendus sur chaque société, nette de l'endettement. Cette actualisation est réalisée au taux de 7,89% et sur une durée de 6 ans le sixième flux correspondant à une valeur terminale extrapolée sur la base du cinquième flux projeté au taux de croissance à l'infini de 2,90% ;
- des sociétés mises en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe est déterminée en tenant compte de la dernière quote-part de situation nette consolidée retraitée des éventuels écarts d'acquisition.

Les titres cotés sont enregistrés à leur coût d'achat et leur éventuelle provision pour dépréciation est calculée sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Les droits de mutation, honoraires, frais d'actes liés à l'acquisition des titres, frais de refinancement sont comptabilisés en charges.

Le poste "Autres immobilisations financières" est composé d'actions propres pour un montant de

5 Données financières



2 953 444 euros. Ces 61 301 actions présentait une valeur de marché 2 715 021 euros au 31 décembre 2008 (sur la base du cours de clôture, soit 44,29 euros).

5.3.4.2.5. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

5.3.4.2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement constituées de Sicav monétaires et dépôts à terme :

- les Sicav monétaires dont la valeur de marché est proche de la valeur comptable, sont enregistrées à leur coût d'achat. Lorsque la valeur comptable est inférieure au cours de bourse ou, à défaut, à la valeur probable de négociation, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence ;
- les dépôts à terme ont fait l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période courue entre la date de souscription et la date de clôture.

5.3.4.2.7. Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

- la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire ;
- la contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

5.3.4.2.8. Retraites et engagements assimilés

L'évaluation des indemnités de fin de carrière, dont les montants sont versés sous forme de cotisations à des organismes indépendants responsables de la gestion des fonds, est effectuée selon la méthode prospective, à partir des hypothèses suivantes :

- la quotité de droits acquis au terme est validée à partir des derniers salaires connus estimés au terme ;
- le taux de turn-over est déterminé sur la base d'une moyenne des taux de turn-over historique ;
- les salariés cadres sont mis à la retraite à l'initiative de la Société lorsqu'ils ont atteint leur droit maximum à l'âge de 65 ans. En conséquence, le montant de l'engagement est déterminé

charges sociales comprises (50%), conformément aux dispositions de la loi de financement de la sécurité sociale ;

- les salariés non cadres partent à la retraite à leur initiative à l'âge de 65 ans. En conséquence, le montant de l'engagement est déterminé y compris charges sociales (45%);
- un taux d'actualisation de 6,734%, un taux de capitalisation de 6,05% pour les salariés cadres et 4,01% pour les salariés non cadres.

5.3.4.2.9. Participation des salariés

Un accord de participation des salariés aux résultats, en date du 7 mars 1997, a été mis en place entre les sociétés de l'ancien périmètre du groupe Séché, à savoir : Séché Environnement, Séché Éco-industries, Séché Transports et Séché Éco-services (ex Séché réalisations). Il est conclu pour une durée de cinq exercices, reconductible tacitement.

Par avenant en date du 30 novembre 2006, l'accord de participation a été étendu à la Société SVO Éco-industries.

Par avenant en date du 3 novembre 2008, l'accord de participation a été étendu à la société Séché Alliance.



5.3.4.2.10. Périmètre d'intégration fiscale

Le Groupe a opté en faveur du régime d'intégration fiscale le 1er janvier 2000. Sont inclus dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95% par Séché Environnement.

Les économies d'impôt, réalisées par le Groupe et liées aux déficits, sont conservées chez la Société mère Séché Environnement et considérées comme un gain immédiat de l'exercice. La Société constate une provision pour risques égale à l'impôt correspondant aux déficits des sociétés filles nés pendant l'intégration fiscale.

5.3.4.2.11. Trésorerie de Groupe

Dans le cadre de la réorganisation de la trésorerie du Groupe, Séché Environnement SA a mis en place un système de gestion centralisée de trésorerie conformément à l'article 12 chapitre 11 de la loi n° 84-46 du 24/01/1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

5.3.4.2.12. Instruments financiers

Afin de gérer son exposition au risque de taux, Séché Environnement SA utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier plan. Séché Environnement utilise principalement des swaps de taux, des swaptions, des cap, floor et collar pour gérer son risque de taux lié au financement :

- les swaps utilisés par Séché Environnement SA permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe. Les résultats dégagés sur ces swaps de taux d'intérêt, venant en couverture de passifs financiers, sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts. Notamment, le différentiel entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est comptabilisé en produit ou charge d'intérêt sur la durée de vie des passifs couverts ;
- les swaptions utilisés par Séché Environnement permettent de passer, sur option, d'un taux variable à un taux fixe. Si l'option est exercée, les principes comptables relatifs aux swaps s'appliquent ;

- les cap, floor et collar permettent de limiter le risque de variation à la hausse ou à la baisse des taux sur la dette à taux variable. Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts.

Les actifs et passifs du bilan, directement ou indirectement concernés par ces instruments financiers, font l'objet en fin d'exercice, d'une évaluation en application des principes comptables propres à leur nature.

5.3.4.2.13. Identité de la Société consolidante

Séché Environnement SA est la Société mère du groupe Séché Environnement.

5 Données financières



5.3.4.3. Notes explicatives sur les comptes

Note 1 - Immobilisations

RUBRIQUE	VALEUR BRUTE DÉBUT D'EXERCICE	ACQUISITIONS APPORTS, CRÉATION VIREMENTS	DIMINUTIONS PAR CESSIONS MISE HORS SERVICES	VALEUR BRUTE FIN D'EXERCICE
(EN EUROS)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 277 236	427 562	2 562 985	141 813
Frais d'établissement, de recherche et dév.				
Autres immobilisations incorporelles	2 277 236	427 562	2 562 985	141 813
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 940 968	169 355	2 040 617	1 069 706
Installations techniques et outillage individuel	66 635	7 500	56 569	17 566
Installations générales, agencements et divers	188 159	3 492	9 760	181 891
Matériels de transport	351 817		68 397	283 420
Matériels de bureau, informatique et mobiliers	2 334 357	158 363	1 905 890	586 830
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	623 540 795	187 822 128	182 241 951	629 120 973
Titres de participation	434 878 830	1 280 800	1 524 492	434 635 138
Autres titres immobilisés	1 000 000	2 000 000		3 000 000
Créances rattachées et prêts (1)	183 439 856	169 165 163	164 889 018	187 716 001
Actions propres	3 413 482	15 368 402	15 828 440	2 953 444
Autres immobilisations financières	808 627	7 764		816 391
TOTAL GENERAL	628 758 999			630 532 491

(1) Ce poste est composé du compte courant refinancement mère, des Obligations convertibles en actions et de leurs intérêts courus, et des prêts.

DETAIL DES TITRES DE PARTICIPATION

	2007	BRUT	2008	NET
	NET		PROVISIONS	
TITRES DE PARTICIPATIONS :				
-sociétés civiles immobilières	1 251 784	1 252 584		1 252 584
-sociétés commerciales	432 216 898	433 382 554	4 727 709	428 654 844
TOTAL	433 468 682	434 635 138	4 727 709	429 907 428



Note 2 - Amortissements

(EN EUROS)		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	MONTANT DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS	DIMINUTIONS REPRISES	MONTANT FIN D'EXERCICE	
Frais d'établissement, de recherche et dev.					
Autres immobilisations incorporelles	1 693 183	301 876	1 890 413		104 646
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 693 183	301 876	1 890 413		104 646
Installations techniques et outillage individuels	23 530	15 821	26 190		13 161
Installations générales, agencements et divers	124 880	12 936	2 416		135 399
Matériels de transport	253 373	75 265	59 588		269 050
Matériels de bureau, informatique et mobiliers	1 597 816	266 762	1 387 671		476 907
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 999 599	370 785	1 475 866		894 517
TOTAL GENERAL	3 692 782	672 661	3 366 280		999 163

Note 3 - Provisions inscrites au bilan

(EN EUROS)	MONTANT DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	MONTANT FIN D'EXERCICE
Provisions pour investissements					
Amortissements dérogatoires	392 885	187 678	569 015		11 547
PROVISIONS REGLEMENTEES	392 885	187 678	569 015		11 547
Installations techniques et outillage individuels	23 530	15 821	26 190	13 161	
Provisions pour risques et charges (1)	15 888 022	487 956	127 500	431 170	15 817 308
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 888 022	487 956	127 500	431 170	15 817 308
Provisions sur autres immo. Financières (2)	1 571 968	4 411 989		548 991	5 434 966
Provisions sur comptes clients	17 998		17 998		
Autres provisions pour dépréciation	120 191				120 191
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 710 157	4 411 989	17 998	548 991	5 555 157
TOTAL GENERAL	17 991 063	5 087 626	714 513	980 161	21 384 012

(1) Les provisions pour risques et charges sont principalement composées de la provision "retour bénéficiaire filiales" constituée dans le cadre de la convention d'intégration fiscale.

(2) Les provisions sur autres immobilisations financières sont composées des provisions sur titres de participations et sur autres titres immobilisés.

5 Données financières



Note 4 - Eléments du bilan concernant les entreprises liées (valeurs brutes)

(EN EUROS)	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
POSTES DU BILAN	LIÉES	AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ A UN LIEN DE PARTICIPATION
Participations	336 329 198	98 303 232
Créances rattachées à des participations (yc ICNE)	19 440 594	168 274 202
Créances clients et comptes rattachés	242 396	
Comptes courants débiteurs (yc ICNE)	52 586 604	
Comptes courants créditeurs (yc ICNE)	4 421 343	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 112	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	/	
Autres dettes	958 824	

Note 5 - Etat des échéances des créances et des dettes

(EN EUROS)	MONTANT BRUT		
ETAT DES CRÉANCES	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN	
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	187 714 796	13 493 970	174 220 826
Autres immobilisations financières	3 769 834	2 953 444	816 391
Prêts	1 204		1 204
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	265 656	265 656	
Personnel et comptes rattachés	1 300	1 300	
Sécurité sociale et autres organismes	23 671	23 671	
Etat - Impôt sur les bénéfices	563 154	563 154	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	331 478	331 478	
Débiteurs divers	176 230	176 230	
Groupe et associés	52 586 604	52 586 604	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 138 312	4 138 312	
TOTAL GENERAL	249 572 239	74 533 818	175 038 421



(EN EUROS) ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN ET 5 ANS AU PLUS	A PLUS DE 5 ANS
Après des établissements de crédit (*)				
- à 1 an maximum à l'origine	10 061 947	10 061 947		
- à plus de 1 an à l'origine	237 500 000	12 500 000	225 000 000	
Emprunts et dettes financières divers	828 996	790 908		38 088
Fournisseurs et comptes rattachés	1 399 182	1 399 182		
Personnel et comptes rattachés	472 669	472 669		
Sécurité sociale et autres organismes	608 649	608 649		
Etat - Impôts sur les bénéfiques	/	/		
Taxe sur la valeur ajoutée	229 971	229 971		
Autres impôts, taxes et assimilés	38 264	38 264		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	2 863 309	2 863 309		
Groupe et associés	4 421 343	4 421 343		
Autres dettes	929 227	929 227		
Produits constatés d'avance	/	/		
TOTAL GENERAL	259 353 556	34 315 468	225 000 000	38 088

(*) Emprunts remboursés en cours d'exercice : 12 500 000 euros

Note 6 - Valeurs mobilières de placement

(EN EUROS)	MONTANT
Sicav	1 637 387
Produits à recevoir	6 306
TOTAL	1 643 693

Le détail des sicav est le suivant :

(EN EUROS)	NOMBRE PARTS	VALEUR COMPTABLE
BNP Cash Invest	649	1 447 718
ODDO Cash	9,56	189 669
TOTAL		1 637 387

Les plus values latentes sur les Sicav au 31 décembre 2008 sont de 510 euros.

5 Données financières



Note 7 - Charges à payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN (EN EUROS)	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60 416
Emprunt et dettes financières divers	56 831
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	308 218
Dettes fiscales et sociales	726 049
Autres dettes	929 227
TOTAL	2 080 741

Note 8 - Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN (EN EUROS)	MONTANT
Immobilisations financières	8 717 013
Créances rattachées aux participations	913 724
Créances clients et comptes rattachés	173 166
Valeurs mobilières de placement	6 306
TOTAL	9 810 209

Note 9 - Charges et produits constatés d'avance

(EN EUROS)		
RUBRIQUES	CHARGES	PRODUITS
Honoraires	3 885 257	
Locations immobilières	168 290	
Charges locatives	23 618	
Publicité	59 173	
Divers	1 974	
TOTAL	4 138 312	



Note 10 - Composition du capital social

CATÉGORIES DES TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Actions composant le capital social au début de l'exercice	8 634 870	0,20 €
Augmentation de capital		
2- Actions composant le capital social en fin d'exercice	8 634 870	0,20 €

Note 11 - Tableau de variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2008	387 117 125
Augmentation de capital	
Distributions de dividendes	(11 150 385)
Variation des provisions réglementées	(381 337)
Résultat de l'exercice 2008	32 953 609
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2008	408 539 012

Note 12 - Ventilation du chiffre d'affaires net

(EN EUROS)	
RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	MONTANT
Locations immobilières	276 130
Prestations de services	13 744 396
MAD Personnel	532 262
Refacturations diverses	170 647
TOTAL	14 723 435

Note 13 - Résultat financier réalisé avec les entreprises liées

(EN EUROS)		
POSTES DU RÉSULTAT	CHARGES	PRODUITS
Dividendes		30 498 377
Produits de trésorerie ou équivalents de trésorerie		8 688 552
Produits des créances rattachées à des participations		4 410 129
Intérêts sur comptes courants	326 361	3 191 116

5 Données financières



Note 14 - Résultat exceptionnel

	(EN EUROS)
RÉPARTITION PAR NATURE	MONTANT
Produits exceptionnels sur opération en capital (2)	18 267 454
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	343 805
Reprises sur provisions et transfert de charges (1)	569 015
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	161
Charges exceptionnelles sur opérations en capital (2)	19 342 043
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (1)	675 634
TOTAL	(837 565)

(1) Ces comptes correspondent principalement aux dotations et reprises de la provision "retour bénéficiaire filiales" constituée par Séch  Environnement en application de la convention d'intégration fiscale.

(2) Ces postes correspondent principalement aux achats et ventes réalisés sur l'action de la Société.

Note 15 - Impôt société

Le résultat net est obtenu après comptabilisation en produits, de l'impôt provisionné par les filiales intégrées.

Le résultat fiscal de Séch  Environnement s'analyse comme suit :

Impôt à payer Groupe	18 167 284
Impôt à recevoir filiales	19 256 096
Crédit d'impôt dons et mécénats	1 500
Correction de l'impôt sur liquidation 2007	10 117
PRODUIT D'IMPÔT	1 100 429

Séch  Environnement restitue aux filiales, lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires, les économies d'impôts liées à l'utilisation de leurs bénéfices fiscaux.

Au 31 décembre 2008, l'engagement de reversement aux filiales est de 15 817 308 euros, il a fait l'objet d'une provision "retour bénéficiaire filiales".

Le montant des moins values à long terme d'ensemble restant à imputer s'élève à 34 506 010 euros.

(EN EUROS)	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT DÛ	RÉSULTAT NET
Résultat d'exploitation	2 233 309	(346 240)	2 579 549
Résultat financier	30 457 436	745 382	29 712 054
Résultat exceptionnel	(837 565)	(126 731)	(710 834)
Effet de l'intégration fiscale		(1 372 840)	1 372 840
TOTAL	31 853 180	(1 100 429)	32 953 609



Note 16 - Engagements financiers

Note 16.1 - Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

(EN MILLIERS D'EUROS)	
ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
Garanties financières	21 989
Engagements liés à la responsabilité d'associés dans les SCI	/
TOTAL	21 989

Note 16.2 - Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'endettement

(EN MILLIERS D'EUROS)	
ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
Cautions ou lettre d'intention	2 227
Nantissement et gage des titres	4 817
Autres engagements donnés (actes de cession de créances professionnelles)	/
TOTAL	7 044

Note 16.3 - Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'activité de gestion de taux d'intérêt

(EN MILLIERS D'EUROS)	
ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
Swap	66 690
Cap	3 000
Collar	68 690
Instruments non éligibles	105 500
TOTAL	243 880

Note 16.4 - Engagements hors bilan donnés dans le cadre du DIF (Droit Individuel à la Formation)

(EN HEURES)	
ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
DIF	1 604
TOTAL	1 604

5 Données financières



Note 17 - Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

(EN EUROS)

RUBRIQUES	MONTANT
RESULTAT DE L'EXERCICE	32 953 609
Impôts sur les bénéfices	(1 100 429)
RESULTAT AVANT IMPÔT	31 853 180
Variation des provisions réglementées :	
Provision pour investissement	
Amortissements dérogatoires	(381 337)
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)	30 471 843

Note 18 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(EN EUROS)

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	MONTANT
ACCROISSEMENTS	
Amortissements dérogatoires	187 678
Contribution sociale solidarité	22 710
Reprise provision pour investissements	
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	210 388
ALLEGEMENTS	
Contribution sociale solidarité	20 948
Amortissements dérogatoires	569 015
Participation des salariés	
TOTAL DES ALLEGEMENTS	589 963



Note 19 - Effectif moyen

EFFECTIFS	PERSONNEL SALARIÉ	PERSONNEL MIS À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE	
Cadres	24		0
Etam	18		2
Ouvriers			
TOTAL	42		2

Note 20 - Rémunération globale par catégorie des dirigeants

	MONTANT (EN EUROS)
Rémunération du comité de direction	2 309 668
Dont Rémunération des administrateurs	325 663

5 Données financières



Note 21 - Filiales et participations : franchissement des seuils légaux

	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE PART % DU CAPITAL DÉTENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS
1. FILIALES (PLUS 50% DU CAPITAL DÉTENU)				
				BRUTE
SASU Béarn Environnement	76	309	100,00	76
SAS SVO Eco-Industries	96	3 701	100,00	4 725
SASU Drimm	152	12 687	100,00	12 832
SAS Séché Alliance (anct Equilibra)	48	752	99,94	1 236
SCI LCDL	8	26	99,80	87
SCI Les Chênes Secs	8	(52)	99,80	66
SCI Mézerolles	160	1 847	99,99	1 099
SAS Séché Eco-Industries	1 600	29 275	100,00	6 345
SAS Séché Transports	192	559	99,50	30
SAS Séché Eco Services	80	(22)	99,88	76
SASU Triadis Services	979	1 539	100,00	4 800
SASU Speichim Processing	150	5 199	100,00	18 750
SA Tredi	20 000	(4 554)	100,00	268 707
SASU Triadis	1 927	3 335	100,00	3 235
SASU Opale Environnement	1 000	1 568	100,00	8 278
UTM Gmbh	31	385	100,00	4 053
Sénergies	400	(29)	80,00	320
2. PARTICIPATIONS (10% À 50%)				
SA La Barre Thomas 40 %	38	(90)	39,98	15
SCI La Noiseraie	4		20,00	1
SA Sogad	75	100	50,00	1 513
SA HIME (1)	29 817	207 660	33,00	98 287
3. RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES NON CONSOLIDÉES				
SASP Stade Lavallois Mayenne FC	825	(694)	11,76	100

(1) Ces données ont été mises à jour au vu des éléments financiers issus de la clôture intermédiaire du 31/12/08.



VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS	PRÊTS ET AVANCES CONSENTIES PAR LA SOCIÉTÉ ET NON ENCORE REMBOURSÉS	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE CLOS (EN 2008)	RÉSULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS (EN 2008)	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
NETTE					
76	/		9 974	227	333
4 725	5 241		9 973	1 866	1 000
12 832	7 239		29 637	6 072	3 000
1 236	1 012		1 008	111	/
87	76		67	17	/
66	110		4	(8)	/
1 099	2 333		1 087	314	/
6 345	548		101 642	22 369	24 149
/	561		26 875	(243)	/
/	2 786		45 736	(672)	235
4 800	3 024		14 655	(381)	/
18 750	1 998		25 963	2 239	1 000
268 707	44 346		123 033	(96)	/
3 235	1 063		23 085	1 416	782
8 278	175		12 978	1 307	/
187	394		1 714	75	/
320			307	(29)	/
15			4 342	(139)	/
1			ND	ND	/
859			3 821	124	/
98 287			877	(65 803)	/
/	/		2 814	(96)	/

5 Données financières



5.4. Rapports des Commissaires aux comptes

5.4.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Sèché Environnement SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan sont évalués selon la méthode décrite dans la note de l'annexe 1.1.4.2.4. relative aux « Principes et Méthodes Comptables ».

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette méthode. Nos travaux d'appréciation de ces estimations ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenus pour ces estimations comptables ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Nantes et Laval le 4 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG SA
Franck Noël
Associé
7 boulevard Einstein
BP 41125
44311 NANTES Cedex 03

ACOREX AUDIT
Jean-Claude Bonneau
Associé
24 place d'Avesnière
53000 LAVAL Cedex

5 Données financières



5.4.2. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Promesse de vente, Avenant au pacte d'actionnaires initial, Promesse de liquidité et nouveau Pacte d'actionnaires

Personne concernée : Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Administrateur et actionnaire à plus de 10% de votre société

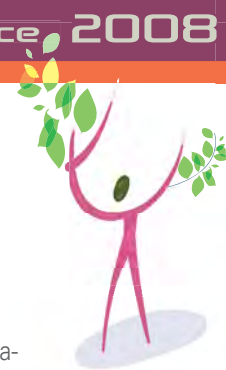
Dans le cadre du projet d'évolution à terme de l'actionnariat de la société Hime et des conséquences sur les relations entre ses actionnaires, un Conseil d'Administration du 27 mai 2008 a approuvé la conclusion :

- d'une promesse unilatérale de vente, entre votre société et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), portant sur 18% du capital social et des droits de vote de Hime ainsi que sur 18% des obligations convertibles en actions de Hime à la date de transfert.

Cette promesse est exerçable à l'initiative de votre société entre le 27 mai 2008 et le 26 mai 2012 sous réserve de l'obtention (i) de l'accord des banques prêteuses de Hime (ii) des autorisations réglementaires nécessaires (notamment en matière de concurrence),

L'exercice de cette option porterait la participation de votre société dans le capital de Hime à 51%.

- d'un avenant au pacte d'actionnaires initial conclu en 2007 entre votre société, CDC et Axa Infrastructure Investissement afin d'organiser les rapports au sein de la société Hime,



- d'une promesse unilatérale de vente dite "Promesse Liquidité" » entre votre société et CDC portant sur la totalité des actions et des obligations convertibles en actions de la société Hime détenues par CDC à la date de réalisation.

Cette promesse de vente, activable à compter du transfert des 18% à Séché Environnement, est exerçable à compter du 27 mai 2013 jusqu'au 27 mai 2018,

Ce mécanisme de liquidité donnerait à Séché le droit de d'acquérir le solde de 49% du capital de Hime détenu entre les mains de la CDC et d'AXA Infrastructure Investissement.

- d'un nouveau pacte d'actionnaires ("Pacte Post 18%") avec les autres actionnaires de Hime, à savoir CDC et Axa Infrastructure Investissement, afin d'organiser les rapports au sein de la société Hime après la cession des 18% par CDC à votre société.

Au 31/12/2008, votre société n'a pas exercé la promesse unilatérale de vente octroyée par CDC portant sur 18% du capital social et des droits de vote de Hime ainsi que sur 18% des obligations convertibles en actions de Hime.

2 - Transfert au profit de Séché Environnement des 14 743 080 obligations convertibles en actions émises par Hime

Personne concernée : Monsieur Joël Séché, Président Directeur Général et actionnaire à plus de 10% de votre société, et Président de la société Equilibra (devenue Séché Alliance)

Un conseil d'administration du 21 août 2008 a approuvé le transfert au profit de la société Séché Environnement des 14 743 080 obligations convertibles en actions (OCA) qui avaient été émises par Hime et souscrites par Equilibra (devenue Séché Alliance) le 26 avril 2007.

Ce transfert a été réalisé moyennant le somme de cent cinquante neuf millions cinq cent quatre vingt cinq mille six cent cinquante euros (159 585 650 €) payée comptant à la date de cession, soit le 30 avril 2008.

Les intérêts échus au 26 avril 2008 ont été capitalisés conformément aux caractéristiques des dites OCA.

3 - Renonciation au droit de préférence réciproque et au droit de sortie conjointe proportionnelle

Personne concernée : Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Administrateur et actionnaire à plus de 10% de votre société

Pour permettre l'arrivée de Cube Four au capital de Hime, le Conseil d'administration du 21 août 2008 a, sous réserve d'une renonciation par la CDC et Axa Infrastructure Investissement à leur droit de préférence réciproque et à leur droit de sortie conjointe proportionnelle, approuvé votre Société à renoncer à l'exercice de son droit de préférence réciproque et de son droit de sortie conjointe proportionnelle prévus au pacte d'actionnaires.

4 - Adhésion du Cube Four et nouveau pacte d'actionnaires

Personnes concernées :

Joël Séché, Président directeur général et actionnaire à plus de 10% de votre société,

Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Administrateur et actionnaire à plus de 10% de votre société

Dans le cadre de l'arrivée de Cube Four au capital de Hime, le conseil d'administration du 15 septembre 2008 a approuvé :

- la conclusion de l'acte d'adhésion de Cube au Pacte actuel,

5 Données financières



- la conclusion de l'acte d'adhésion de Cube au "Pacte Post 18%";
- et la conclusion du Nouveau Pacte, Ce nouveau pacte d'actionnaires remplace le pacte d'actionnaires ("Pacte Post 18%") dont la conclusion avait été autorisée par le conseil d'administration du 27 mai 2008.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1 - Contrat de travail

Un conseil d'administration du 1^{er} octobre 2001 a autorisé la poursuite du contrat de travail de Monsieur Philippe LEBLANC pour ses fonctions techniques de Directeur de marchés. Le mandat de Directeur général délégué a pris fin le 12 octobre 2008, date à laquelle s'éteint cette présente convention.

2 - Pacte d'actionnaires

Un conseil d'administration du 24 avril 2007 a autorisé la conclusion d'un pacte d'actionnaires avec les autres actionnaires de Hime, à savoir CDC et Axa Infrastructures Investissement, afin d'organiser leurs rapports au sein de cette société.

3 - Convention de subordination et sur le rang avec la banque BNP Paribas

Un conseil d'administration du 24 avril 2007 a autorisé la signature d'une convention de subordination et sur le rang avec (entre autres) BNP Paribas, afin d'organiser le rang de chacun des prêteurs, et notamment celui de votre société au titre du prêt d'actionnaire consenti à Hime sous forme de souscription d'obligations convertibles en actions (OCA).

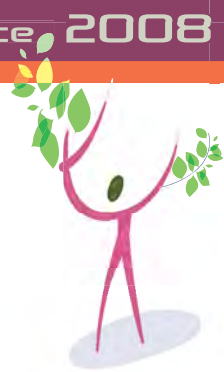
Aux termes de cette convention, le remboursement des OCA non converties et le paiement des intérêts sont subordonnés au paiement de l'intégralité des sommes dues et à devoir par Hime au titre du contrat de financement souscrit par cette société.

Fait à Nantes et Laval le 4 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG SA
Franck Noël
Associé
7 boulevard Einstein
BP 41125
44311 NANTES Cedex 03

ACOREX AUDIT
Jean-Claude Bonneau
Associé
24 place d'Avesnière
53000 LAVAL Cedex



5.5. Autres données financières

5.5.1. Dette financière Séché

Le Groupe estime ne pas être soumis à un risque de liquidité fort. Sa dette a une maturité de 3,7 ans. Par ailleurs, il dispose d'une ligne de crédit revolving de 50 M€ dont 10 M€ sont tirés au 31 décembre 2008.

Les frais financiers du Groupe apparaissent maîtrisés du fait d'une couverture de taux maintenue à 75% de la dette brute et un coût moyen stabilisé à 4% sur 2009 selon la courbe des taux actuelle.

5.5.2. Dette financière Hime

La dette d'acquisition négociée en avril 2007 s'élève à 1615 M€. Elle est remboursable in fine en 2014. Un swap de taux accreting a été mis en place pour couvrir le risque de taux sur cette dette. Celle-ci est couverte à hauteur de 89% jusqu'en 2010 et devrait être couverte de 89% à 67% entre 2010 et 2014.

Le coût moyen anticipé de la dette d'acquisition sur 2009 est de 5,25%. Il est à noter que le taux de référence du swap (y compris marges) est capé à 5,3% de 2014 à 2021.

5 Données financières



Chapitre 6

Document d'information annuel



6.1. Informations périodiques

p 190

6.2. Informations permanentes

p 191

6 Document d'information annuel



Le présent document d'information annuel est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1er janvier 2008 et le 28 février 2009 par Séché Environnement pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

6.1. Informations périodiques

6.1.1. Communiqués

DATE	DOCUMENT
29/01/08	Chiffre d'affaires annuel consolidé 2007
10/03/08	Résultats au 31 décembre 2008
07/04/08	Création de la société Sénergies
24/04/08	Chiffre d'affaires 31 mars 2008
27/05/08	Joël Séché nommé président de la Saur
26/08/08	Résultats au 30 juin 2008
28/10/08	Chiffre d'affaires au 30 septembre 2008
01/12/08	Séché Environnement récompensé par le prix Frost&Sullivan 2008 du leadership en stratégie de croissance
23/12/08	Adhésion aux recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
22/01/09	Séché Environnement distingué par la communauté financière pour la qualité de sa communication financière
02/02/09	Chiffre d'affaires annuel consolidé 2008

L'ensemble de ces communiqués est consultable sur le site www.groupe-seche.com



6.1.2. Document de référence - rapport financier

DATE	DOCUMENT
11/03/08	Document de référence 2008 - n° dépôt AMF : D.08.0101
Aout 2008	Rapport financier semestriel - site Séché Environnement

Ces informations sont consultables sur le site www.groupe-seche.com

6.2. Informations permanentes

6.2.1. Déclarations de franchissement de seuils

DATE	DOCUMENT	SUPPORT
23/05/07	Déclaration de franchissement de seuil, à titre de régularisation, à la baisse, par la société Pictet Asset Management Ltd - n° 208C0430	AMF

Ces informations sont consultables sur le site de l'AMF

6.2.2. Déclaration des achats et cession par Séché Environnement de ses propres actions

PERIODE	DOCUMENT	SUPPORT
28/01/08	Période de décembre 2007 - n° 208C0191	AMF
19/03/08	Période de janvier 2008 - n° 208C0521	AMF
07/04/08	Période de février et mars 2008 - n° 208C0640	AMF
20/05/08	Période de avril 2008 - n° 208C0933	AMF
16/06/08	Période de mai 2008 - n° 208C1152	AMF
21/07/08	Période de juin 2008 - n° 208C1152	AMF
17/09/08	Période de juillet et août 2008 - n° 208C1694	AMF
23/10/08	Période de septembre 2008 - n° 208C1924	AMF
04/12/08	Période de octobre 2008 - n° 208C2168	AMF
05/02/09	Période de novembre et décembre 2008 - n° 209C0192	AMF

6 Document d'information annuel



6.2.3. Information mensuelle relative au nombre total de droit de vote et d'actions composant le capital social

PERIODE	DOCUMENT	SUPPORT
Janvier	Déclaration au 31 janvier 2008	Site SECHE
Février	Déclaration au 29 février 2008	Site SECHE
Mars	Déclaration au 31 mars 2008	Site SECHE
Avril	Déclaration au 30 avril 2008	Site SECHE
mai	Déclaration au 31 mai 2008	Site SECHE
Juin	Déclaration au 30 juin 2008	Site SECHE
Juillet	Déclaration au 31 juillet 2008	Site SECHE
Août	Déclaration au 31 Août 2008	Site SECHE
Septembre	Déclaration au 30 septembre 2008	Site SECHE
Octobre	Déclaration au 31 octobre 2008	Site SECHE
Novembre	Déclaration au 30 novembre 2008	Site SECHE
Décembre	Déclaration au 31 décembre 2008	Site SECHE
Janvier	Déclaration au 31 janvier 2009	Site SECHE

6.2.4. Autres publications

DATE	DOCUMENT	SUPPORT
04/06/08	Avenant d'un pacte d'actionnaire - n° 208C1072	AMF
14/02/08	Déclaration par les mandataires sociaux de Séché Environnement des transactions effectuées sur les titres de la société au cours du second semestre 2007	Site SECHE
30/09/08	Déclaration par les mandataires sociaux de Séché Environnement des transactions effectuées sur les titres de la société au cours du premier semestre 2008	Site SECHE
10/02/09	Déclaration par les mandataires sociaux de Séché Environnement des transactions effectuées sur les titres de la société au cours du second semestre 2008	Site SECHE

7 Tableau de correspondance



Afin de faciliter la lecture présent document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le CESR dans le cadre de ses recommandations en vue d'une application cohérente du règlement de la commission européenne sur les prospectus n°809/2004.

Le tableau ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'annexe 1 des recommandations du CESR.

INFORMATIONS DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

PERSONNES RESPONSABLES

Responsable de l'information	page 7
Attestation des personnes responsables de l'information	page 4

CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES pages 5 à 6

INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES pages 10 à 11

FACTEURS DE RISQUE page 23 à 26 - PAGE 187

INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

Historique et évolution de la Société	pages 12-13
Investissements	page 63 - page 106 - pages 119 à 125

APERÇU DES ACTIVITES

Principales activités	pages 14 à 22 - pages 56 à 58
Principaux marchés	pages 14 à 22 - pages 56 à 58

ORGANIGRAMME page 68 - page 118

PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES, EQUIPEMENTS page 63

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Situation financière	page 10-11 - page 56 à 66
Résultat d'exploitation	page 56 à 62

TRESORERIE ET CAPITAUX pages 62 à 66- pages 104 à 108- page 130



RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	page 67
INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	page 26 - page 69
PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	page 26 - page 69
ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	
Information sur les mandataires	pages 34 à 35- pages 79 à 83
Conflits d'intérêts	page 78
REMUNERATIONS ET AVANTAGES	pages 81 à 83
FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	pages 34 à 37
SALARIES	pages 32-33 - page 72 - pages 92 à 98
PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	page 72
OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	page 158 - pages 125 à 127 - pages 180-181
INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
Informations financières historiques	pages 102 à 159- pages 162 à 181
Informations financières pro-forma	pages 102 à 159
Etats financiers	pages 102 à 159 - pages 162 à 181
Vérifications des informations financières historiques annuelles	pages 160-161- pages 182-183
Politique de distribution des dividendes	pages 29-30 - page 99 - page 157
Procédures judiciaires et d'arbitrage	pages 140-141
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	pages 54 à 66
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Capital social	pages 70 à 73 - pages 145 à 147 - page 175
Actes constitutifs et statuts	pages 28 à 31
Contrats importants	NA
INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS	page 6 - pages 44-45 - pages 160-161 - pages 182 à 186



Séché
environnement

Séché global solutions

*Les hêtres - BP 20 - 53811 Changé
Tél : +33 (2) 43 59 60 00 - Fax : +33 (2) 43 59 60 01*

*33 rue de Mogador - 75009 Paris
Tél : +33 (1) 53 21 53 53 - Fax : +33 (2) 53 21 53 54*